



Schéma Régional Biomasse d'Île-de-France

Phase 1 – Etablissement du diagnostic

*Annexe 5 : Evaluation de la politique
francilienne de soutien à la filière
méthanisation*

Août 2019

Sommaire

1	Cadre de l'évaluation	5
1.1	Introduction	5
1.1.1	Contexte et origine du besoin de l'évaluation	5
1.1.2	Méthode appliquée	6
1.2	Description de la filière méthanisation francilienne	7
1.2.1	Analyses croisées sur le parc d'unités et les projets	7
1.2.2	Etat des lieux des dispositifs de soutien	14
1.2.3	Etat des lieux de l'animation territoriale	21
1.2.4	Matrice AFOM du développement de la méthanisation	25
2	Restitution de l'évaluation	26
2.1	Etudes de cas	26
2.1.1	Méthodologie	26
2.1.2	Présentation des 15 études de cas	26
2.1.3	Enseignements des études de cas	30
2.2	Entretiens avec les acteurs de la filière	32
2.2.1	Présentation des acteurs	32
2.2.2	Enseignements	32
2.3	Analyse du dispositif de soutien dans 5 autres régions	36
2.3.1	Méthodologie	36
2.3.2	Dispositifs d'animation de la filière	36
2.3.3	Dispositifs d'accompagnement financier	37
2.3.4	Bilans financiers des dispositifs	39
2.4	Bilan de l'évaluation : les atouts et les freins	40
2.4.1	Les atouts actuels en Île-de-France	40
2.4.2	Les freins actuels en Île-de-France	40
3	Recommandations	45
3.1	Méthodologie	45
3.2	Détail des propositions	46
3.2.1	Maturité de la filière	46
3.2.2	Animation territoriale	47
3.2.3	Accompagnement des porteurs de projet	48
3.2.4	Financement	49
3.3	Plan d'action	51
3.3.1	Présentation du plan d'action	51
3.3.2	Fiches actions	58
3.4	Conclusion	81

Table des annexes.....	84
<i>Annexe 1 : Fiche détaillée dispositif d'aide aux études</i>	85
<i>Annexe 2 : Fiche détaillée dispositif d'aide à l'investissement.....</i>	87
<i>Annexe 3 : Grille d'entretien des acteurs de la filière</i>	89
<i>Annexe 4 : Analyses détaillées des politiques de soutiens dans 5 autres régions</i>	91
<i>Annexe 5 : Descriptif des ateliers de la séance collaborative.....</i>	98
<i>Annexe 6 : Cartes d'identité des 15 études de cas.....</i>	103

Tables des illustrations

Figure 1 : Structuration de la politique de soutien.....	5
Figure 2 : Méthode évaluative du dispositif de développement de la méthanisation	6
Figure 3 : Etat des unités et des projets de méthanisation franciliens (2018)	7
Figure 4 : Typologie des projets/unités de méthanisation en Île-de-France (en nombre de projet).....	8
Figure 5 : Progression du parc d'unités de méthanisation en Île-de-France	9
Figure 6 : Répartition de l'usage de la biomasse (agricole et déchets), pour les unités de méthanisation en fonctionnement, en construction et en étude	11
Figure 7 : Dimensionnement moyen des unités de méthanisation des projets selon leur dimensionnement en tonne entrante par an (parc en fonctionnement et en développement)	11
Figure 8 : Répartition des projets/unités de méthanisation en Île-de-France par type de valorisation du biogaz (en nombre de projet).....	12
Figure 9 : Répartition géographique des projets/unités de méthanisation en Île-de-France par typologie (en nombre d'unités)	13
Figure 10 : Critères d'éligibilité de l'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation »	17
Figure 11 : Critères d'appréciation de l'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation »	17
Figure 12 : Evolution du nombre de candidats et de lauréats à l'AAP méthanisation	18
Figure 13 : Typologies d'unités de méthanisation qui ont fait l'objet d'un engagement financier ADEME/Région.....	19
Figure 14 : Principaux acteurs intervenants en Île-de-France (non exhaustif)	21
Figure 15 : Positionnement du porteur de projet au sein des acteurs	23
Figure 16 : Périmètre d'intervention géographique des participants 2017.....	24
Figure 17 : Typologie des participants 2017	24
Figure 18 : Chronologie des aides de la Région Île-de-France et de l'ADEME Île-de-France (années d'attribution)	29
Figure 19 : Caractéristiques du modèle de développement des projets à la ferme	31
Figure 20 : Caractéristiques du modèle de développement des projets territoriaux et biodéchets	31
Figure 21 Analyse du dispositif d'aide à la concertation	44
Figure 22 : Programme de la séance de travail collaborative.....	45
Figure 23 : Illustrations des restitutions des ateliers.....	46
Figure 24 : Priorisation des actions par puissance et complexité de mise en œuvre	81

Tableau 1 : Biomasse mobilisée par les unités de méthanisation en Île-de-France en 2018 (parc en fonctionnement)	10
Tableau 2 : Soutiens aux études période 2009-2017	16
Tableau 3 : Déroulé de la procédure d'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation ».....	18
Tableau 4 : Bilan des projets auxquels ont été accordés des financements ADEME et/ou Région en 2010-2017.....	19
Tableau 5 : Détail des taux d'intervention des projets sur 2010-2017.....	20
Tableau 6 : Champs d'intervention des acteurs franciliens de la méthanisation (non exhaustif)	22
Tableau 7 : Description détaillée des 15 projets de l'étude de cas	28
Tableau 8 : Liste des 15 acteurs interrogés	32
Tableau 9 : Modalités d'intervention de la BPI dans le financement de projet	34
Tableau 10 : Modalités d'intervention de la CDC dans le financement de projet.....	35
Tableau 11 : Liste des structures animatrices par région étudiée.....	37
Tableau 12 : Critères d'éligibilité des dossiers de subvention dans les régions étudiées.....	38
Tableau 13 : Bilan des moyens financiers alloués par les régions étudiées	39
Tableau 14 : Liste des atouts recensés pour le développement de projet.....	40
Tableau 15 : Liste des freins liés à la structuration de la filière recensés au développement de projet	42
Tableau 16 : Liste des freins liés aux acteurs, à l'information/sensibilisation/concertation	42
Tableau 17 : Liste des freins liés au dispositif d'aide à l'investissement	43

1 Cadre de l'évaluation

1.1 Introduction

1.1.1 Contexte et origine du besoin de l'évaluation

La Région Île-de-France et la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME soutiennent les projets de méthanisation sur le territoire francilien :

- la Région a adopté sa stratégie de développement de la méthanisation en février 2014 avec comme objectif de regrouper, au sein d'une délibération unique, les aides qui existaient au sein des politiques Déchets, Eau, Energie et Développement économique.
- La Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME, quant à elle, soutient le développement de la méthanisation depuis 2010 par le biais du Fonds Chaleur et du Fonds Déchets.

Ce soutien se décline en un soutien financier (subvention à l'investissement et/ou à la réalisation d'étude amont et de faisabilité) et en une animation territoriale.

Depuis fin 2014, l'ADEME et la Région organisent des appels à projet communs pour sélectionner et accompagner les projets de méthanisation sur le territoire.

Cette politique de soutien stabilisée depuis 2014 se poursuit d'année en année. Au regard du nombre d'installations en fonctionnement et du nombre de projets soutenus qui n'ont pas encore vu le jour, la Région et l'ADEME souhaitent :

- Analyser les difficultés auxquelles sont confrontés les porteurs de projets ;
- Evaluer la politique francilienne de soutien à la méthanisation ;
- Faire évoluer les modalités d'accompagnement si nécessaire.

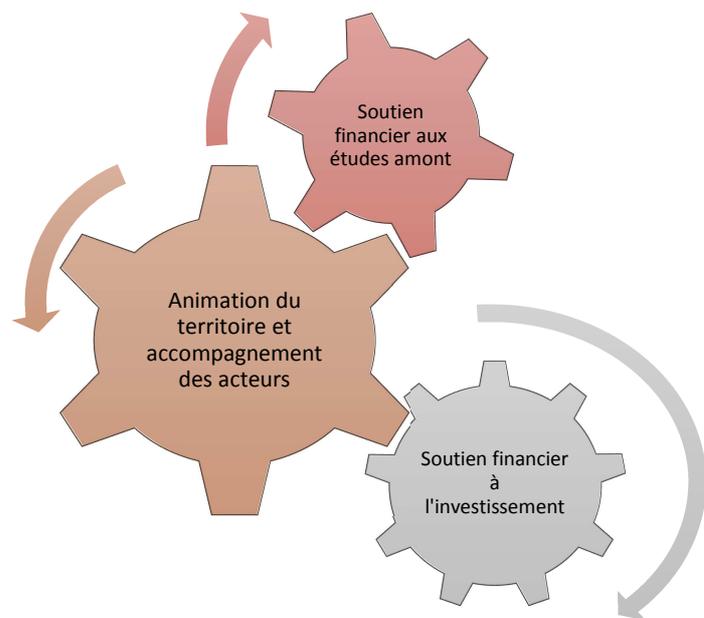


Figure 1 : Structuration de la politique de soutien

1.1.2 Méthode appliquée

Afin de mener à bien cette étude, la méthode évaluative suivante a été mise en place :

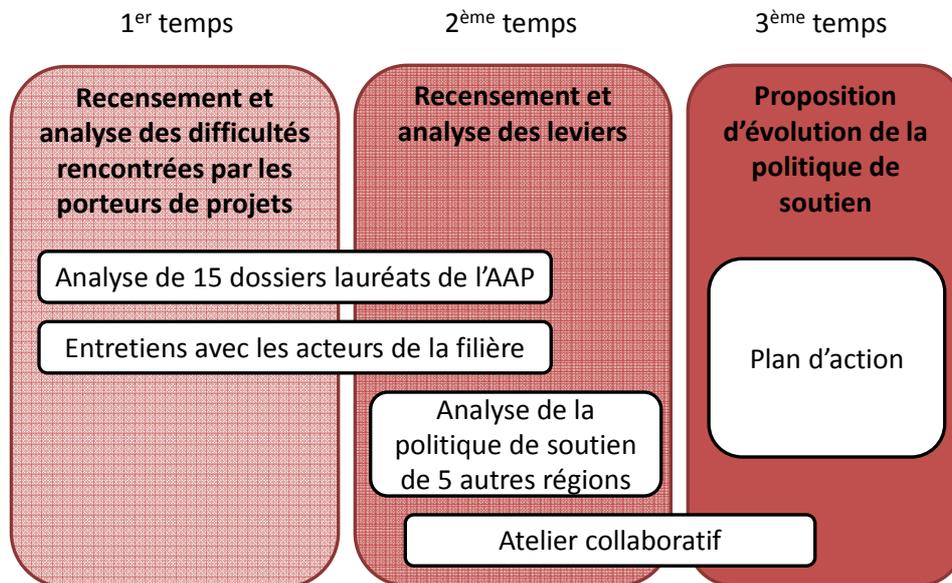


Figure 2 : Méthode évaluative du dispositif de développement de la méthanisation

Le premier temps de l'évaluation a consisté à réaliser un état des lieux des difficultés rencontrées par les porteurs de projets à travers l'analyse de 15 dossiers lauréats de l'appel à projet intégrant des entretiens avec les porteurs de projets mais également à l'aide d'entretiens réalisés avec les acteurs de la filière.

Le deuxième temps s'est focalisé sur les leviers mis en place ou à mettre en place permettant de surmonter ces difficultés. Ce deuxième temps a été réalisé en partie lors des entretiens avec les 15 porteurs de projet et les acteurs de la filière. Une analyse de la politique de soutien à la méthanisation dans cinq autres régions a permis d'identifier de nouvelles pistes. Enfin, un atelier collaboratif d'un après-midi regroupant une trentaine de personnes avec des porteurs de projets, des acteurs de la filière et des institutionnels a permis de co-construire et de prioriser les leviers.

Le troisième temps a consisté en la construction du plan d'action sur la base des analyses précédentes notamment de la priorisation réalisée en atelier collaboratif.

Le présent rapport constitue la restitution de ces trois temps. Un premier chapitre relatif à la description de la filière méthanisation en Île-de-France précède cette restitution et permet de cadrer cette évaluation.

1.2 Description de la filière méthanisation francilienne

1.2.1 Analyses croisées sur le parc d'unités et les projets

Les données chiffrées analysées dans ce paragraphe sont issues de la base de données des unités de méthanisation consolidée par la Région et l'ADEME au fur et à mesure du suivi des projets.

Le parc d'unités de méthanisation se composait fin 2009 de **8 unités**, dont 6 sur stations d'épuration urbaine, 1 sur station d'épuration industrielle et 1 traitant des ordures ménagères.

De 2010 à 2018, l'Île-de-France a connu l'émergence de **39 projets supplémentaires de méthanisation**. Parmi ces projets, fin 2018, 60% étaient soit en fonctionnement (14 unités + les 8 unités déjà en service avant 2010) soit en construction (9 unités). Les unités restantes sont réparties de façon homogène entre projets abandonnés (9 projets, dont 2 ayant obtenu une aide financière de l'ADEME et / ou la Région), et projets au stade « étude de faisabilité » (7 projets).

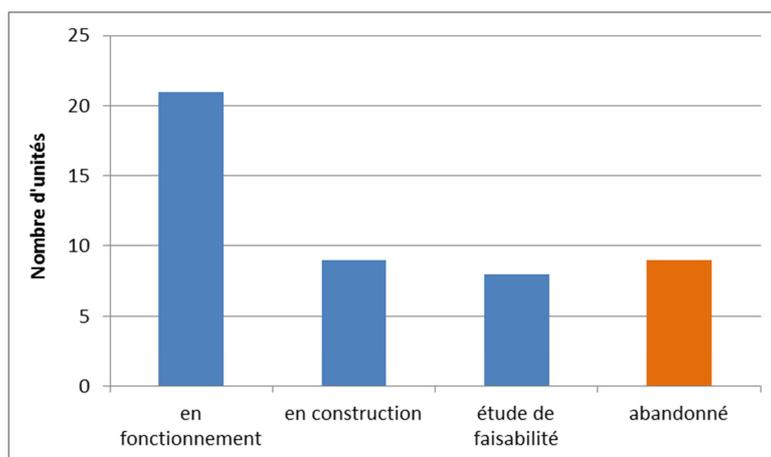


Figure 3 : Etat des unités et des projets de méthanisation franciliens (2018)

1.2.1.1 Typologie des projets

La typologie suivante a été utilisée pour classer les unités et projets franciliens :

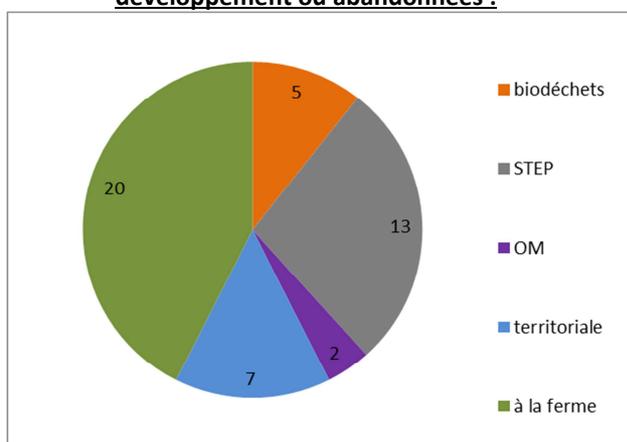
- **A la ferme** : porté par des structures agricoles, avec des intrants de type effluents d'élevage, cultures intermédiaires à vocation énergétique, sous-produits de la transformation des produits agricoles... Certaines unités traitent également des déchets verts. Une distinction supplémentaire est faite pour les unités :
 - Sans déchets alimentaires ;
 - Avec déchets alimentaires : déchets de la restauration collective, des GMS (Grande et Moyenne Surface), biodéchets de collecte sélective des ménages... Certaines unités ne prévoient ce type d'intrants que dans une deuxième phase de développement, après une période de fonctionnement avec des intrants agricoles classiques ;
- **Biodéchets** et effluents des activités économiques ou des ménages issus d'un tri à la source : unités portées par des entreprises privées, des établissements publics locaux (ex : SEM, SPL) ou des collectivités territoriales. Les produits traités sont issus de collectes sélectives auprès des ménage et/ou de producteurs de déchets alimentaires, avec ou sans emballages (nécessité d'un déconditionnement préalable au traitement) ;
- **Territoriale** : unités développées par des entreprises et des acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, entreprises productrices ou de collecte des déchets, etc.) dans une logique de production d'énergie à partir de sources variées d'intrants localisés autour de l'installation ;

- **STEU** : l'unité est basée sur la méthanisation des boues d'épuration urbaines. Les quelques unités traitant des effluents industriels sont également représentées dans cette catégorie ;
- **OM** : biodéchets issus de la séparation du Tri Mécano Biologique (TMB) des ordures ménagères.

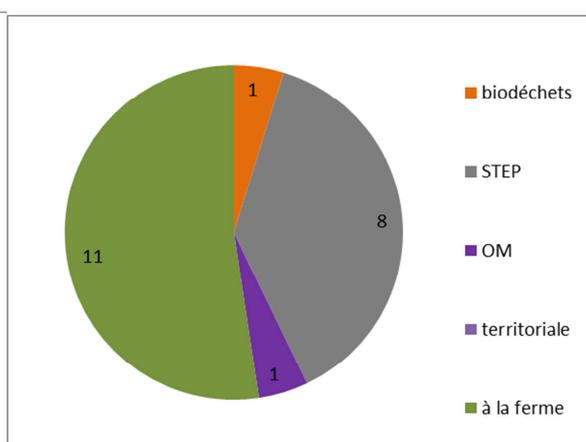
L'ensemble des 47 projets et unités développés en Île-de-France (y compris les projets abandonnés) se répartit entre typologie à la ferme (43%), STEU (28%) territoriale (15%), biodéchets (11%) et OM (4% : une unité). Toutefois, cette répartition est différente lorsqu'est considérée uniquement :

- les unités en fonctionnement : constituées pour plus de la moitié par des unités agricoles, ainsi que par le parc historique de méthaniseurs mis en place sur les grosses stations d'épuration franciliennes ;
- les unités en construction et à l'étude : développement équilibré des 4 grands types de méthaniseurs, hors OM : agricoles, biodéchets, STEP, territoriales ;
- les projets abandonnés : un tiers de projets à la ferme, un tiers de projets territoriaux, un tiers pour les autres typologies.

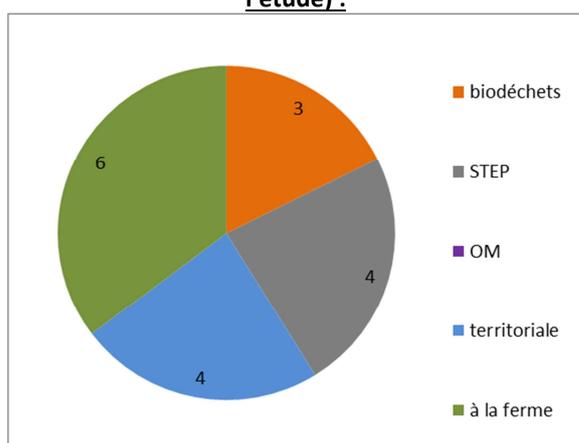
47 unités recensées en fonctionnement, en développement ou abandonnées :



21 unités en fonctionnement :



17 unités en développement (en construction ou l'étude) :



9 unités abandonnées :

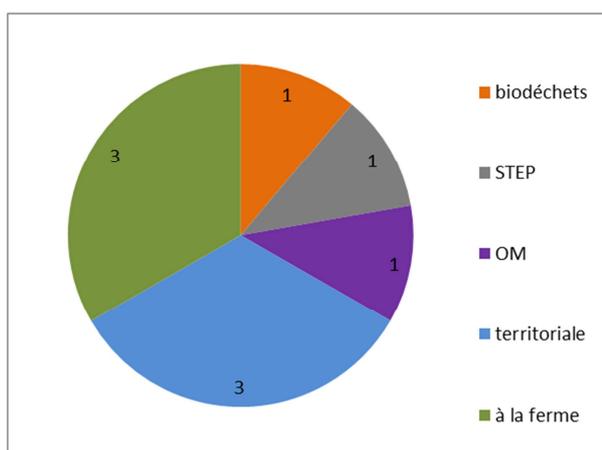


Figure 4 : Typologie des projets/unités de méthanisation en Île-de-France (en nombre de projet)

Au sein des projets et unités **à la ferme**, la typologie « sans déchets alimentaires » est la plus présente dans les unités en fonctionnement (11 unités), mais 6 parmi elles prévoient de pouvoir accueillir des déchets alimentaires dans une deuxième phase de développement. Dans les projets agricoles en cours de développement, la typologie « sans déchets alimentaires » est majoritaire (5 unités sur 6).

Il n'y a pas d'**unité territoriale** en fonctionnement¹, mais ces unités sont largement représentées dans les projets en développement (4 unités) et abandonnées (3 projets).

1.2.1.2 Evolution temporelle

Le graphique suivant montre la progression du parc d'unités de méthanisation jusqu'en 2018 ainsi que les projets en cours de développement pour les prochaines années (sans les lauréats de l'appel à projet 2019).

- Le parc historique est constitué d'unités de méthanisation mises en place sur les grosses stations d'épuration franciliennes ;
- Les années 2000-2010 ont vu le développement de deux unités traitant des ordures ménagères et des biodéchets ;
- Les unités à la ferme se développent rapidement depuis la mise en place d'un appel à projet commun ADEME/Région en 2014 ;
- Les projets en développement mobilisent plus de biodéchets, valorisés en unités dites « territoriales » ou consacrées à la valorisation des biodéchets.

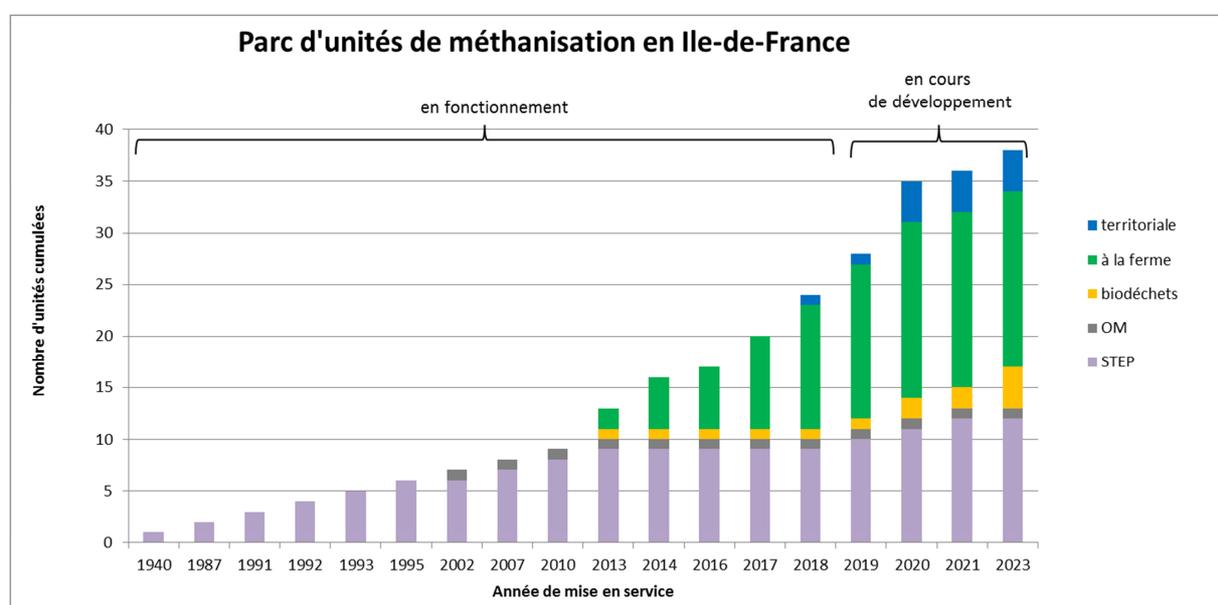


Figure 5 : Progression du parc d'unités de méthanisation en Île-de-France

1.2.1.3 Dimensionnement et gisement

Types et quantités d'intrants

Les tonnages de matières approvisionnant les **unités en fonctionnement** sont détaillés dans le tableau suivant. Ces données sont à prendre avec de multiples précautions :

- Tous les plans d'approvisionnement ne sont pas connus ;
- Les données connues sont issues pour la plupart des dossiers des demandes de subventions et ne correspondent pas forcément aux données réelles d'exploitation, en l'absence de données de suivi régulières.

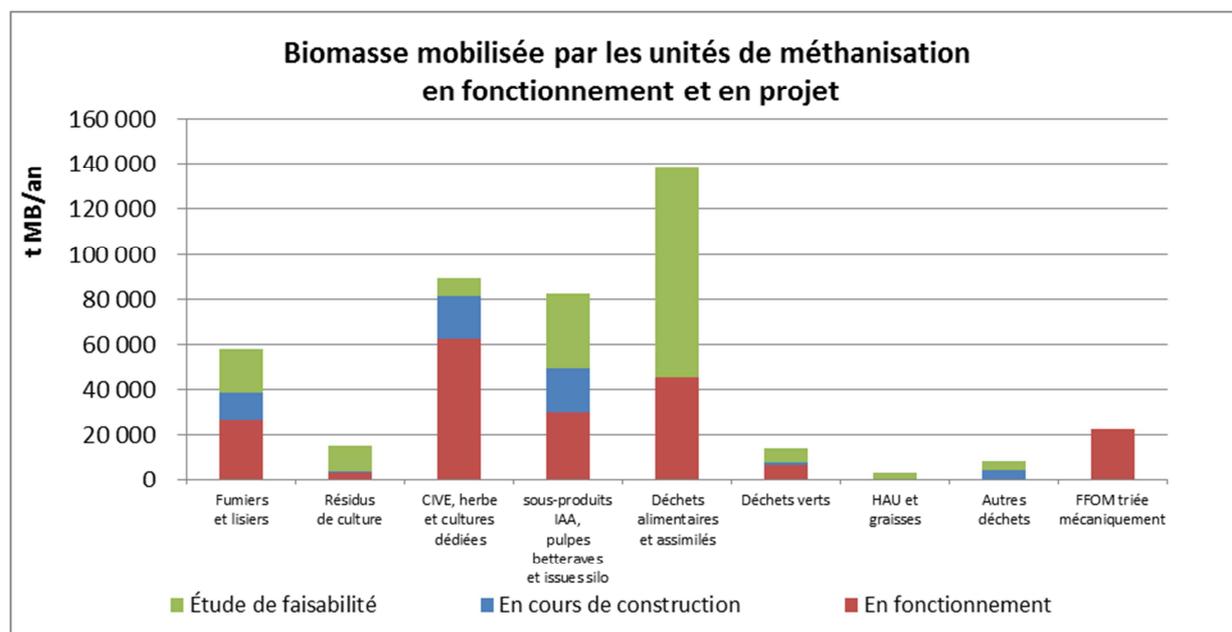
Les tonnages de boues de STEP sont donnés en tonnes de matière sèche.

¹ L'unité de Thoiry Bioénergie a depuis été mise en service fin 2018. Dans ce document, elle est comptabilisée dans les projets en développement.

Flux / typologie d'unité	A la ferme	Biodéchets (déchetts alimentaires)	OM	STEP urbaines	STEP industrielle	Terri-toriale	Total général
Fumiers (hors équins)	16 520					1 100	17 620
Lisiers	802						802
Fumiers équins	4 470					3 494	7 964
Résidus de culture	2 900						2 900
CIVE	60 836						60 836
Cultures dédiées	1 000						1 000
Résidus IAA	8 499					700	9 199
pulpes betteraves	14 885						14 885
Issues de silo	5 837						5 837
Herbes	469						469
biodéchets (déchetts alimentaires et assimilés)	0	45 000				300	45 300
Déchets verts	1 270					5 350	6 620
HAU	0					6	6
Autres déchets graisseux	100						100
Fraction fermentescible OM triée mécaniquement	0		22 500				22 500
total hors boues de STEP t MB/an	117 588	45 000	22 500	0	0	10 950	196 038
boues STEP t MS/an				224 973	1 460		226 433

Tableau 1 : Biomasse mobilisée par les unités de méthanisation en Île-de-France en 2018 (parc en fonctionnement)

Le graphique ci-après montre la répartition de la biomasse mobilisée selon l'état d'avancement des projets : projets en fonctionnement, en construction et à l'étude. Les boues sont représentées selon une échelle adaptée (t MS/an : tonnes de matières sèches par an).



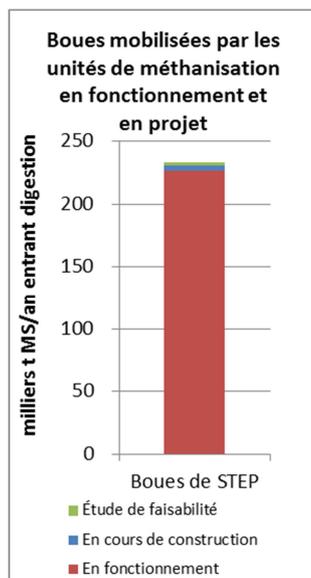


Figure 6 : Répartition de l'usage de la biomasse (agricole et déchets), pour les unités de méthanisation en fonctionnement, en construction et en étude

Les boues de STEP représentent la majorité des intrants des méthaniseurs actuellement en fonctionnement, mais ce tonnage devrait très peu évoluer.

Il devrait y avoir une augmentation importante des flux d'origine agricole (effluents d'élevage, cultures intermédiaires, résidus de culture et sous-produits d'IAA) et surtout des biodéchets traités par méthanisation, selon le rythme de développement du parc.

Dimensionnement des unités

Les unités agricoles ont un dimensionnement assez uniforme (entre 5 000 et 18 000 t MB/an : tonnes de matières brutes par an), avec une moyenne un peu en-dessous de 11 000 t MB/an (seuil correspondant jusqu'à juillet 2018 à la limite de la procédure ICPE de déclaration).

Les unités de type « territoriales » (10 000 à 25 000 t MB/an) et « biodéchets » (30 000 à 45 000 t MB/an) sont des unités globalement plus importantes, correspondant à un rayon d'approvisionnement assez large et des procédures ICPE plus complexes (enregistrement / autorisation).

Les stations d'épuration représentent une gamme extrêmement large de dimensionnement : 800 à 130 000 t MS/an, de laquelle il n'est pas pertinent d'extraire une moyenne.

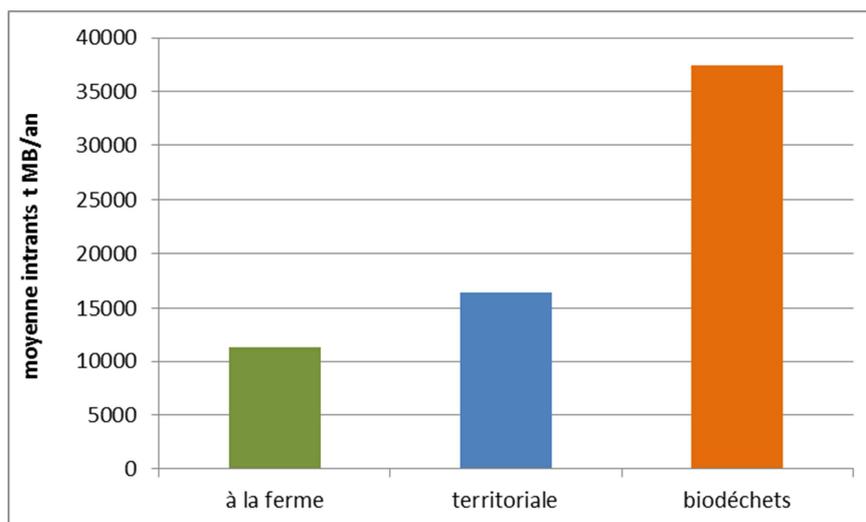


Figure 7 : Dimensionnement moyen des unités de méthanisation des projets selon leur dimensionnement en tonne entrante par an (parc en fonctionnement et en développement)

1.2.1.4 Mode de valorisation énergétique

L'**injection de biométhane** dans les réseaux de gaz représente un peu plus de la moitié du parc actuellement en fonctionnement mais sera majoritaire en nombre d'unités dans le parc à court terme, incluant les projets en construction et au stade étude de faisabilité. Ce type de valorisation est choisi par quasiment tous les projets en développement.

La valorisation par **cogénération** représente 13% de tous les projets, 22% des unités en fonctionnement et en construction et un seul projet sur les 15 en développement.

La valorisation du biogaz par simple brûlage (**chaleur**) est encore présente sur quelques stations d'épuration historiques, ainsi que sur quelques unités agricoles très rudimentaires. Aucun projet ne se développe avec ce type de valorisation.

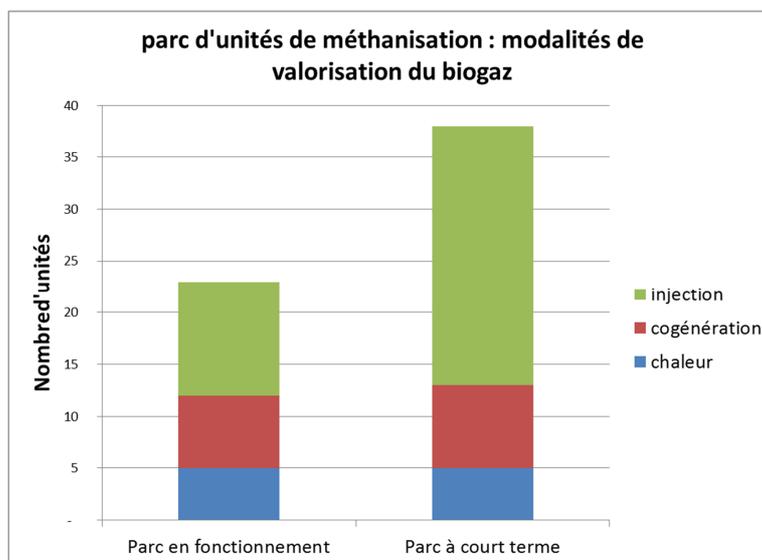


Figure 8 : Répartition des projets/unités de méthanisation en Île-de-France par type de valorisation du biogaz (en nombre de projet)

1.2.1.5 Répartition géographique

Les unités en **fonctionnement** sont majoritairement localisées dans les **départements de grande couronne** :

- le département de Seine-et-Marne compte 9 unités en fonctionnement, toutes de type « agricole » ;
- les unités sur STEU sont réparties sur les départements des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;
- le département de l'Essonne accueille les deux installations de méthanisation dédiées aux biodéchets et aux OM ;

La localisation des **unités en cours de développement** suit la même logique, avec une localisation majoritaire **en grande couronne**, mais avec des typologies plus variées : biodéchets, territoriales, en plus des unités agricoles et sur stations d'épuration, et le développement de projets agricoles sur le département de l'Essonne. A noter un projet d'unité de méthanisation de biodéchets se situe en petite couronne, dans les Hauts-de-Seine (projet SIGEIF/SYCTOM). Un autre projet de méthanisation fait l'objet aujourd'hui d'un partenariat d'innovation entre le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75) et le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), avec pour objectif d'aboutir à la création d'une unité de co-méthanisation de la Fraction Organique résiduelle des déchets ménagers, des boues d'épuration et possiblement du fumier équin.

Le parc à court terme sera donc implanté majoritairement dans les départements de grande couronne, avec :

- une prédominance sur la Seine-et-Marne, département qui représente près de la moitié de la surface de l'Île-de-France ;

- un parc important, avec des typologies diversifiées sur les départements de Seine-et-Marne, Essonne et Yvelines ;
- seulement 2 unités sur STEP et aucun projet en développement sur le Val-d'Oise ;
- des unités très peu présentes sur la petite couronne : une unité en fonctionnement et une en projet.

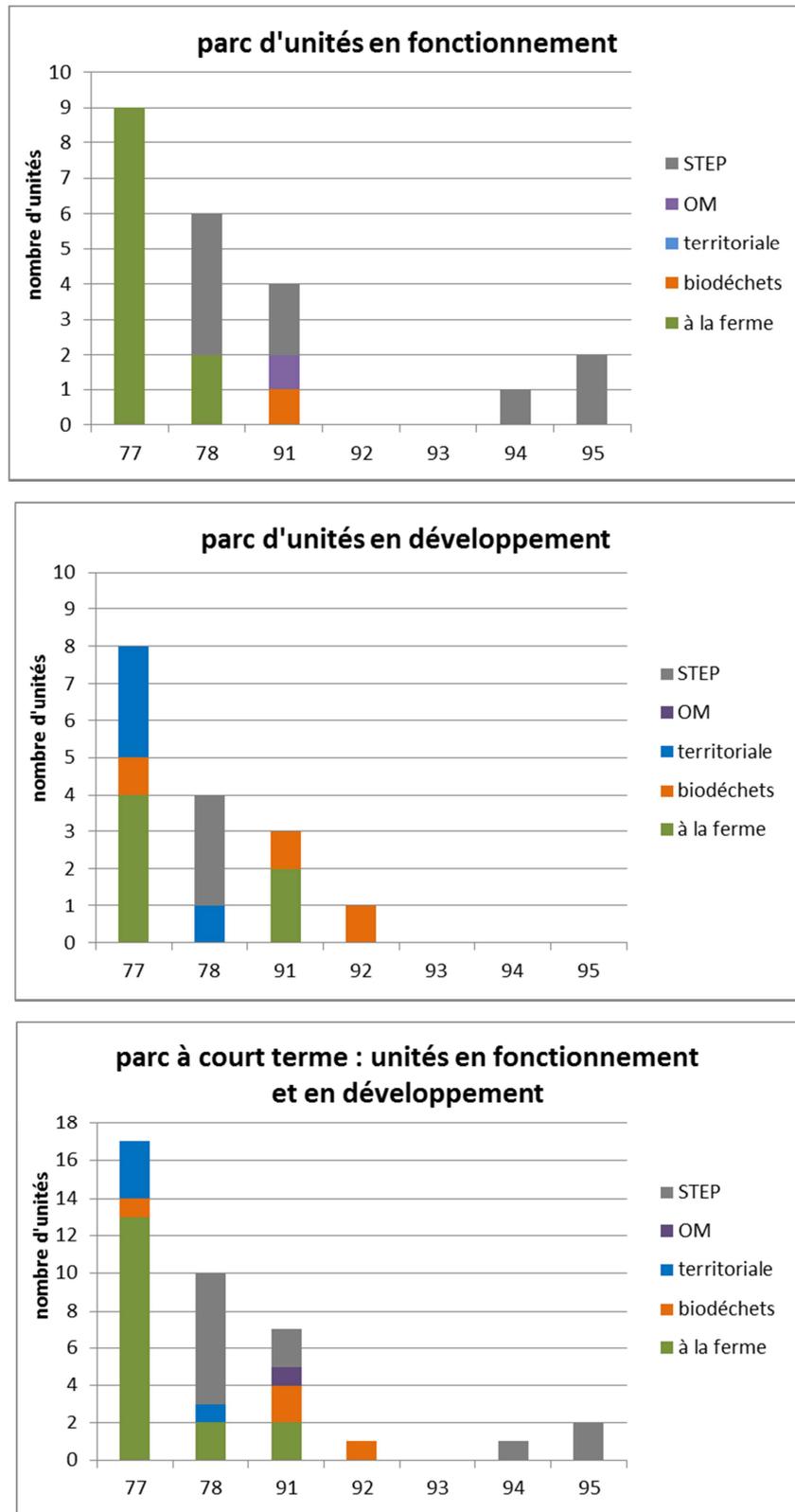


Figure 9 : Répartition géographique des projets/unités de méthanisation en Île-de-France par typologie (en nombre d'unités)

1.2.2 Etat des lieux des dispositifs de soutien

La Région et l'ADEME soutiennent les projets de méthanisation depuis 2010. Les dispositifs d'aide permettent un accompagnement financier à différents stades d'un projet. Deux dispositifs d'aides distincts se détachent :

- Le soutien à la réalisation d'études ;
- Les subventions aux investissements.

1.2.2.1 Le dispositif de soutien aux études

Deux types d'étude sont financés par l'ADEME et la Région Île-de-France :

- Les études amont (schémas territoriaux de développement de la méthanisation) ;
- Les études de faisabilité (dont études de raccordement aux réseaux GRDF/GRT) ;
- Le soutien à la concertation.

L'objectif est d'accompagner le plus en amont possible le porteur de projet dans sa démarche de développement.

Description des dispositifs

Le schéma ci-après dresse l'organisation de la politique de subvention de l'ADEME et de la Région Île-de-France aux études. La politique des deux instances est fondée sur l'idée de transversalité entre les différentes institutions qui peuvent intervenir en méthanisation. En effet, le règlement de l'appel à projet Economie Circulaire et Déchets de l'ADEME précise que si un porteur de projet s'adresse à l'ADEME, son projet lui, pourra faire l'objet d'un financement hors ADEME en complément ou en substitution. Parmi ces fonds extérieurs sont intégrés la Région Île-de-France, les fonds européens, les Conseils Départementaux ou encore l'Agence de l'Eau Seine Normandie. De même, les formulaires de demande d'aide de la Région mentionnent les autres financeurs potentiels.

Si la politique des deux instances vise à créer de la transversalité dans le financement, les modalités d'instruction des dossiers sont différentes. Le schéma ci-dessous illustre l'organisation du financement des études.

Le détail du dispositif d'aide aux études fait l'objet d'une fiche détaillée en annexe.

Etudes de faisabilité :

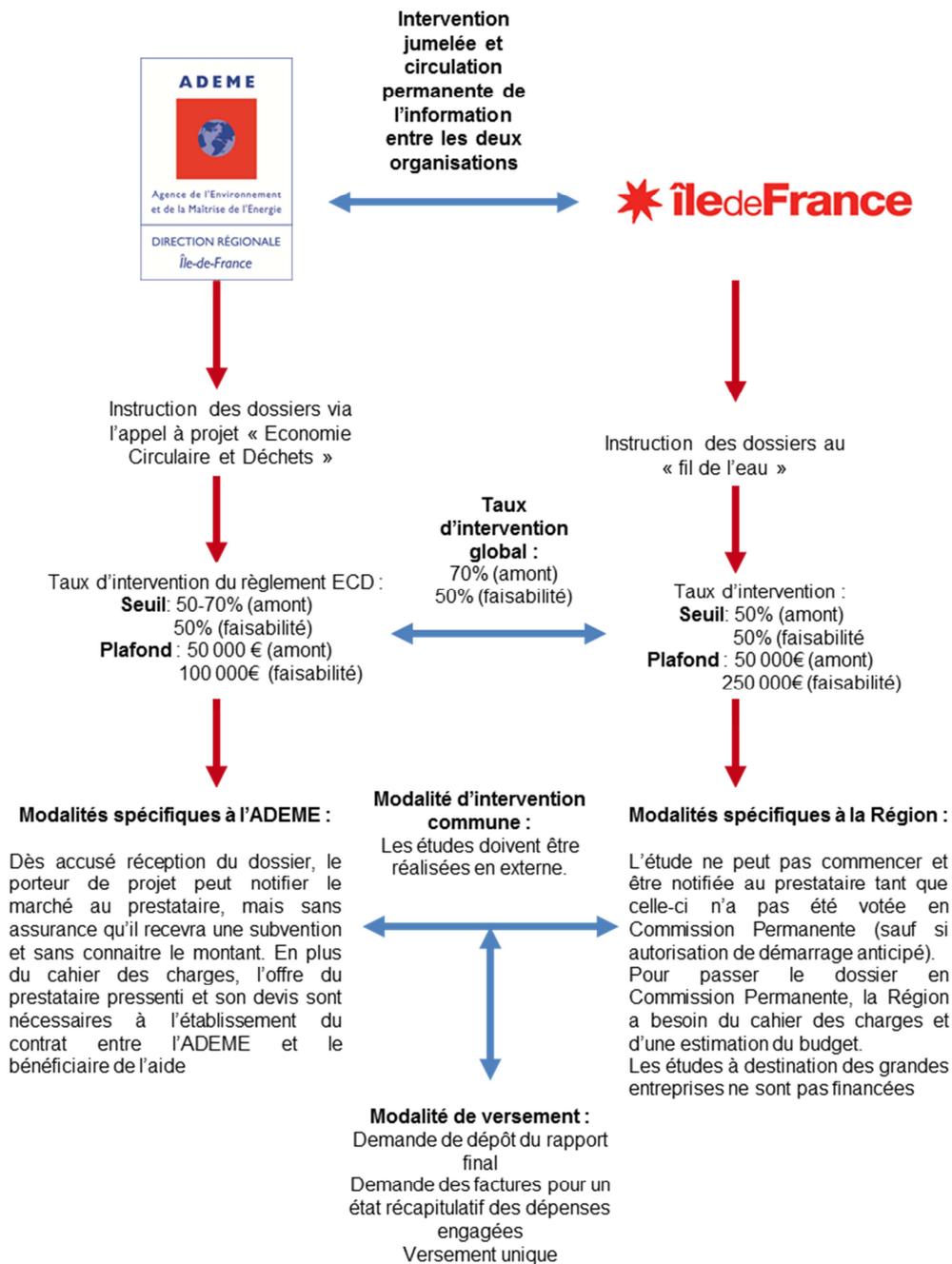
L'objectif de ce dispositif est de limiter les risques financiers sur la phase du projet la plus incertaine par la prise en charge d'une partie des coûts de développement (étude de faisabilité). Jusqu'à 2018, ces études faisaient généralement l'objet d'un co-financement ADEME et Région. En 2018, une répartition de la prise en charge des études de faisabilité a été réalisée avec un financement par une seule structure et non plus un co-financement. Ce système permet une optimisation des moyens humains de la Région et de l'ADEME.

Etudes amont :

Le soutien aux études amont est le principal outil permettant de définir une organisation territoriale des ressources cohérente. Elle doit permettre aux acteurs d'avoir une stratégie globale de développement de la méthanisation sur le territoire. Elles sont menées le plus souvent par les collectivités d'un territoire, en partenariat avec les acteurs locaux.

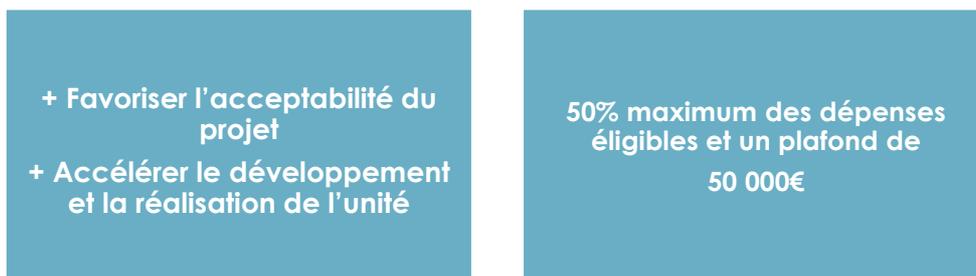
Concernant les études amont, l'organisation de l'instruction des dossiers est similaire à celle des études de faisabilité. Ces études amont sont à la fois financées par l'ADEME et par la Région Île-de-France.

Contrairement aux études de faisabilité, le co-financement ADEME / Région serait maintenu. L'objectif majeur est d'intervenir de concert pour ces schémas territoriaux et participer de façon conjointe aux comités de pilotage.



Soutien à la concertation :

La concertation ne fait l'objet que d'une intervention de la Région Île-de-France dans le cadre de son volet « soutien au développement de la méthanisation ».



La concertation constitue l'un des critères d'appréciation de la qualité d'un dossier de demande de subvention aux investissements, mais il ne s'agit d'une condition d'éligibilité. Cependant, les problématiques liées à la concertation tendent à gagner de l'ampleur notamment à cause des difficultés que peuvent rencontrer des porteurs de projet avec leur environnement direct (élus, voisins...). Si la notion de concertation est souvent associée par les acteurs à l'acceptabilité du projet, elle ne s'y limite pas. La concertation définit plutôt l'ensemble des démarches que réalise le porteur de projet pour communiquer avec les différents acteurs qui peuvent être en interaction directe ou indirecte avec son activité.

Utilisation des dispositifs :

Sur les 15 études financées entre 2009 et 2017, 3 relèvent des études amont (20%) et 12 des études de faisabilité complètes ou partielles (dont une analyse de potentiel méthanogène et une étude de raccordement au réseau de gaz).

Typologie d'aides	Coût moyen de l'étude	Nombre d'étude financée	Taux moyen d'intervention de l'ADEME	Taux moyen d'intervention de la Région	Taux moyen d'intervention cumulé
Etude « amont »	73 000 €	3	58%	50% ²	56%
Etude de faisabilité	12 800 €	12	40%	46%	62%
Aide à la concertation	-	0	-	-	-

Tableau 2 : Soutiens aux études période 2009-2017

L'ADEME et la Région Île-de-France ont jusqu'alors financé un faible nombre d'études de faisabilité. En effet, depuis 2009 seulement dix études de faisabilité complètes et deux autres études partielles ont été financées. Malgré cela, le taux d'intervention des deux instances est très élevé puisqu'en moyenne 62% des montants de l'étude sont pris en charge par la Région et / ou par l'ADEME. Sur dix études, l'ADEME et la Région ont été amenées à intervenir conjointement à quatre reprises.

L'année 2018 montre une augmentation des dossiers d'études soumis et soutenus, parallèlement à l'accélération du développement de la filière : 7 études de faisabilité (soutien 50%) et 2 études amont (soutien 70%).

L'aide à la concertation n'a pas été sollicitée sur toute la période 2014-2018, faute de demande et peut-être de communication (l'information sur l'aide à la concertation n'est présente sur le site Internet de la Région que depuis fin 2017). Quelques dossiers sont à l'étude depuis début 2019.

1.2.2.2 Le dispositif de soutien à l'investissement : l'appel à projets

Description du dispositif

Il s'agit d'un appel à projet ouvert sur une période d'environ 3 mois, suivi d'une phase d'analyse et d'échanges avec les porteurs de projet.

A l'exception de 2014 où deux sessions ont été organisées à la suite du vote de la *stratégie régionale de développement de la méthanisation*, l'ADEME et la Région Île-de-France n'ont organisé qu'une seule session par an. Pour la session 2018-2019, deux sessions sont prévues, une première session entre octobre et décembre 2018 pour un engagement budgétaire en 2019 et une seconde session entre mai et septembre 2019 pour un engagement budgétaire en 2020.

Le dossier technique et les attendus du dossier de candidature sont identiques pour les deux structures, hormis certains critères d'éligibilité qui peuvent être différents pour l'ADEME et la Région. Ils sont identifiés par les logos respectifs dans le schéma suivant :

² Une étude « amont » a aussi été soutenue indirectement via le Parc Naturel Régional du Vexin en 2015.

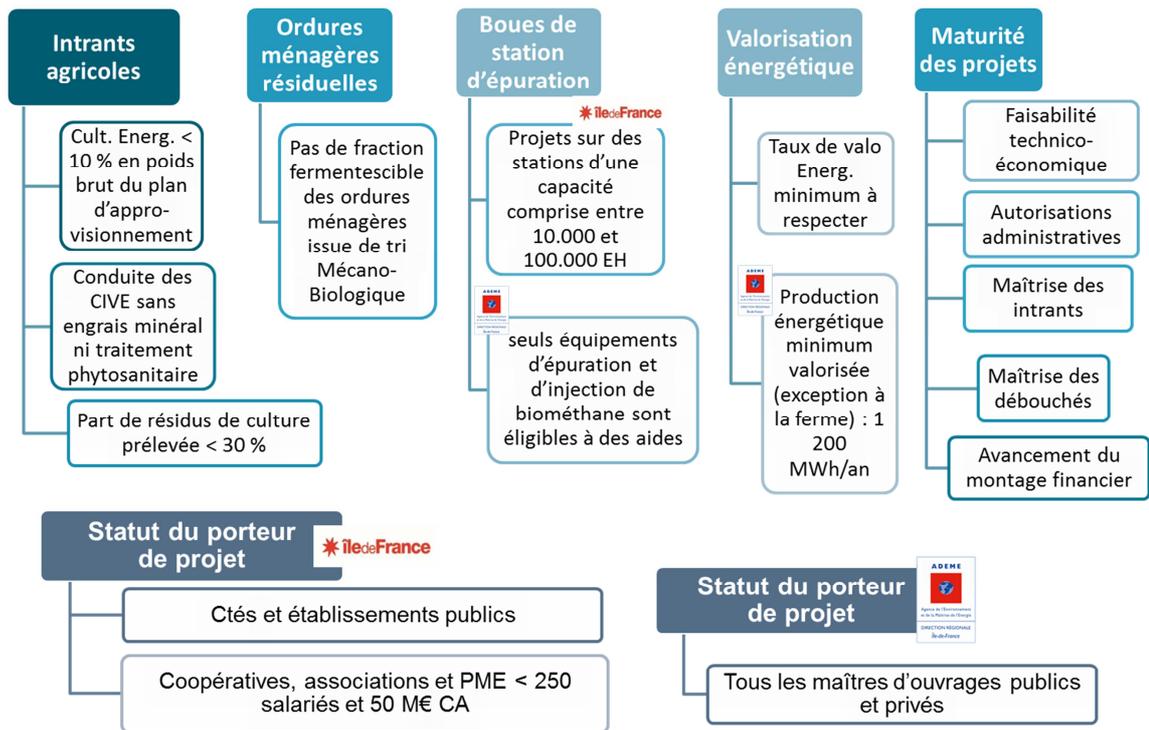


Figure 10 : Critères d'éligibilité de l'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation »

- ⇒ La Région Île-de-France ne subventionne pas les projets conduits par les grandes entreprises, et ne finance pas les projets de méthanisation sur STEP au-delà et en deçà d'une capacité comprise entre 10 000 et 100 000 équivalents-habitants (EH).
- ⇒ L'ADEME Île-de-France ne finance pas les unités de méthanisation à la ferme sans co-substrats extérieurs. Pour les unités sur STEP, seuls les équipements d'épuration – injection de biométhane sont soutenus.

L'audition des dossiers se fait, quant à elle, conjointement, en présence des partenaires de l'ADEME et de la Région, à savoir avec la DRIEE, la DRIAIF, l'AESN et depuis 2018 la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les critères d'appréciation des dossiers sont présentés dans le schéma suivant :

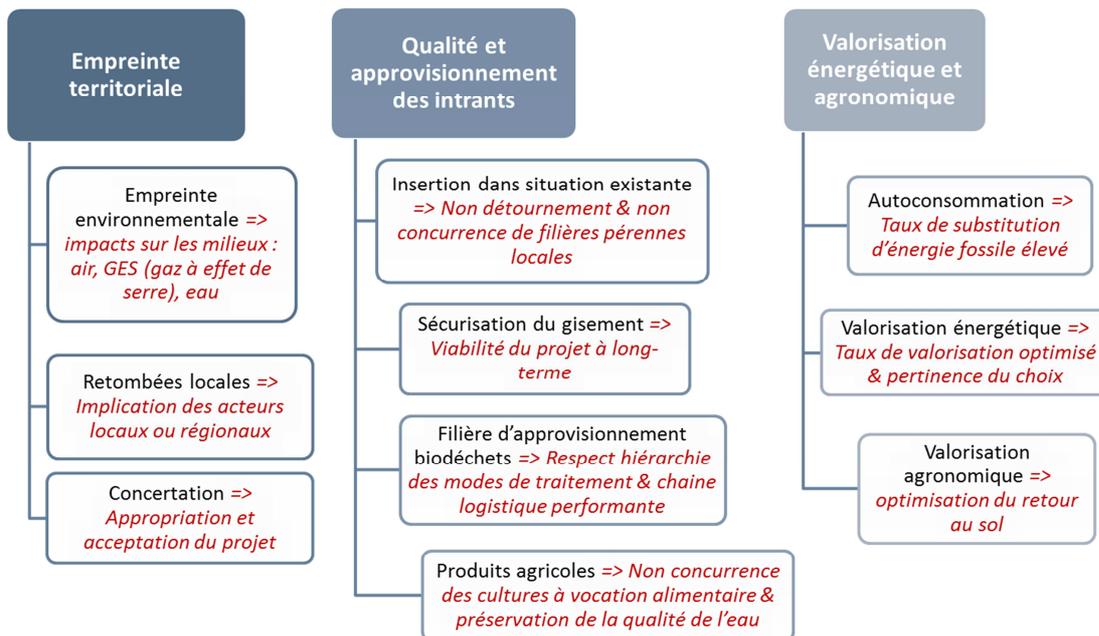


Figure 11 : Critères d'appréciation de l'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation »

Une analyse des critères d'éligibilité a été effectuée et figure dans la fiche détaillée de l'appel à projet en annexe.

L'augmentation du nombre de dossiers de candidatures (10 en 2018 contre 4 en 2017) amène les deux instances à se répartir l'analyse des dossiers équitablement. La structure en charge de l'analyse approfondie du dossier pilote les échanges avec le porteur de projet quand l'autre instance contrôle et valide les documents.

 Durée de 4 à 9 mois	Ouverture de l'appel à projet
	Clôture de l'appel à projet
	1ère phase d'analyse du dossier (questions/réponses)
	Audition du dossier par le jury méthanisation
	2ème phase d'analyse du dossier (questions/réponses)
	Réunion du jury et prise de décision
	Passage du dossier devant les instances de l'ADEME et la Région
	 Conventionnement du porteur de projet

Tableau 3 : Déroulé de la procédure d'appel à projet commun ADEME / Région « méthanisation »

Les projets éligibles aux deux dispositifs sont pour la plupart gérés en co-financement à parts égales.

Evolution du nombre de candidats

Le schéma suivant illustre l'évolution du nombre de candidats à l'appel à projet :

- Un grand nombre de dossiers ont été soumis en 2014 et 2015, à la suite du vote de la stratégie de développement de la méthanisation ;
- 4 à 5 dossiers par an ont été proposés en 2016 et 2017 ;
- Une forte augmentation est observée ces dernières années : 10 candidats en 2018 (9 nouveaux dossiers et 1 réexamen), et 27 pré-candidatures reçues à l'AAP 2019 pour 13 dossiers de candidatures déposés.

La différence entre le nombre de candidats et de lauréats s'explique assez rarement par des refus de dossiers : moins de 5 dossiers ont été jugés non-conformes aux critères de l'AAP. Il peut s'agir de dossiers qui ont été abandonnés ou mis en pause par les porteurs de projet avant l'attribution de la subvention, ou plus fréquemment de dossiers qui nécessitaient des études ou investigations complémentaires pour faire évoluer certains items. Ils ont alors été candidats aux sessions suivantes, et comptabilisés comme nouveaux candidats.

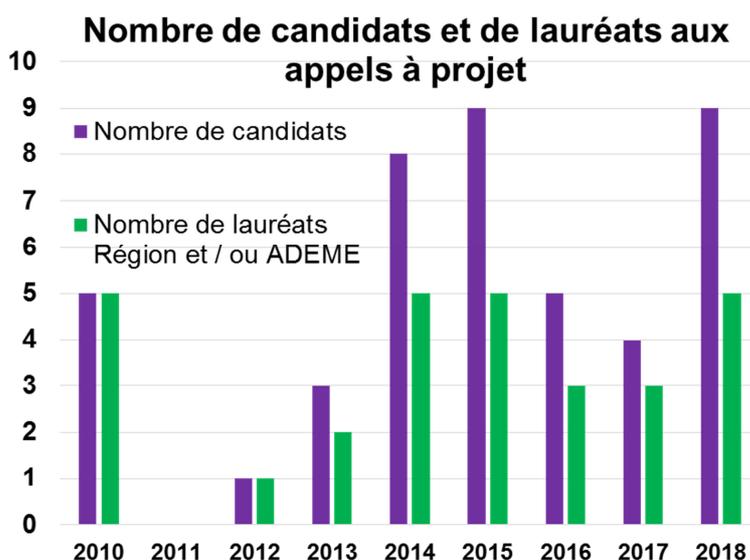


Figure 12 : Evolution du nombre de candidats et de lauréats à l'AAP méthanisation

Utilisation du dispositif

Sur la période 2010-2017, l'ADEME et la Région Île-de-France ont attribué des financements à 21 projets de méthanisation, conjointement ou séparément.

L'ADEME et / ou la Région ont participé au financement de 40% des unités en fonctionnement (9 sur 22), à près des deux-tiers des unités mises en service depuis 2010 (9 sur 14), et à toutes les unités en cours de construction (5 aides attribuées entre 2010 et 2017 + 4 courant 2018).

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des engagements 2010-2017 des deux instances en fonction de l'état d'avancement des projets qui ont bénéficié d'un soutien.

Stade du projet	Nombre de projets	Montant totaux engagés
Abandon	2 ³	790 K€
Etude de faisabilité	5	9,18 M€
En cours de construction	5 ⁴	6,79 M€
En fonctionnement	9	9,37 M€
Total	21	26,12 M€

Tableau 4 : Bilan des projets auxquels ont été accordés des financements ADEME et/ou Région en 2010-2017

Typologie des projets lauréats

La typologie des 21 projets soutenus entre 2010 et 2017 est présentée ci-dessous.

Les deux tiers d'entre eux sont des unités à la ferme.

Ces méthaniseurs suivent la logique de valorisation énergétique présentée précédemment, c'est-à-dire que les porteurs de projet ont privilégié un système en injection plutôt qu'en cogénération. Trois méthaniseurs sont en effet en cogénération, un était basé sur la valorisation uniquement de la chaleur (il fait partie des projets abandonnés) quand les douze autres sont en injection (dix via le réseau GRDF et deux via le réseau GRTgaz).

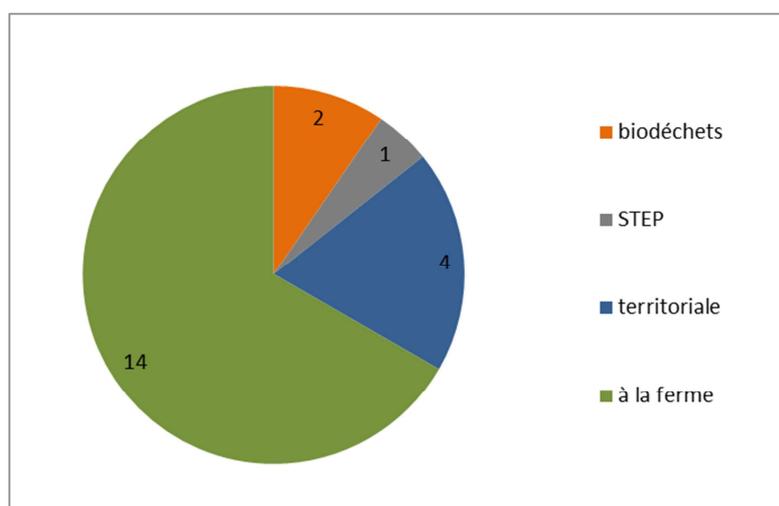


Figure 13 : Typologies d'unités de méthanisation qui ont fait l'objet d'un engagement financier ADEME/Région

³ Un troisième projet a obtenu une aide de l'ADEME mais la convention est devenue caduque faute d'un démarrage dans les temps impartis. Il est cependant toujours à l'étude par le porteur de projet.

⁴ Depuis l'établissement de ce diagnostic, 4 autres projets ont reçu une aide financière (courant 2018).

Taux d'intervention

Le montant de l'aide est déterminé par une analyse économique effectuée sur les données économiques du projet (investissement, charges, recettes), en prenant en compte le montant total des subventions publiques. L'objectif est d'établir le besoin financier nécessaire pour rendre viable et attractive la filière méthanisation par rapport à des filières moins vertueuses d'un point de vue environnemental et moins élevées dans la hiérarchie des modes de traitement (centre de stockage, incinération...). Une vérification des différents plafonds applicables est ensuite effectuée.

Le taux moyen d'intervention sur l'ensemble des projets est de 23%.

Les taux de subvention par projet sont assez homogènes, sauf pour quatre projets qui se distinguent par des taux d'intervention plus bas (entre 10 et 15%). Il s'agit de deux unités de méthanisation biodéchets et de deux unités de méthanisation territoriale avec déchets alimentaires. Trois de ces quatre projets n'ont bénéficié que du soutien de l'ADEME.

Le taux d'intervention sur les STEU n'est pas comparable aux autres puisque calculé à partir du montant d'investissement subventionnable. Or, il est difficile sur ce type de projet de sanctuariser le montant d'investissement lié à la méthanisation par rapport aux travaux complémentaires réalisés sur le traitement des eaux usées.

Type de méthanisation	Nombre de projet lauréats	Taux d'intervention moyen
A la ferme	13	24%
à la ferme sans déchets alimentaires	7	22%
à la ferme avec déchets alimentaires en projet (phase 2)	5	22%
à la ferme avec déchets alimentaires	1	28%
Territoriale	3	23%
Territoriale sans déchets alimentaires	1	40%
Territoriale avec déchets alimentaires	2	15%
Ligne 1 Territoriale, ligne 2 STEP	1	27%
Biodéchets (déchets alimentaires)	2	11%
STEU	2	30%
Total	21	23%

Tableau 5 : Détail des taux d'intervention des projets sur 2010-2017

1.2.3 Etat des lieux de l'animation territoriale

L'animation territoriale englobe l'ensemble des leviers non financiers qui participent à une élimination progressive des obstacles qu'ont rencontré les porteurs de projet lors du développement, de la construction et de l'exploitation de leur unité de méthanisation, afin d'atteindre un rythme de croissance de la filière plus soutenu.

Cette animation territoriale repose sur un réseau d'acteurs en contact avec les porteurs de projets, les financeurs mais également le grand public et les territoires support des projets. Ce réseau d'acteurs met en place des actions d'animation dont l'objectif est le développement de la filière méthanisation.

1.2.3.1 Le réseau d'acteurs

Positionnement de l'ADEME et de la Région

Aujourd'hui le positionnement de l'ADEME et la Région Île-de-France se décline sous trois aspects :

- Les deux instances occupent une place importante dans le financement des projets.
- Elles sont aussi amenées à collaborer avec d'autres organisations que ce soit à travers l'analyse des dossiers de demande de subvention et l'audit des porteurs de projet (Services de l'Etat, caisse des dépôts et consignations), ou via le travail de veille réglementaire et technologique (ATEE).
- L'ADEME et de la Région occupent également un rôle de mise en relation en créant des liens entre les différents acteurs.

Cartographie actuelle des acteurs

De nombreux acteurs travaillent au développement de la filière. Ces acteurs présentent différents niveaux d'intervention :



Figure 14 : Principaux acteurs intervenants en Île-de-France (non exhaustif)

Leurs champs d'actions est hétérogène :

	Intervention faible
	Intervention forte

Niveaux	Acteurs	Champs d'intervention								
		Accompagnement à l'émergence	Accompagnement à la faisabilité	Sensibilisation, concertation, communication (vers les territoires)	Veille réglementaire et technique	Mise en relation avec les constructeurs et fournisseurs	Financement des projets	Suivi de la mise en service	Suivi de l'exploitation	Mise en réseau des acteurs (organisation de colloques, formations, ...)
National	MTEs									
National	ATEE									
National	AAMF									
National	Bureaux d'études									
National et régional	GRT GAZ									
National et régional	GRDF									
National et régional	ENEDIS									
National et régional	ADEME									
National et régional	CDC									
National et régional	BPI									
Régional	Région									
Régional	ARENE									
Régional	AESN									
Régional	Chambre d'agriculture									
Régional	Coopénergie									
Régional	GR CETA									
Régional	SEM Energie Posit'lf									
Territorial	Services déconcentrés de l'Etat									
Territorial	Départements									
Territorial	Syndicats d'énergie									
Territorial	PNR									
Territorial	ALEC, EIE									
Territorial	Communes et leurs groupements									
Territorial	Coopératives agricoles									
National, régional et territorial	Associations environnementales									

Tableau 6 : Champs d'intervention des acteurs franciliens de la méthanisation (non exhaustif)

Une animation de la filière francilienne a été conçue entre 2012 et 2013 lorsque l'ARENE a accompagné la Région dans l'élaboration de sa stratégie méthanisation. Cependant, selon les acteurs et porteurs de projets interrogés, le réseau d'acteurs souffre actuellement d'un manque d'animation qui a pour conséquence la dispersion des acteurs et la confusion des porteurs de projets.

Positionnement du porteur de projet au sein du réseau

Si les porteurs de projets peuvent être accompagnés et soutenus par de nombreux acteurs en phase d'émergence et de développement de leur projet, les acteurs sont beaucoup moins nombreux à les accompagner sur les phases de construction et d'exploitation.

Cette cartographie présente les principaux acteurs. Les porteurs de projets n'entrent pas systématiquement en contact avec l'ensemble d'entre eux.

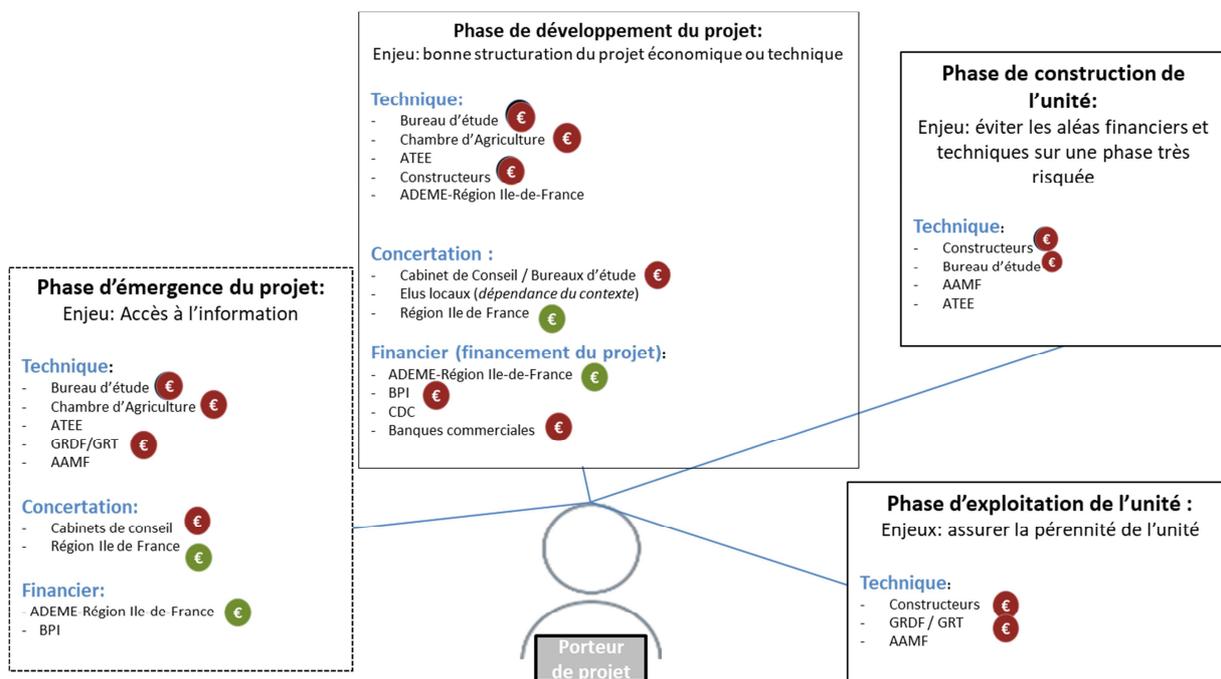


Figure 15 : Positionnement du porteur de projet au sein des acteurs

€ Relation commerciale

€ Subventions

1.2.3.2 Les formations dispensées en Île-de-France

L'ARENE a organisé des sessions de formation pour monter un projet de méthanisation, ouvertes à tous. Les deux dernières éditions ont eu lieu en 2013 et 2015.

L'ADEME a organisé une session de formation sur la méthanisation d'une durée de 2 jours en octobre 2017, session qui a été renouvelée en septembre 2018. Ces sessions étaient destinées à divers acteurs relais de l'animation territoriale, parmi eux les chargés de mission des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires (DDT) et DRIAAF), les chargés de missions Chambres Agriculture (depuis 2018), les animateurs Territoire à Energie POSitif (TEPOS), les chargés de missions Agence de l'eau, les chargés de mission ARENE ainsi qu'à des porteurs de projet. Pour l'ADEME, l'objectif de ces formations est à la fois pratique et théorique. Il s'agit en effet d'avoir un niveau de connaissance général des domaines liés à la méthanisation (technique, réglementaire, valorisation énergétique, agronomique, économie de projet, concertation...) sans aller jusqu'au dimensionnement d'un projet de méthanisation. Les enjeux liés aux différents freins afférents à un projet de

méthanisation sont abordés, ainsi que le ciblage des personnes ressources pour avancer dans la réalisation d'un projet. L'objectif final est donc de donner les outils nécessaires à la bonne compréhension des enjeux liés à la méthanisation en Île-de-France.

Il y a eu 17 participants à la session 2017 et 11 à la session 2018.

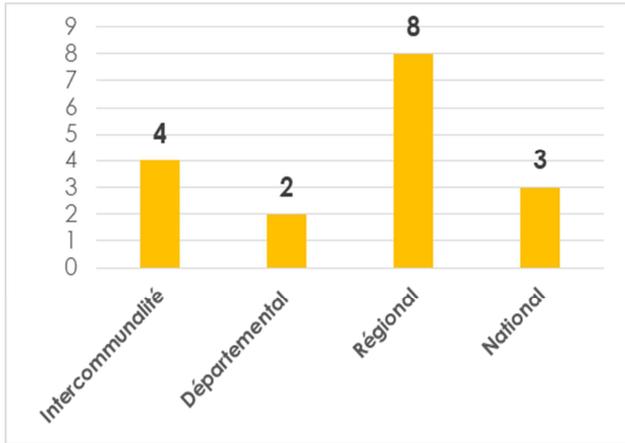


Figure 16 : Périmètre d'intervention géographique des participants 2017

Les formations organisées par l'ADEME Île-de-France s'adressent à des acteurs dont le périmètre d'intervention n'est pas le même. La forte représentation régionale s'explique par la présence d'une grande partie du jury méthanisation de l'appel à projets à cette formation.

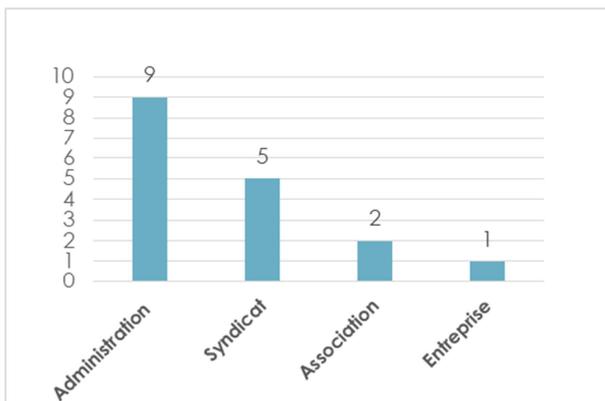


Figure 17 : Typologie des participants 2017

Peu de porteurs de projet ont assisté à la première session de formation. Cette formation a eu pour effet de faciliter le développement et la réalisation des projets en sensibilisant les acteurs relais et institutionnels aux contraintes des porteurs de projet. Ce constat est néanmoins à nuancer à l'aune de présence des syndicats d'énergie. Ces derniers s'emparent progressivement de la méthanisation comme l'illustre le projet du SIGEIF en collaboration avec le SYCTOM pour un projet de méthanisation de Biodéchets à Gennevilliers.

Fin 2018, la **Chambre d'Agriculture de Région** a organisé de courtes formations (une demi-journée) à destination des porteurs de projet agricoles rassemblés autour de cercles d'agriculteurs. 5 sessions ont eu lieu, rassemblant une quinzaine de participants chacune.

1.2.4 Matrice AFOM du développement de la méthanisation

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'Île-de-France est la région française la plus densément peuplée (987 habitants au km²) : gisement important d'intrants, notamment de déchets alimentaires, et très forte densité des réseaux de gaz. • L'agriculture céréalière francilienne est très productive permettant de mobiliser des résidus de culture et présentant des conditions favorables à l'implantation de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE). Elle présente également de grande potentialité de valorisation des digestats produits. • Une présence de la filière méthanisation historiquement sur les STEU ; • Un fort développement de la méthanisation à la ferme depuis 2012. • Un appel à projet commun ADEME-Région depuis 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Île-de-France est la région française la plus densément peuplée. Cette densité de population peut entraver l'émergence de projets de méthanisation en augmentant le risque lié à l'acceptabilité de l'installation. Les riverains potentiellement situés aux abords des unités de méthanisation agricole ont une connaissance limitée du fonctionnement d'une exploitation agricole et de la façon dont une unité de méthanisation peut s'insérer dans le quotidien d'un exploitant agricole. • Une surface agricole réduite, les porteurs de projet potentiels sont en proportion moindres que dans d'autres régions. • Une organisation du réseau d'acteurs moins structurée qu'ailleurs. L'Île-de-France est le siège des principales organisations nationales de la filière sans pour autant avoir développé en parallèle un schéma d'organisation régional.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté de l'ADEME et de la Région d'améliorer le dispositif de soutien à la filière, aussi bien du point de vue soutien financier que du point de vue de l'animation territoriale. • Une typologie d'acteurs très variée au sein des porteurs de projet : collecteurs, agriculteurs, syndicat d'énergie, collectivités locales, cette pluralité d'acteurs mise en relation permettrait de faire émerger des projets correspondant au territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de professionnalisation des acteurs. • Une méconnaissance de la filière méthanisation au sein du grand public et des élus locaux pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Processus technologique innovant et complexe ; ○ Manque de communication par rapport aux autres ENR (solaire, éolien...) plus simples et plus attractives, ce qui défavorise la filière méthanisation. • La méthanisation est une activité économique à forte logique partenariale (flux de matières en méthanisation territoriale) qui nécessite une bonne gestion des différentes parties prenantes d'un projet (élus, riverains, fournisseurs d'intrants, administration, co-financeurs...). • Une instabilité réglementaire et au niveau des tarifs d'achat de l'énergie issue du biogaz

2 Restitution de l'évaluation

2.1 Etudes de cas

2.1.1 Méthodologie

Chaque projet a fait l'objet d'une analyse approfondie du dossier de demande de subvention transmis à l'ADEME et/ou la Région en complément d'un entretien semi-directif d'une durée moyenne de 50 minutes. L'objectif de ces entretiens était d'identifier les principaux obstacles rencontrés par les porteurs de projet en fonction des phases de vie d'un projet de méthanisation (émergence – développement – construction - exploitation). Ces entretiens constituent le socle de réflexion de la nouvelle politique d'aide au développement de la méthanisation en région Île-de-France.

Il est nécessaire de garder à l'esprit quelques précautions méthodologiques avant de dresser des conclusions globales. L'échantillon sélectionné peut en effet faire l'objet d'un biais de sélection : les porteurs de projet dont l'installation est en fonctionnement sont aujourd'hui considérés comme des pionniers.

En conséquence :

- Les freins rencontrés ont peut-être déjà été soulevés et réglés aujourd'hui ;
- La motivation de ces porteurs de projet est probablement supérieure à celle des futurs porteurs de projet qui constitueront le tissu sur lequel devront s'appuyer les instances régionales ;

Il est difficile de quantifier aujourd'hui à quel point les nouveaux porteurs de projet ont capitalisé sur les expériences passées.

Les comptes-rendus de ces entretiens font l'objet d'un livrable distinct.

La restitution de chaque étude de cas se présente sous la forme de cartes d'identité figurant en annexe. Ces cartes d'identité synthétisent :

- le déroulé de développement du projet qui inclut les obstacles rencontrés, les solutions trouvées et les interactions avec les acteurs de la filière ;
- une description technico-économique du projet ;
- les principales conditions de financement du projet ;
- une synthèse de l'évaluation qualitative et analyse de l'animation territoriale.

2.1.2 Présentation des 15 études de cas

Quinze projets et unités ont été sélectionnés parmi les vingt-et-un projets et unités sur lesquels l'ADEME et/ou la Région Île-de-France se sont engagées. Cette sélection a été réalisée pour obtenir un panel représentatif par rapport aux typologies de méthanisation, aux modes de valorisation et à l'état des projets (abandonné, à l'étude, en construction, en fonctionnement) présents en Île-de-France.

Une description succincte des projets figure ci-dessous :

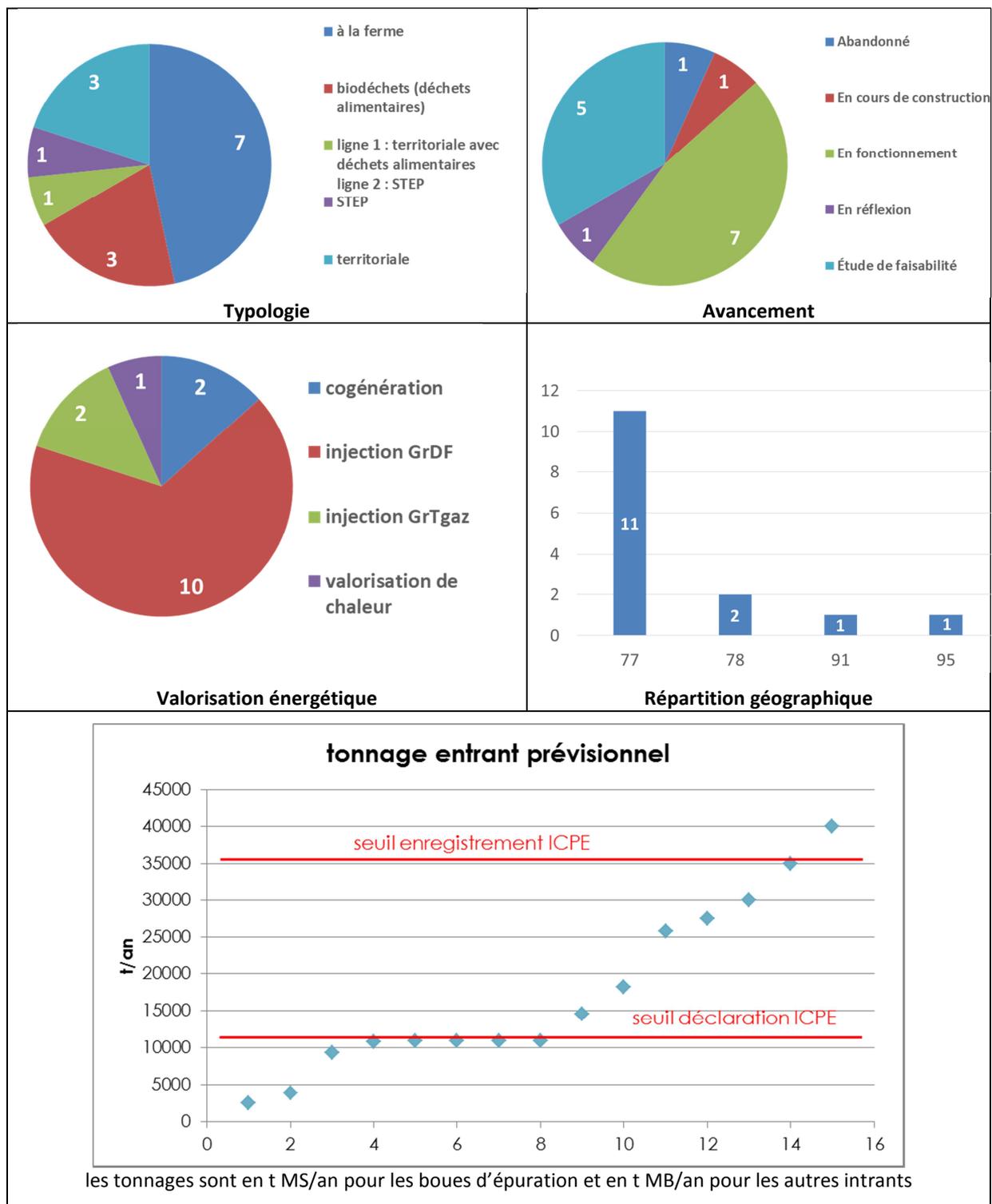


Figure 16 : Caractéristiques principales des 15 études de cas (en nombre de projet)

La liste détaillée des études de cas figure ci-dessous :

Intitulé du projet/de l'unité	Département	Type principal	Type secondaire	Etat de l'unité	Tonnage entrant	Type de valorisation énergétique	Bénéficiaire de la subvention étude de faisabilité	Bénéficiaire de la subvention à l'investissement	Année lauréat AAP	Année de mise en service	Montant de la subvention AAP (€)
Agri métha Energy - SAINTS	77	à la ferme	avec déchets alimentaires en phase 2	En fonctionnement	10 884	injection GrDF	NON	NON	2015	2017	853 540
Bassée Biogaz - NOYEN-SUR-SEINE	77	à la ferme	avec déchets alimentaires en phase 2	En fonctionnement	10 946	injection GrTgaz	NON	NON	2013	2017	970 000
Bi-Metha 77 - DAMMARIE-LES-LYS	77	ligne 1 : territoriale avec déchets alimentaires ligne 2 : STEP		Étude de faisabilité	90 245	injection GrDF	NON	OUI	0	2020	4 000 000
Bioénergie de la Brie - CHAUMES-EN-BRIE	77	à la ferme	sans déchets alimentaires	En fonctionnement	14 600	injection GrDF	NON	NON	Avant début AAP	2013	1 370 282
Bionerval - ÉTAMPES	91	biodéchets (déchets alimentaires)		En fonctionnement	40 000	cogénération	NON	OUI	2016	2013	1 499 476
Brie Compost - CERNEUX	77	territoriale	avec déchets alimentaires	Étude de faisabilité		cogénération	NON	OUI	2012	2020	308 256
Cap Vert Energie (partenariat SEM Energie Posit'IF) - ÉCUELLES	77	territoriale	avec déchets alimentaires	Étude de faisabilité	27 500	injection GrDF	NON	NON	2017	2020	1 592 183
CVO 77 - BAILLY-ROMAINVILLIERS	77	biodéchets (déchets alimentaires)		Étude de faisabilité	35 000	injection GrDF	NON	OUI	2015	2019	910 860
HARAVILLIERS	95	à la ferme	avec déchets alimentaires	Abandonné	3 926	valorisation de chaleur	OUI	OUI	2014		397 736
Letang Biomethane - SOURDUN	77	à la ferme	avec déchets alimentaires en phase 2	En fonctionnement	10 950	injection GrDF	NON	NON	2015	2018	1 200 000
Nangis Biogaz - NANGIS	77	à la ferme	sans déchets alimentaires	En fonctionnement	10 825	injection GrTgaz	NON	OUI	2014	2018	1 300 000
SIAMHLM => CA GPSEO - LES MUREAUX	78	STEP		En cours de construction	2 492	injection GrDF	NON	OUI	2014	2019	1 835 463
Thoiry Bioenergie - THOIRY	78	territoriale	sans déchets alimentaires	En fonctionnement	10 950	injection GrDF	OUI	NON	2017	2018	2 065 271
Valosfer - MONTEREAU-FAULT-YONNE	77	à la ferme	sans déchets alimentaires	Étude de faisabilité	18 250	injection GrDF	OUI	NON	2015	2019	2 367 014
Veolia 77 - CLAYE-SOUILLY	77	biodéchets (déchets alimentaires)	avec déchets alimentaires	En réflexion	70 000	injection GrDF	NON	NON	2013		désengagement

Tableau 7 : Description détaillée des 15 projets de l'étude de cas

Parmi les quinze études de cas, sept projets sont des cas de méthanisation à la ferme, trois des projets territoriaux, trois des projets de biodéchets, un projet sur STEP et un projet mixte territorial en ligne 1 et STEP en ligne 2. La valorisation énergétique majoritaire est l'injection GRDF mais deux projets sont tout de même en injection GRT gaz, deux en cogénération et un en valorisation de chaleur. L'échantillon sélectionné est donc représentatif des grandes tendances observables à l'échelle régionale.

L'intervention de l'ADEME et de la Région sur ces 15 projets nécessite d'être replacée dans le temps pour appréhender l'analyse de chaque projet.

Trois mouvements de financement peuvent être mis en évidence :

Phase 1 : Financement des projets pionniers de la filière

Les projets considérés ici comme pionniers sont les projets financés avant 2014. Parmi ces projets, seuls Bioénergie de la Brie, la Ferme de la Tremblaye et Bionerval ont été menés à terme jusqu'à présent, ainsi que l'unité d'Ussy-sur-Marne montée sans aide publique. Les projets de méthanisation territoriale (Brie Compost, Veolia 77, et Equimeth) ont rencontré de nombreuses difficultés dans leur développement, difficultés qui seront explicitées par la suite.

Phase 2 : Financement des projets de méthanisation territoriale

Dans le sillage du projet Equimeth, d'autres projets de méthanisation territoriale, entre 2014 et 2015, ont été soutenus par l'ADEME et/ou la Région. Thoiry Bioenergie, CVO77 et Valosfer sont trois projets qui en faisant la promotion d'un fort ancrage territorial (trois porteurs de projet sur quatre sont des agriculteurs ou avec une structure agricole présente dans l'actionnariat) avaient l'ambition de construire une unité de méthanisation sur une logique partenariale avec les différents acteurs du territoire. Les difficultés rencontrées par les acteurs ont fortement retardé le développement de ces projets. Aujourd'hui, seul le projet Thoiry Bioénergie est en fonctionnement.

Phase 3 : Financement de projets de méthanisation à la ferme

En 2015 et 2017, les projets de méthanisation à la ferme se sont succédé. Un montant d'investissement plus faible, une autonomie très forte dans l'approvisionnement, un dimensionnement de l'unité moins important, une typologie d'intrants moins contraignante administrativement, sont les quelques facteurs expliquant le développement plus efficace de ces typologies de projet. En effet, malgré un financement plus tardif, les projets de méthanisation à la ferme sont pour la plupart en fonctionnement. Bassée Biogaz, Agri Metha Energy, Létang Biométhane, sont actuellement en train d'injecter dans les réseaux de gaz.

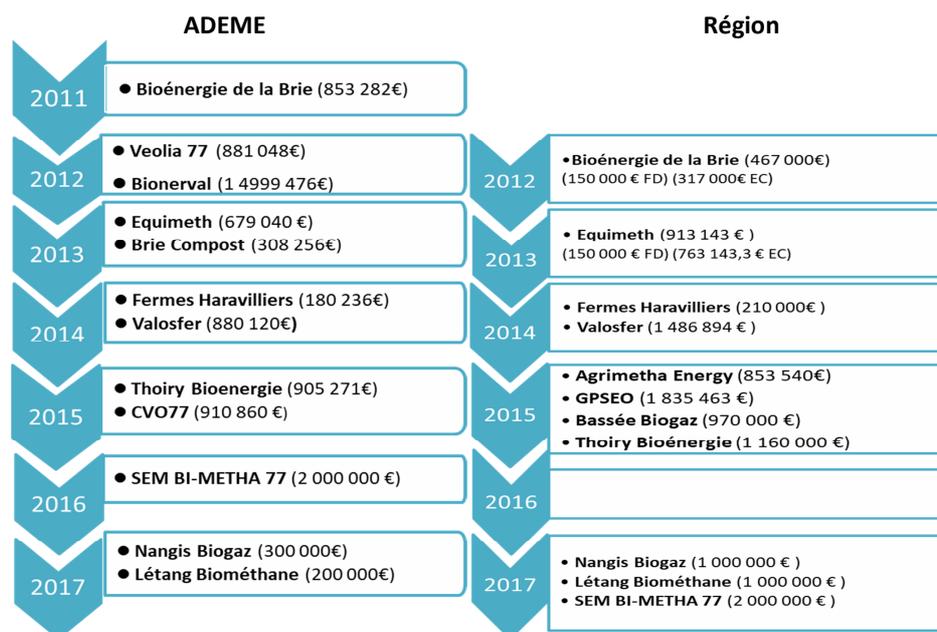


Figure 18 : Chronologie des aides de la Région Île-de-France et de l'ADEME Île-de-France (années d'attribution)

En mettant en perspective les différentes phases de soutien de l'ADEME et la Région, il apparaît que certains projets à la ferme aidés durant la troisième phase de financement sont aujourd'hui en fonctionnement. Le temps entre le développement du projet et la mise en service sur ces projets à la ferme est bien inférieur à celui des projets territoriaux. En effet, en comparant les dates de mise en service prévisionnelles disponibles dans les dossiers de demande de subvention et les dates de mise en service effective, il apparaît que le retard moyen des quatre unités de méthanisation agricole en fonctionnement est de quatre mois. En comparaison, si les projets territoriaux avaient été mis en service en septembre 2018, les retards accumulés auraient été les suivants⁵ :

- 31 mois de retard pour les projets de méthanisation biodéchets (moyenne sur les trois projets biodéchets) ;
- 35 mois de retard pour les projets de méthanisation territoriale (moyenne sur les trois projets territoriaux).

2.1.3 Enseignements des études de cas

Le subventionnement d'un projet est unanimement reconnu par les porteurs de projet comme une intervention facilitatrice dans la recherche d'un emprunt bancaire. Les différents critères d'appréciation (l'empreinte territoriale, les critères techniques, les critères financiers...), ne font pas seulement de la subvention un levier financier permettant d'augmenter les fonds propres de la société de projet mais ils se posent aussi comme un label de qualité du projet.

Les porteurs de projets interrogés soulignent un réel **besoin de sensibilisation des territoires et des citoyens** mais également un besoin **d'amélioration du dialogue avec les services de l'Etat**. Les informations circulant sur la filière francilienne sont jugées confuses et le jeu d'acteurs complexe.

De nombreux obstacles au développement de la méthanisation territoriale et de biodéchets ont été relevés :

- Difficulté de capter le gisement de fumier équin ;
- Difficulté de capter le gisement de biodéchets ;
- Acceptabilité des projets complexe.

Ces freins aux développements de la filière sont présentés projet par projet sur les cartes d'identité figurant en annexe et consolidés dans la synthèse de l'évaluation (atouts et freins).

Deux parcours du porteur de projet se distinguent clairement en fonction de la typologie des projets :

- **Les projets de méthanisation à la ferme** rencontrent moins d'obstacles en cours de développement que les autres typologies de projets. En fonction de l'échantillon disponible, il est possible de définir les caractéristiques communes à ces projets. Ces caractéristiques dressent les contours d'un modèle de développement de projet aujourd'hui éprouvé et qui assure sans difficultés majeures l'émergence et le fonctionnement des installations.

⁵ Sont exclus du calcul l'unité de Bionerval en fonctionnement, ainsi que les projets dont les dates prévisionnelles de mise en service ne sont pas encore dépassées

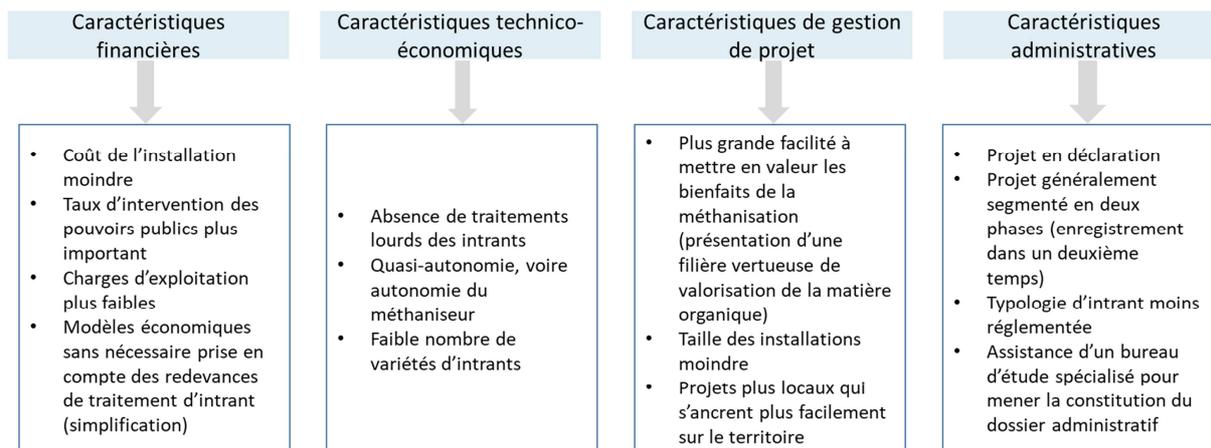


Figure 19 : Caractéristiques du modèle de développement des projets à la ferme

- **Les projets de méthanisation territoriaux, de biodéchets et mixte** présentent les plus de difficultés tant en phase d'émergence et de développement qu'en phase d'exploitation.

Les projets territoriaux, comportant généralement des biodéchets dans leur mix d'intrants, présentent les parcours de développement les plus complexes. Le bon fonctionnement d'une installation est en effet tributaire d'acteurs tiers ce qui exige une concertation approfondie et potentiellement chronophage entre les différentes parties prenantes. Le cycle de vie d'un projet de méthanisation territoriale est de fait plus long. Les caractéristiques spécifiques aux projets territoriaux et ayant une influence notable sur la durée du projet sont présentés ci-dessous.

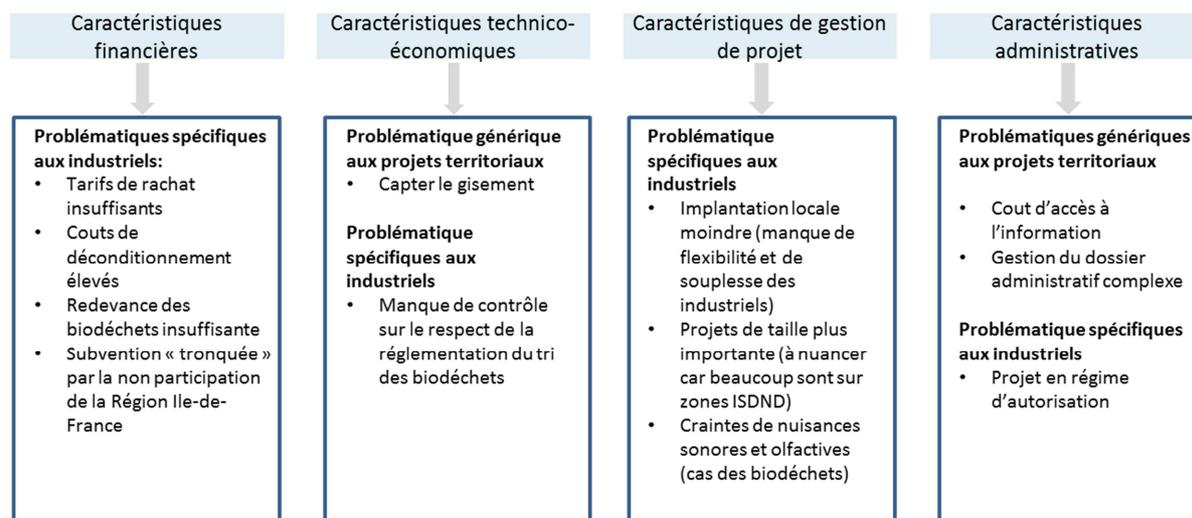


Figure 20 : Caractéristiques du modèle de développement des projets territoriaux et biodéchets

2.2 Entretiens avec les acteurs de la filière

2.2.1 Présentation des acteurs

Quinze acteurs de la filière (dont l'ADEME et la Région elles-mêmes) ont été interviewés :

Type	Intitulé	Action dans la filière de méthanisation francilienne
Acteurs de l'animation territoriale	ADEME	Mise en œuvre de la politique de soutien à la méthanisation et aide au financement de projet
	Région	Mise en œuvre de la politique de soutien à la méthanisation et aide au financement de projet
	Syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	Réalisation d'études de faisabilité pour les communes et EPCI, possible financement via sa SEM énergie
	Association technique énergie environnement (ATEE)	Réalisation d'une veille juridique, économique et technologique pour ses adhérents, organisation de formations et de visites
	Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF)	Animation du réseau d'agriculteurs méthaniseurs (visites, formations, retours d'expériences) et lobbying
	Chambre d'agriculture	Réalisation d'études opportunités, études de faisabilité et plans d'épandage, formations, visites
	Groupement de recherche sur les cultures et techniques agricoles (GR CETA)	Réalisation de formations et d'expérimentations
	France Nature Environnement	Sensibilisation du grand public, lobbying et formation des associations membres
	ARENE (nouvellement AREC : Agence Régionale Energie-Climat)	Participation à l'élaboration de la politique de soutien votée en 2014
	Quelia Conseil	Bureau d'étude et de conseil à la concertation
Acteurs du financement	Caisse des Dépôts et Consignations	Possible financement de projets (aucun projet financé directement en Île-de-France en septembre 2018)
	Banque Public d'Investissement	Financement de projet
	Crédit Agricole	Financement de projet
	Île-de-France Energies (SEM Energie Posit'If)	Financement de projet
	SIPPEREC	Financement de projet

Tableau 8 : Liste des 15 acteurs interrogés

Ces entretiens ont suivi la grille d'entretien figurant en annexe. Les comptes-rendus d'entretiens font l'objet d'un livrable distinct.

2.2.2 Enseignements

Les acteurs de la filière ont relevé des difficultés liées à :

- L'immaturation de la filière ;
- La difficulté de capter le gisement biodéchets ;
- La quantité de travail à fournir pour porter un projet ;
- Les conditions économiques et financières dans lesquelles évoluent les porteurs de projets qui ne sont parfois pas optimales pour investir dans de tels projets ;
- Les possibles oppositions locales, parfois structurées.

L'ensemble de ces freins au développement de la filière est consolidé dans le chapitre relatif au bilan de l'évaluation.

Zoom sur la thématique du financement :

Trois critères, non hiérarchisés, font l'objet d'une attention particulière de la part des banques lors de l'examen d'un dossier de demande de prêt :

- **L'accès aux fonds propres** : les banques considérant les subventions comme quasi fonds propres, une réduction de ces dites subventions dégradent proportionnellement la qualité du projet aux yeux des financeurs ;
- **L'acceptabilité du projet** ;
- **La bonne localisation du terrain** : l'analyse est bidimensionnelle, il s'agit d'analyser la localisation du site par rapport à l'exutoire énergétique mais aussi par rapport à la localisation des gisements, ceci influant directement sur les coûts de transport.

La concurrence entre les établissements bancaires limite grandement l'accès aux informations relatives à l'examen d'un dossier de demande de prêt. Seules la BPI (Banque Publique d'Investissement) et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) délivrent en détails leurs conditions d'intervention. Il est à préciser que ces deux établissements ne sont quasiment pas intervenus dans le financement des projets franciliens.

La BPI (80 dossiers à l'étude nationalement) :

Bpifrance Financement, via ses Directions Régionales, intervient dans toute la France soit en co-financement aux côtés des autres banques soit en garantissant les financements bancaires. L'organisme public est intervenu dans la région à travers le projet Bioénergie de la Brie, sans que les démarches aillent à leur terme. La banque n'a donc aujourd'hui participé à aucun financement d'unité de méthanisation en fonctionnement sur le territoire francilien.

Les modalités d'intervention de la BPI se sont durcies ces trois dernières années en réponse à un risque industriel jugé important. Cette perception du risque résulte des échecs des projets financés sans recours⁶ alors même que la filière était en tout début de structuration. Aujourd'hui, les banques commerciales sont amenées à solliciter la BPI non seulement pour obtenir une garantie financière mais aussi pour bénéficier d'une expertise sectorielle.

Conditions de financement	Financement sur 15 ans des projets en cogénération - sur 13 ans des projets en injection	
	Les frais bancaires (hors frais d'audit) s'établissent entre 1,20 et 2% du financement	
	Financement de tout type de projet à tout stade d'avancement, aux côtés des banques	
	Financement avec recours (durée du recours de 2 à 3 ans)	
Critères d'évaluation d'un projet	Evaluation des risques techniques du projet (intervention d'un auditeur technique ⁷ extérieur à la banque)	Approvisionnement : qualité, régularité, faible nombre de typologies d'intrants, dépendance extérieure limitée
		Choix constructeur pertinent en fonction des intrants sélectionnés
		Evaluation de la pertinence de la valorisation (la cogénération demande plus de savoir-faire)
		Demande d'études bruit et odeurs
	Evaluation des risques	Etude des garanties des contrats constructeurs

⁶ Le financement sans recours est un financement gagé sur la seule base d'un projet. Le remboursement de la dette contractée est assuré par les seuls revenus générés par le projet.

⁷ Ces auditeurs travaillent au sein de cabinets internationaux, les constructeurs en méthanisation étant généralement étrangers.

	juridiques du projet (intervention d'un auditeur assureur et d'un auditeur juridique extérieurs à la banque)	Définition des interfaces juridiques sur le chantier de construction afin de cadrer les responsabilités des acteurs
	Evaluation du modèle économique et financier de l'installation	Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage vivement conseillée
		Explicitation la plus exhaustive des charges d'exploitation et du budget : vigilance au niveau des coûts induits au développement d'un projet (AMO, audit, concertation, frais bancaires...)
Evaluation des risques de gouvernance	Eviter qu'il y ait trop de parties prenantes dans les décisions	

Tableau 9 : Modalités d'intervention de la BPI dans le financement de projet

La Caisse des Dépôts et Consignations

La direction générale Île-de-France de la CDC fait partie de la banque des territoires qui rassemble différents organes de la CDC. Cette direction régionale est à l'interface entre les équipes territoriales tournées vers le développement des projets et le siège national. La Caisse des Dépôts intervient dans le financement de toutes les ENR. Les nombreux échecs au niveau national des projets de méthanisation dans lesquels la CDC s'est investie se sont traduits dans la foulée par un durcissement des conditions de financement. Aucun projet en Île-de-France n'a été à ce jour financé par la CDC.

La participation de la CDC au jury méthanisation de l'AAP, pour la première fois en 2018, ouvre la voie à de nouvelles collaborations avec une organisation encore peu investie dans la filière francilienne. En effet, les seuls projets à l'étude aujourd'hui sont des projets à participation indirecte via des SEM (Société d'Economie Mixte).

Conditions d'intervention	Investissement en fonds propres dans une SAS (conséquence : investissement limité dans les projets à la ferme)	
	Investisseur avisé (objectif de rentabilité du projet)	
	Participation en minoritaire aux côtés d'un industriel	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de prêts (sauf pour les collectivités qui pourraient bénéficier d'un prêt sur fonds d'épargne) - Pas de subvention - Pas de garantie (en tout cas à l'heure actuelle) 	
	Prise de participation rarement en dessous de 500 k€, moyenne autour de 1,5 million €	
	Entrée dans le projet sans prime d'émission	
Critères d'évaluation d'un projet	Evaluation technique du projet	Projets de taille critique (30 000 tonnes/an traitées) : conduit à ne financer que des projets de méthanisation territoriale. Pour les plus petits projets, la CDC oriente le porteur de projet vers la SEM Energie Positif (nouvellement SEM Île-de-France Energies)
		Robustesse du plan d'approvisionnement
		Expertise bilan matière et hydrique
		Gestion locale du digestat
		Technologie éprouvée
	Evaluation	CAPEX minimum de 4 millions d'€

	financière du projet	Evaluation du besoin en fonds de roulement
		Analyse de la phase de montée en charge
		TRI (Taux de Rentabilité Interne) investisseur minimum de 8%
	Evaluation de la gouvernance du projet	Partenaire actionnaire qui maîtrise une partie de l'approvisionnement
		Investissement dans une SAS
Critères attendus en tant que jury méthanisation lors de l'AAP		Préciser l'assiette de financement des projets de station d'épuration
		Ajout d'un TRI Investisseur en plus du TRI projet
		Ajout du niveau des comptes courants

Tableau 10 : Modalités d'intervention de la CDC dans le financement de projet

SEM Energie Posit'IF⁸ : accompagnement financier via une prise de participation

Afin de pallier aux difficultés de financement que peuvent rencontrer les porteurs de projet, d'autres outils ont vu le jour en parallèle des subventions. Parmi ces outils : la SEM Energies POSIT'IF, créée en 2011.

La Région IDF en est actionnaire majoritaire, aux côtés de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la Caisse d'Epargne d'Île-de-France, 3 syndicats de l'énergie (le SIPPAREC, le SIGEIF et le SDESM) et 11 collectivités territoriales (la Ville de Paris, les départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne, les Communautés d'agglomération de Plaine Commune, d'Est-Ensemble, de Cergy-Pontoise, de Val-de-Bièvre, du Plateau de Saclay, de Sud-de-Seine et la Ville de Créteil).

Initialement positionnée sur la rénovation énergétique, la SEM Energie Posit'if développe son activité sur les ENR et travaille surtout sur les projets de méthanisation territoriale. La structure intervient comme actionnaire dans une société de projets. Les projets doivent donc être de taille moyenne avec plusieurs exploitations engagées. Les collectivités territoriales peuvent se tourner vers la SEM pour faciliter l'émergence de projets de méthanisation sur leur territoire.

Actionnaire majoritaire au sein de la SEM Energies POSIT'IF la Région participe activement au choix des sociétés porteuses dans lesquelles la SEM propose de s'investir à hauteur maximale de 20%.

Trois types de leviers sont envisageables pour la SEM, selon la Stratégie Régionale Energie Climat adoptée par les élus régionaux en juillet 2018 :

- Faciliter l'acceptation territoriale et le portage local du projet en aidant à l'instauration d'un climat de confiance ;
- Porter des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou des études de faisabilité technique et financière préalable ;
- Investir au capital de la société.

La SEM peut donc se poser comme un acteur du financement de projet mais aussi comme un acteur de la concertation. L'enjeu est donc de s'assurer que cette structure, dont le cœur de métier est la rénovation énergétique et non les ENR, parvienne à concilier ces deux types d'actions.

⁸ La SEM Energie Posit'if est devenue Île-de-France Energies en octobre 2018

2.3 Analyse du dispositif de soutien dans 5 autres régions

2.3.1 Méthodologie

Les dispositifs de soutien à la méthanisation en place dans les 5 régions suivantes ont été étudiés : **Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Normandie, Bretagne et Hauts-de-France.**

L'étude des règlements d'intervention et des conventions pour l'animation de la filière a été complétée par des entretiens téléphoniques avec les chargés de mission ADEME de chaque direction régionale concernée. Une analyse synthétique est présentée dans ce document et le détail est disponible en annexe.

2.3.2 Dispositifs d'animation de la filière

Une animation structurée est en place dans chacune des régions auditées. Assurée par une structure tierce via un conventionnement ou un marché, l'animation :

- Constitue une porte d'entrée privilégiée pour les porteurs de projet ;
- Permet d'effectuer un premier diagnostic gratuit des projets.

L'animation peut se faire sous diverses formes : rencontres régulières des acteurs locaux de la filière, événements, formations, échanges en amont avec les services de l'état, mise en place de suivis d'exploitations sur plusieurs régions et également capitalisation des retours d'expérience voire mise en place de tutorats entre porteurs.

Les acteurs interrogés estiment que les dispositifs d'animation sur leur région ont permis :

- Une augmentation du nombre de projets émergents ;
- Une meilleure vision de la dynamique de projets et une capitalisation sur les projets en fonctionnement.

Cependant, certains acteurs relèvent l'importance de bien définir le cadre de l'intervention des partenaires et les conditions pour garantir un positionnement clair entre acteurs (intervention sur le marché concurrentiel notamment).

Le tableau ci-dessous répertorie les structures animatrices de la filière méthanisation dans chacune des régions et précise leur rôle ou le type d'actions mises en œuvre.

Région	Structure animatrice	Rôle, actions
Auvergne Rhône Alpes	AURAE	Accompagnement des collectivités et des acteurs de la filière Rencontres bi-annuelles des acteurs régionaux biogaz et des référents méthanisation (comité consultatif)
	Chambres d'Agriculture	Accompagnement des porteurs de projet agricole
	Comités départementaux (services de l'Etat)	Suivi des projets et facilitation : remontée de questions des porteurs de projet, porté à connaissance des projets en développement
	Etat et Région	Animation d'un réseau des référents méthanisation
Bretagne (et Pays de la Loire)	AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) : agence locale de l'Energie	Contacts téléphoniques, mises en relation d'acteurs, aide à la rédaction de pièces techniques, organisation des COPIIL d'animation, conférences, communication et formation, suivi des installations, veille technique (via une convention de subvention) Instruction des dossiers d'aide et suivi (prestation de service)
Hauts de	CORBI (Collectif	Instance informelle avec objectif de développer le biométhane

Région	Structure animatrice	Rôle, actions
France	Régional Blométhane)	injecté : évènement Challenge Métha'morphose, cluster Méthania (accompagnement des industriels)
	Chambres d'agriculture (régionale et départementales)	Convention d'animation méthanisation agricole
Normandie	Plan Méthanisation Normandie : Biomasse Normandie + Nov&atech + Chambres d'Agriculture	Animation filière, veille technico-économique et réglementaire, communication Observation des installations Appui au développement de projet (aide à l'émergence de projets collectifs agricoles ou centralisés) : conseil et orientation de porteurs de projet, notes d'opportunité, focus territoire (étude gisement, animation des acteurs, ...) Coordination du programme
Nouvelle-Aquitaine	METHAN'ACTION Animé par les CUMA d'Aquitaine + Chambre d'Agriculture	Journées de formation / journées techniques à thème / visites de sites Rédaction des cahiers des charges pour la réalisation des études de faisabilité Rôle important sur la phase d'émergence : porte d'entrée pour les porteurs de projet
	APESA (Centre technologique au service des transitions) en assistance technique et suivi des installations	Assistance technique ponctuelle sur les projets complexes, suivi des installations en fonctionnement sur les 12 premiers mois
	VIENNE AGRI METHA	Convention sur le département de la Vienne

Tableau 11 : Liste des structures animatrices par région étudiée

2.3.3 Dispositifs d'accompagnement financier

Pour l'aide à l'investissement, elle est majoritairement mutualisée entre ADEME et Région :

- Pour la plupart au fil de l'eau, ce qui est plus favorable à la dynamique du projet et permet d'avoir des projets plus aboutis qui sont proposés ;
- Avec des critères assez homogènes, malgré des spécificités sur les cultures et les rayons d'approvisionnement (spécificité de la Région Bretagne concernant les cultures énergétiques : des critères plus restrictifs limitant les cultures énergétiques à une proportion maximale des surfaces de production par exploitation ont été introduits). Les critères de maîtrise du gisement et d'efficacité énergétique sont globalement cohérents entre les différentes régions. Des critères concernant la concertation ont été introduits en Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes : acceptabilité des projets ou organisation d'une réunion publique.

D'autre part, plusieurs régions ont un dispositif pour l'AMO (aide en phase maximale de risque) souvent ciblé sur les projets territoriaux.

Le tableau ci-dessous répertorie les différents critères d'éligibilité des dossiers selon les régions et selon les services instructeurs.

	<i>Île-de-France</i>	Bretagne	Nouvelle Aquitaine	AURA		Hauts de France	Normandie
Critère	Ademe/Région	Ademe/Région	Ademe/Région	Région	Ademe	Ademe/Région	Région
Maitrise du gisement	50% du potentiel doit être sécurisé	50% du potentiel énergétique détenu	60% du potentiel énergétique	Pas de critère strict	50% du potentiel doit être sécurisé	50% du potentiel doit être sécurisé	50% du potentiel doit être sécurisé
Cultures énergétiques dédiées	<10% en tonnage	15% du tonnage max, <20 ha des surfaces de chaque exploitation agricole concernée, <10% de la SAU si projet à la ferme, <5% de la SAU de chaque exploitation si projet collectif agricole	<15% en tonnages	<15% en tonnages	<15% en tonnages	<15% en tonnages	<15% en tonnages
Efficacité énergétique injection	ADEME: 75% Région 60%	>50% à la ferme, >60% en collectif ou centralisé	80%	80%	75%	75%	>55%
Efficacité énergétique cogénération	ADEME: 50% Région 60%		50%	50%	50%	50%	
Rayon d'approvisionnement	Proximité des apports, optimal 30 km	Recourir préférentiellement aux effluents d'élevage et aux ressources de l'exploitation : >50% si projet agricole, >20% si projet centralisé multi-acteurs	<50 km pour 90% des intrants	<50 km pour 90% des intrants	<50 km pour 90% des intrants	<50 km pour 90% du gisement	<60 km pour 90% du gisement
Concertation	Critère d'évaluation	Bonification accordée si bonne acceptabilité sociale des projets agricoles collectifs et insertion dans le territoire			Réunion publique préalable au dépôt du dossier		
Critère économique	TRI projet avec aides : cible à 7-10%	TRB entre 6 et 11 ans sans subvention	TRB entre 5 et 15 ans sans subventions	TRI Cible avec aide : 10 %			
Modalité	AAP (1 par an)	AAP (1 à 2 par an)	Fil de l'eau	Fil de l'eau	AAP (1 par an)	Fil de l'eau	Fil de l'eau
Instruction des dossiers	Interne, répartition entre ADEME et Région	AILE via marché de prestation	interne avec appui technique APESA	interne	Interne	Interne avec intervention Chambre d'agriculture	
Spécificité		Grille de notation des projets permettant d'introduire des bonifications relatives à une analyse agronomique plus globale comme l'analyse de la fertilisation, ou l'extensification					

Tableau 12 : Critères d'éligibilité des dossiers de subvention dans les régions étudiées

2.3.4 Bilans financiers des dispositifs

Les données sur le nombre de projets aidés et le montant des subventions accordées ont été obtenues sur trois régions. Il n'a donc pas été possible à ce jour de mettre en regard les données chiffrées des aides attribuées avec le nombre et la puissance des projets en fonctionnement pour les cinq régions.

Il n'y a pas de formalisme général pour la capitalisation de ces données, qui ont parfois été compliquées à obtenir. Cela dénote d'un réel besoin de suivi des dispositifs de soutien et de financement des projets de méthanisation en région.

Voici cependant les éléments obtenus sur les enveloppes globales et les moyens alloués pour chaque région.

	<i>Île-de-France</i>	Bretagne	Nouvelle Aquitaine	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts de France	Normandie
Nombre de projets instruits	<p>2017 Aides à l'investissement : 5 (2 lauréats)</p> <p>2018 Aides à l'investissement : 9 (5 lauréats)</p>	<p>2017 Aides à l'investissement : 12</p> <p>2018 Aides à l'investissement : 17</p> <p>Microméthanisation : 3</p>	<p>2017 Aides à la décision : 5</p> <p>Aides à l'investissement : 9</p>	<p>2017 22 dossiers déposés</p> <p>2018 8 dossiers</p>	<p>ADEME : entre 4 et 7 dossiers par an</p> <p>De nombreux projets en cours sur le territoire : env. 150 sur les 3 prochaines années selon les partenaires ADEME</p>	<p>32 entre 2014 et 2018</p>
Budgets alloués	<p>Aides à l'investissement : ADEME 2017 : 500 k€</p> <p>Région 2017 : 2 000 k€</p>	<p>Aides à l'investissement : ADEME 2017 : 3 714 k€</p> <p>ADEME 2018 : 4 348 k€</p>	<p>Aide à la décision : 45k€</p> <p>Aide à l'investissement : 5 165 k€ (dont 2 573 k€ ADEME et 2 592 k€ Région)</p>	NC	NC	<p>ADEME 2017 2 080 k€ (cogénération)</p> <p>ADEME 2018 500 k€ (injection)</p>
Enveloppes globales	<p>Aides faisabilité et investissement (2017): Pas d'enveloppes dédiées, font parties des aides ENRR (Région) ou fonds déchets&chaleur (ADEME)</p>	<p>Aides faisabilité et investissement : NC</p> <p>Aides microméthanisation : 500 k€</p>	NC	<p>Aides investissement ADEME : 2 000k€</p> <p>Région : ?</p>	<p>Aides faisabilité et investissement ADEME (Fonds déchet + FRATRI) : 3 à 4 M€</p> <p>Région : 5 à 10 M€</p>	NC

Tableau 13 : Bilan des moyens financiers alloués par les régions étudiées

2.4 Bilan de l'évaluation : les atouts et les freins

Les listes des freins et des atouts présentées ci-dessous sont le fruit de la consolidation de l'ensemble des analyses et entretiens organisés avec les porteurs de projet et les acteurs de la filière. Vingt-neuf acteurs ont été interrogés dans le cadre de l'étude du dispositif de soutien à la méthanisation de la Région et l'ADEME Île-de-France mais aussi via l'élaboration du Schéma Régional Biomasse.

Afin d'orienter au mieux le futur plan d'action il est nécessaire de distinguer trois types d'atouts :

Les atouts plébiscités	Mentionné par 5 acteurs différents ou plus
Les atouts moyennement partagés par les acteurs	Mentionné par 3 à 5 acteurs différents
Les atouts partagés par peu d'acteurs	Mentionné par 1 ou 2 acteurs différents

2.4.1 Les atouts actuels en Île-de-France

Evaluation de la qualité du réseau d'acteurs et de l'animation territoriale	Sensibilisation des acteurs de la filière (visites, formations...)	
	Travail de vulgarisation de l'ADEME nationale	
	Les porteurs de projets anticipent bien les coûts, la filière est bien structurée	
	Noyau dur et diversifié d'acteurs intéressés et engagés dans la filière	
	Groupe de travail national (Comité national Biogaz) qui permet de faire remonter les revendications des acteurs de la filière	
Evaluation de la qualité du soutien de l'ADEME et la Région Île-de-France	L'AAP est de qualité (clarté, lisibilité...)	
	L'exigence du dossier de subvention est un atout (preuve de la solidité du projet, professionnalisation des acteurs, garde-fou contre les projets mal structurés)	
	Bonne communication entre l'ADEME et la Région Île-de-France	
	Niveau de subvention essentiel à la réalisation d'un projet de méthanisation (crédibilité projet, palier les aléas...)	
	Soutien à la réalisation des études de faisabilité	
	Accueil positif en Île-de-France des projets à base de CIVE	

Tableau 14 : Liste des atouts recensés pour le développement de projet

2.4.2 Les freins actuels en Île-de-France

2.4.2.1 Freins inhérents à l'Île-de-France

La méthanisation francilienne doit composer avec deux contraintes intrinsèques au territoire :

- Une surface agricole restreinte ;
- Une densité de population 10 fois plus élevée que la moyenne française.

De ces contraintes découlent deux conséquences directes perçues par les acteurs de la filière :

- Les services administratifs instructeurs analysent les dossiers avec une vigilance accrue.
- Les projets ont une contrainte en termes d'acceptabilité que d'autres régions rencontrent moins.

2.4.2.2 Freins liés à la structuration de la filière

La filière a connu une phase d'apprentissage visible par des évolutions réglementaires et tarifaires progressives. Les freins rencontrés par les porteurs de projet sont donc à remettre en perspective. Le contexte de l'époque des pionniers (2000-2014) n'est pas comparable au contexte dans lequel les porteurs de projet actuels opèrent.

Néanmoins, certains freins restent d'actualité, comme la concurrence sur l'accès au gisement de biodéchets.

L'ADEME et la Région ne pourront avoir sur ces freins qu'une action indirecte.

Afin d'orienter au mieux le futur plan d'action il est nécessaire de distinguer trois types de freins :

	Les freins plébiscités	Mentionné par 5 acteurs différents ou plus
	Les freins moyennement partagés par les acteurs	Mentionné par 3 à 5 acteurs différents
	Les freins partagés par peu d'acteurs	Mentionné par 1 ou 2 acteurs différents

Freins liés à la structuration globale de la filière	Manque de communication sur la réussite des projets	
	Immaturité de la filière (évolutions réglementaires, technologiques, asymétrie d'information entre les acteurs...)	
	Concurrence entre projets sur les biodéchets	
Freins liés à l'instruction administrative	Discordance et imprécisions sur les dossiers administratifs (information contradictoire entre les services de l'Etat : DDPP, DRIEE, DDT, Architecte des bâtiments de France, ...)	
	Manque de connaissance de la filière au sein des services de l'Etat	
	Lourdeurs administratives (Architecte des bâtiments de France, études complémentaires, délais...)	
Freins économiques	Modèle économique du fumier équin en inéquation avec la conduite d'un projet de méthanisation territoriale	
	Lourdeur des garanties financières demandées par les banques	
	Existence d'effets d'aubaine des acteurs tiers (opérateur, bureau d'étude...)	
	Structuration du tarif d'achat du biométhane pas attractif pour les biodéchets	
	Spécificité de la méthanisation industrielle plus coûteuse ⁹	
	Fragilité financière du porteur de projet	
	Existence de coûts induits non provisionnés en amont ¹⁰	

⁹ Seuil de rentabilité plus élevé dans un contexte où le niveau de subvention est moindre

¹⁰ Selon la BPI les coûts fréquemment non pris en compte ou sous-estimés par les porteurs de projet sont :

- Les frais bancaires
- La maintenance
- Le renouvellement et le remplacement des pièces défectueuses ou cassées
- L'ensemencement du digesteur
- Le coût du charbon si mise en place d'un filtre à charbon actif
- Les aspects liés au paysage
- Les clôtures
- Le coût du temps lié à la concertation
- La constitution de l'entreprise et la gouvernance
- La sous-estimation du personnel nécessaire à l'exploitation

Autres freins liés au montage du projet	Manque de souplesse des collecteurs pour appréhender la dimension locale d'un projet de méthanisation	
	Accompagnement par un AMO parfois négligé	
	Difficultés des porteurs de projet pour structurer correctement leur projet en amont (manque d'informations, de conseils...) ¹¹	
	Quantité de travail pour le porteur de projet sous-estimée	
	Instabilité des constructeurs, et manque de connaissance des spécificités techniques du côté des porteurs de projet	
	Gestion du digestat et difficultés liées à son statut de déchet	
	Biodéchets : filière immature (absence de tri, déconditionnement, gisement captif contractuellement)	
Freins liés à la mise en service et à l'exploitation	Besoin de formation du personnel exploitant	

Tableau 15 : Liste des freins liés à la structuration de la filière recensés au développement de projet

2.4.2.3 Freins dans l'information/sensibilisation/concertation

Les freins recensés expriment le manque de structuration de l'animation territoriale au niveau francilien. Ces freins pourront être levés en structurant un réseau d'animation territorial.

Freins liés aux relations avec les acteurs de la filière	Absence d'harmonisation dans les informations qui peuvent être communiquées par les différentes organisations de la filière	
	Manque d'approfondissement dans les relations entre les institutionnels de la filière	
	Manque de dialogue entre les opérateurs de raccordement et les instances régionales	
	Difficultés avec les opérateurs de raccordement (par exemple ENEDIS : gestion du réseau de distribution d'électricité) qui entraînent des délais qui allongent la conduite d'un projet	
	Relation avec un/des co-financeurs difficiles	
	Manque de dialogue entre les services de l'Etat	
	Relation avec producteurs de biodéchets difficiles	
Freins liés à l'information	Absence d'harmonisation dans les informations qui peuvent être communiquées par les différentes organisations de la filière	
	Intervention dans les discussions de la filière de trop d'acteurs qui rend l'information confuse	
	Manque d'information auprès des acteurs politiques locaux	
Freins liés à la sensibilisation/ concertation	Opposition locale parfois structurée	
	Manque d'informations auprès des citoyens (acteurs économiques locaux pouvant être intégrés dans le fonctionnement d'une unité méthanisation compris)	

Tableau 16 : Liste des freins liés aux acteurs, à l'information/sensibilisation/concertation

¹¹ Remarque d'acteurs de la filière et non des porteurs de projet.

2.4.2.4 Freins dans la politique de soutien financier de l'ADEME et la Région Île-de-France

Freins sur le dispositif d'aide aux investissements de l'ADEME et la Région Île-de-France :

Les freins recensés relèvent aussi bien de la structuration de l'AAP que de son organisation.

Organisation de l'AAP	Modalités de versement des subventions inadaptées à la conduite d'un projet	
	Absence de guichet unique lors de l'appel à projet	
	Identification des interlocuteurs et des attentes compliquée	
	Ressources humaines limitées	
	Difficultés pour constituer le dossier de demande de subvention	
	Timing d'un projet de méthanisation en inadéquation avec la constitution d'un dossier de demande de subvention (remise en cause partielle du mécanisme d'appel à projet)	
Critères et éligibilité à l'appel à projet	Difficultés pour évaluer les niveaux de production de biométhane	
	Appel à projet très orienté vers le soutien à la méthanisation agricole	
	Pertinence discutable du critère « zéro produits phytosanitaires sur les CIVE »	
	Difficultés pour distinguer la partie méthanisation du reste pour les STEP	
	Exclusion de typologies particulières de méthanisation notamment pour les STEP (soumis à des seuils d'équivalent habitant)	
	Critères limitatifs sur les cultures énergétiques dédiées	
	Pertinence limitée du critère de retour au sol (cas des digestats de STEP envoyés en incinération)	
	Manque de pertinence des critères financiers demandés	
	Difficultés pour répondre au seuil de contractualisation des intrants et sécuriser le gisement sur la durée	

Tableau 17 : Liste des freins liés au dispositif d'aide à l'investissement

Freins sur le dispositif d'aide aux études de faisabilité

Peu de freins ont été recensés concernant les études de faisabilité.

Temps d'instruction trop long	
Manque de connaissance du dispositif	

Freins sur le dispositif de soutien à la concertation

Les freins liés au dispositif de soutien à la concertation ont été en partie traités avant l'édition de l'AAP fin 2018. La terminologie « réunion publique » a notamment été revue.

Mauvaise définition de la concertation (associée à acceptabilité, réunion publique...)	
Manque de connaissance du dispositif	

La presque totalité des porteurs de projet et des acteurs de la filière ne connaissait pas l'existence du dispositif d'aide à la concertation octroyé par la Région Île-de-France. En croisant les échanges avec les spécialistes de la discipline (Quelia Conseil), il apparaît que l'aide à la concertation est aujourd'hui un dispositif non efficace pour les raisons suivantes :

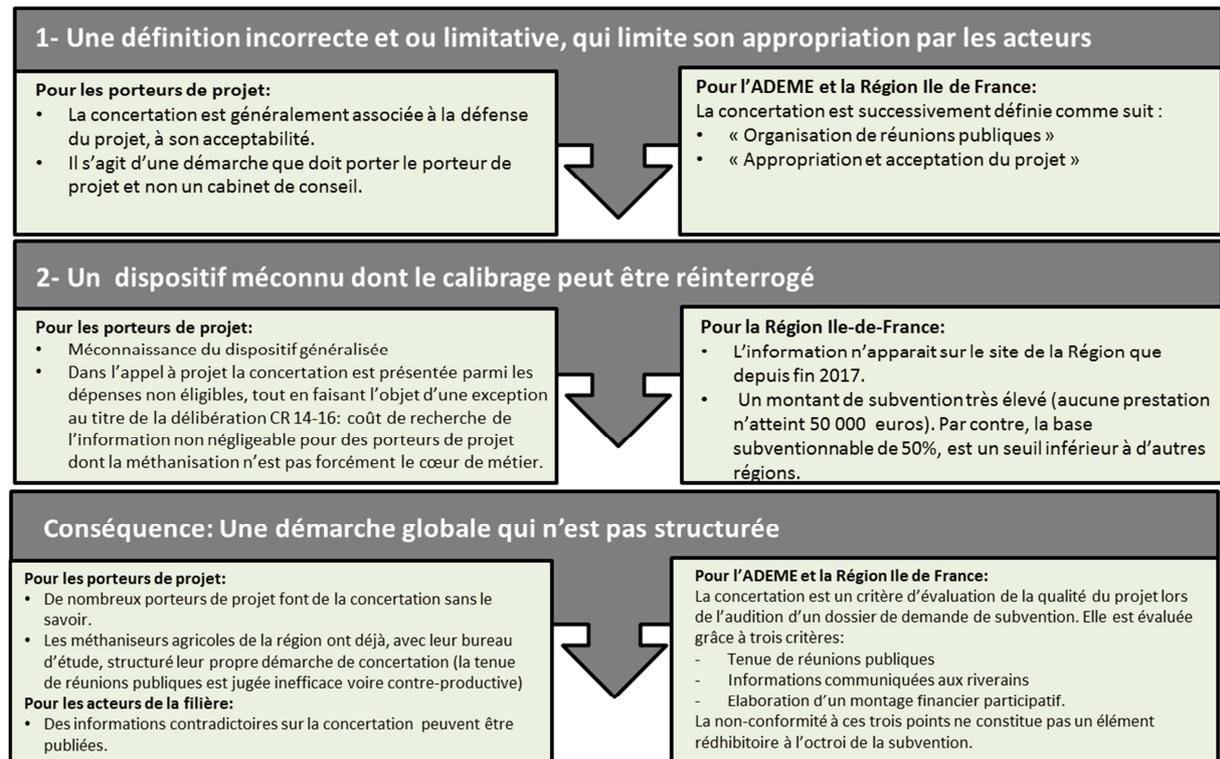


Figure 21 Analyse du dispositif d'aide à la concertation

3 Recommandations

3.1 Méthodologie

L'élaboration des propositions a été réalisée en associant les acteurs de la filière et porteurs de projets franciliens. Une **séance de travail collaborative** a été organisée dans l'objectif de trouver des solutions aux principaux freins au développement de la filière méthanisation en Île-de-France.

Min	Horaires	Activités
00:30:00	14:00 - 14:30	Mise en place de la session
00:15:00	14:30 - 14:45	Quizz autour du diagnostic de la politique actuelle
00:45:00	14:45 - 15:30	<u>Atelier au choix :</u> - Le réseau d'animation territoriale en chantier ! - Un accompagnement idéal des porteurs de projets - La concertation en question - La revue du soutien financier actuel - Mission impossible : faire sortir un projet de méthanisation sans subvention
00:20:00	15:30 - 15:50	Vos priorités
00:15:00	15:50 - 16:05	Pause
00:45:00	16:05 - 16:50	Test FUN (Faisabilité, Utilité, Nouveauté)
00:10:00	16:50 - 17:00	Bilan météo

Figure 22 : Programme de la séance de travail collaborative

Cinq groupes mixtes (porteurs de projets /acteurs de la filière /institutionnels) ont participé à l'élaboration des propositions d'évolution autour de cinq thèmes :

- **La structuration du réseau d'animation territoriale** : l'objectif était de construire le réseau d'acteurs de l'animation territoriale qui permettrait de créer un environnement favorable à la filière. Deux enjeux majeurs ont été soulignés : la clarté du réseau pour les porteurs de projets et le dialogue inter-acteurs.
- **L'accompagnement du porteur de projet** : l'objectif était d'imaginer l'accompagnement idéal du porteur de projet aux trois périodes apparaissant comme critiques au regard du diagnostic :
 - la phase d'émergence d'un projet,
 - la phase de développement : de l'étude de faisabilité à la construction,
 - la phase de prise en main de l'unité.
- **La concertation** : l'objectif était d'imaginer les jalons d'un futur où les territoires et les citoyens se disputent l'accueil des projets de méthanisation.
- **La revue du soutien financier actuel** : l'objectif était de proposer des améliorations aux dispositifs d'aide à l'investissement et à la faisabilité pour augmenter le nombre de projets en fonctionnement.
- **La rentabilité des projets territoriaux** : l'objectif était, à partir d'une situation initiale complexe (absence de subvention), d'élaborer des propositions permettant de rentabiliser un projet territorial.



Figure 23 : Illustrations des restitutions des ateliers

Les fiches descriptives de chaque atelier figurent en annexe.

Les **propositions discutées** sont recensées de manière exhaustive et analysées par thématique.

Les propositions ont ensuite été discutées avec l'ADEME et la Région, puis retenues ou non et incluses dans le **plan d'action**.

3.2 Détail des propositions

Pour chaque proposition a été indiquée :

- son occurrence qui consolide les informations issues des entretiens (acteurs de la filière et porteurs de projet) et les votes réalisés par l'ensemble des participants à la séance collaborative ;
- l'analyse de la proposition et l'orientation de la conserver ou non dans le plan d'action, explications à l'appui.

3.2.1 Maturité de la filière

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Communication globale positive, sur ce qui fonctionne	2	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Agir sur les formations en lycées agricoles	2	OUI	
Favoriser les démarches citoyennes	2	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Clarifier l'utilisation du digestat (son statut, les homologations théoriques...)	1	OUI	Plan d'action national : mettre à disposition les informations
Laisser le temps à la filière de devenir mature	3	NON	Générique
Donner de la visibilité aux porteurs de projet : le tarif de rachat doit être pérennisé au niveau d'aujourd'hui	3	NON	Plan d'action national
Veiller au respect de l'ICPE	2	NON	Hors action ADEME/Région
Leviers financiers et juridiques pour inciter les collectivités à investir/soutenir les projets	1	NON	Idée reprise dans le fonds de la sensibilisation aux élus
L'intervention de GRDF et GRT doit être systématique	1	NON	C'est déjà le cas
Nouveau dispositif de financement de la BPI	1	NON	Déjà existant

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Faire respecter le tri des déchets via : l'incitation économique ou la punition légale	1	NON	Du ressort de la politique Déchets
Harmoniser le cadre réglementaire entre les différentes régions	1	NON	Hors action ADEME/Région

3.2.2 Animation territoriale

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Former - Informer les élus (par les acteurs de la plate-forme régionale, services de l'Etat) : travail de fond en amont des projets pour diffuser une image positive de la filière	26	OUI	
Présenter le projet comme une filière locale vertueuse de valorisation de la matière organique (développement économique durable, économie circulaire, agro-écologie, production locale d'énergie, impacts risque, politiques publiques)	25	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Informers en continu de l'avancement de la démarche toutes les parties prenantes simultanément (accessibilité de l'information....)	21	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Développer une plateforme d'animation régionale (ADEME, Région, GRDF, GRT Gaz, Chambre d'Agriculture, DRIEE, DRIAAF) (groupes thématiques, un évènement annuel, plaquettes communes, site internet)	20	OUI	
Développer des outils à destination des citoyens (plan de communication pédagogie grand public, écoles...). Création d'évènements, visites	19	OUI	
Réseau animation territoriale intermédiaire Niveau intercommunal via PCAET (60-70 structures ?) ou au niveau départemental	12	OUI	
Outils/moyens d'information (information adaptée au projet et au contexte, visites de sites, dialogue (freins et questionnements, choix du site, attentes des parties prenantes...)	11	OUI	
Encourager l'appropriation du projet	5	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Créer une plateforme d'échange plus large entre professionnels et collectivités sur la gestion des gisements	3	OUI	
Clarifier le rôle des organisations gravitant autour de la filière pour éviter toute confusion	3	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Mobiliser l'AREC sur les missions d'animation territoriale	2	OUI	À regrouper avec d'autres propositions et à définir selon la feuille de route de l'AREC et les missions des autres structures
Organiser des visites d'unités de méthanisation	2	OUI	À regrouper avec d'autres propositions

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
			propositions
Du concret: visites de sites bien gérées	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Animer les agences départementales d'Energie	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Organisation de voyages d'étude	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Communiquer auprès des citoyens sur les cultures dédiées (restriction nationale à 15%)	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Favoriser le travail collaboratif entre méthanisation industrielle et agricole	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Une réglementation claire, sans contradictions	16	NON	Plan d'action national
Favoriser des projets de méthanisation collective	2	NON	Générique
Energie Positi'lf peut intervenir pour fluidifier les relations territoire-développeur	1	NON	Marginal

3.2.3 Accompagnement des porteurs de projet

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Diagnostiquer le territoire : identifier les parties prenantes, enjeux locaux pré-existants, enjeux liés au projet	16	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Boite à outils : appréhension de l'environnement technique, méthodologie de développement, environnement réglementaire	15	OUI	
Pouvoir embaucher (formations méthanisation) des salariés d'exploitation	14	OUI	
Un suivi technique et pédagogique pour la prise en main de l'unité	10	OUI	
Faire appel à une cellule, un référent sur la méthanisation pour disposer de toute l'information nécessaire sur la méthanisation	7	OUI	
Avoir une vision dynamique et proactive du projet pour lever les points de blocage pour tenir compte des demandes et remarques. Respecter l'environnement local et ne pas s'imposer.	7	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Faire un cycle de formation, d'information visite, et stage sur des projets en cours de fonctionnement	6	OUI	
Bien s'informer et bien s'entourer	4	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Accompagner et assurer un suivi lors de la phase d'exploitation	1	OUI	

3.2.4 Financement

Financement des projets

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Diversifier les modalités de financement (garantie, avance remboursables...)	6	OUI	
Intervention de la SEM énergie positif (plus souple, alternative pertinente...)	3	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Compléter l'analyse des projets par d'autres indicateurs financiers (TRI investisseur, comptes courants...)	3	OUI	Déjà inclus dans les documents de l'AAP 2018-2019
Le calcul des aides doit être adossé au tarif d'achat du gaz	1	OUI	Déjà inclus dans les documents de l'AAP 2018-2019
Améliorer la transversalité entre les services des instances instructrices des dossiers de subventions	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Subvention pour être ERP	1	OUI	Déjà réalisé, cité dans les postes éligibles de l'AAP 2018-2019
Non concurrence entre les unités : schéma de développement départemental	1	OUI	Lancé sur le 77, à développer sur les autres départements
Ouvrir le capital à d'autres acteurs	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Intéresser les parties prenantes pour diminuer les coûts	1	OUI	À regrouper avec d'autres propositions
Réduire le coût de maintenance en groupant les commandes	1	OUI	
Abaisser le seuil de sécurisation des gisements par les banques	1	OUI	Échanges avec les banques à amplifier
Apporter une réflexion de fond sur les projets de taille plus importante	1	NON	À intégrer dans animation territoriale/suivi projet
Discuter les modalités d'octroi d'une subvention d'avenir	1	NON	Niveau national
Imposer le traitement des biodéchets des collectivités via la méthanisation	0	NON	À travailler de façon plus globale : gestion des biodéchets, sensibilisation des élus
Flécher la redevance déchet vers les unités de méthanisation	0	NON	
Permettre aux collectivités d'attribuer ses déchets sans passer par AO public	0	NON	Impossible (sauf participation de la collectivité au montage du projet) mais idée à recouper

Structuration et critères d'éligibilité de l'appel à projet

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
En réponse au 0 phyto sur CIVE : imaginer un dispositif pour le calcul de l'IFT qui se ferait sur l'ensemble du cycle cultural	15	OUI	
Ramener la part de cultures énergétiques dédiées au niveau national	12	OUI	Cohérence inter-régionale
Proposer un accompagnement pour la suite de l'exploitation des sites (faire un suivi en exploitation le "SAV" de la subvention)	10	OUI	Action en tant que telle
Bonus si financement participatif (% minimum à définir)	8	OUI	Bonus : à réfléchir Financement participatif : critère d'appréciation
Clarification de la méthode de calcul du TRI	3	OUI	
Accentuer l'analyse technique (technologies et adéquation des intrants...)	2	OUI	À regrouper, expertise spécifique IDF à développer (conduite des CIVE, fumier équin...)
Analyse de pré-projets avant la date de dépôt (go - no go)	1	OUI	À mettre en place sous forme de précandidature (en place depuis AAP 2018-2019)
Intégrer les coûts induits nécessaires à la réussite d'un projet de méthanisation (AMO, audit, frais....)	1	OUI	À reformuler : trame exhaustive des coûts à intégrer dans boîte à outils porteur de projet postes déjà bien identifiés dans les documents de candidature AAP
Instruction plus fréquente des dossiers pour ne pas freiner les dossiers	18	NON	Non privilégié par l'ADEME mais objectif à atteindre d'une autre manière AAP dédoublé depuis 2018 (2 sessions par an)
Présenter les contrats d'approvisionnement au moment du rapport annuel et non à la réception de l'installation	5	NON	
Eviter les réunions publiques	4	NON	Générique
Elargir à d'autres acteurs (AESN) l'appel à projet	3	NON	Déjà le cas
Accentuer l'analyse technique (technologies et adéquation des intrants...)	2	NON	Mais intégré dans l'animation de la filière et le partage d'information
Souscrire l'octroi de la subvention aux démarches de concertation	1	NON	En partie le cas

Organisation administrative de l'appel à projet

	Occurrence	Proposition retenue	Explication du choix
Harmoniser le versement des subventions sur la méthode de la Région (sur facture plutôt qu'à réception par exemple)	11	OUI	A étudier au cas par cas pour l'ADEME
Référent unique pour un projet pour un suivi plus personnalisé	2	OUI	

3.3 Plan d'action

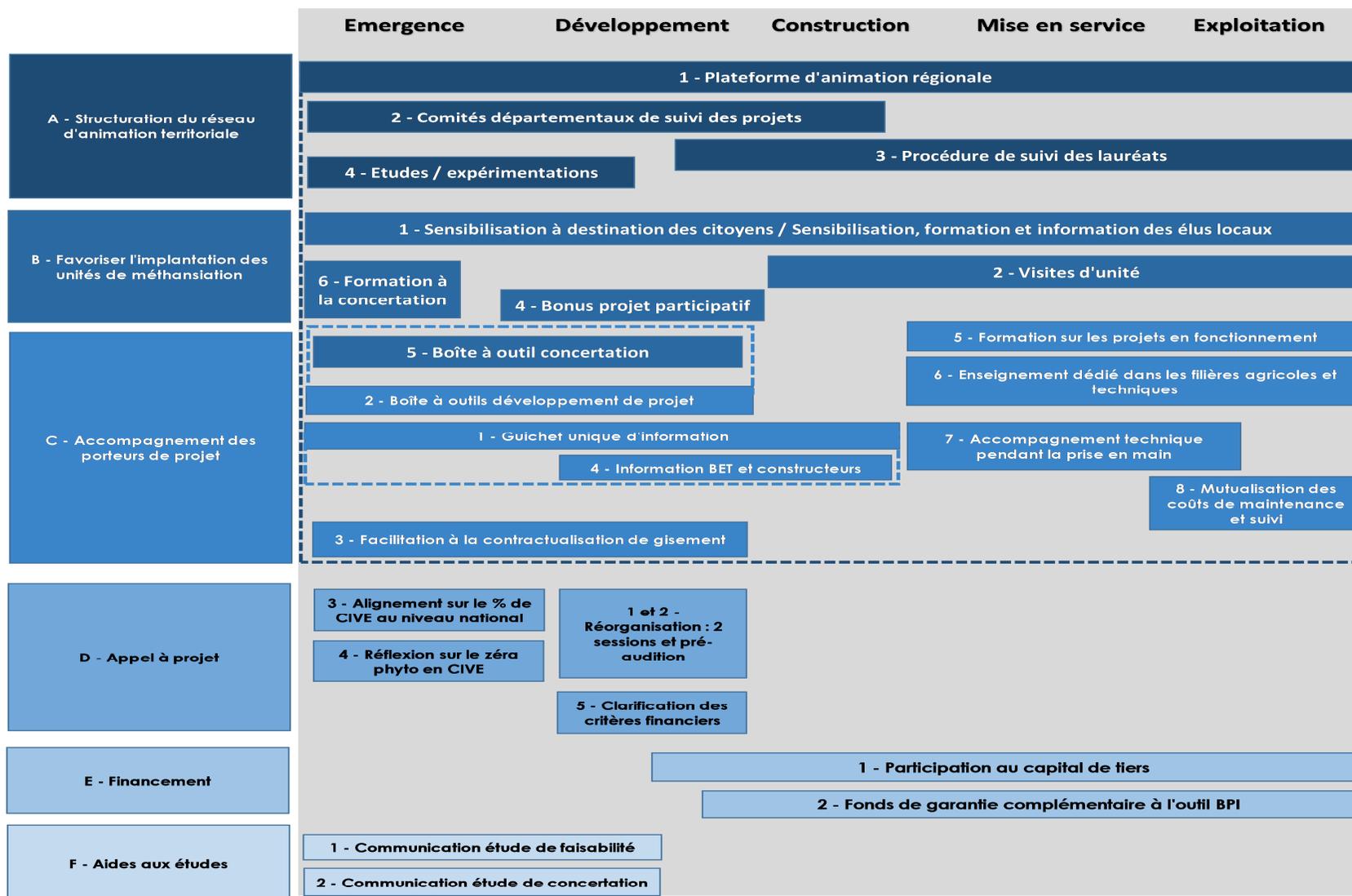
3.3.1 Présentation du plan d'action

Le plan d'action a été structuré sur la base de l'ensemble des propositions retenues au cours de l'évaluation. Le sommaire du plan d'action est présenté ci-dessous. Il se compose de 27 actions réparties en 6 thèmes et 23 sous-thèmes.

Thème	Sous-thème	N°	Action
A - Structuration du réseau d'animation territorial	Structuration de l'animation de la filière	A - 1	Création d'une plateforme d'animation régionale de la filière (groupes thématiques et déclinaisons territoriales)
		A - 2	Création de comités départementaux de suivi des projets
	Structuration du suivi des projets	A - 3	Mise en place d'une procédure de suivi des projets et unités lauréats à l'AAP
		A - 4	Réalisation d'expérimentations/d'études spécifiques à la filière méthanisation francilienne
B - Favoriser l'implantation des unités de méthanisation	Sensibilisation du grand public	B - 1	Développer/Diffuser les outils de sensibilisation à destination des citoyens
		B - 2	Incitation des porteurs de projets à prévoir des visites de leur site dès la conception
	Sensibilisation des élus locaux	B - 3	Sensibilisation, formation et information des élus locaux
		B - 4	Création d'un bonus de subvention pour les projets intégrant une dimension participative
	Engagement du grand public	BC - 5	Création d'une boîte à outils pour la concertation
		BC - 6	Formation des porteurs de projets à la concertation
C - Accompagnement des porteurs de projet	Structuration de l'accompagnement	C - 1	Création d'un guichet unique d'information et d'orientation multi-thématique pour les porteurs de projets
	Accompagnement au développement	C - 2	Création d'une boîte à outils pour développer son projet
	Accompagnement au développement	C - 3	Faciliter la contractualisation des gisements
	Accompagnement à la construction	C - 4	Centralisation et diffusion à la demande d'information sur les BET et constructeurs
	Accompagnement à l'exploitation	C - 5	Création d'un cycle de formation sur des projets en fonctionnement pour les porteurs de projets
	Accompagnement à l'exploitation	C - 6	Développement/renforcement de la formation à l'exploitation d'unités de méthanisation dans les filières d'enseignement agricole et technique
	Accompagnement à l'exploitation	C - 7	Accompagnement technique pendant la prise en main de l'exploitation
	Accompagnement à l'exploitation	C - 8	Mutualisation des coûts de maintenance et suivi
D - Appel à projet	Organisation de l'AAP	D - 1	Passer d'une session à deux sessions annuelles
		D - 2	Intégration d'un temps de pré-candidature en amont du dépôt du dossier
	Critères d'éligibilité et d'analyse	D - 3	Ramener la part de cultures énergétiques dédiées au niveau national
		D - 4	Calcul de l'IFT sur 1 rotation entière à la place du critère du zéro phyto sur CIVE
		D - 5	Ajout d'indicateurs financiers complémentaires au dossier de demande de subvention
E - Financement	Aides complémentaires	E - 1	Recensement des acteurs régionaux et territoriaux pouvant participer au capital des projets
	Aides complémentaires	E - 2	Réflexion sur la création d'un fonds de garantie régional pour les projets territoriaux (hors industriels et développeurs) en complément du nouveau dispositif BPI
F - Aides aux études	Aides aux études de faisabilité	F - 1	Accentuer la communication sur l'aide aux études de faisabilité (existence et contenu)
	Aides à la concertation	F - 2	Incitation des porteurs de projet à utiliser l'aide à la concertation

Ces actions ont été construites et mises en cohérence pour avoir un effet sur l'ensemble des étapes d'émergence, développement, construction, mise en service et exploitation des projets.

Logigramme de cohérence des actions



Chaque action a fait l'objet d'une qualification par rapport à sa complexité de mise en œuvre, l'effet sur le porteur de projet, le type de risque diminué par cette action, la période du projet impacté et la puissance de l'action sur cette période.

	N°	Intitulé de l'action	Complexité de mise en œuvre (1 à 10)	Intitulé de l'effet sur le porteur de projet	Evaluation du risque diminué par l'action	Période principale impactée	Puissance de l'effet (de 1 à 10)	Commentaires
Structurer une animation territoriale	A - 1	Création d'une plateforme d'animation régionale de la filière (groupes thématiques et déclinaisons territoriales)	8	Global	Non émergence, non réalisation du projet, baisse de la rentabilité (augmentation des charges, diminution des recettes)	Global	10	Effets cumulés sur l'ensemble de la vie du projet et de l'unité
	A - 2	Création de comités départementaux de suivi des projets	7	Diminution du risque d'irrecevabilité et de refus ICPE et/ou d'agrément sanitaire	Non réalisation du projet	Développement	7	La recevabilité du dossier ICPE et d'agrément sanitaire est une période charnière du développement
	A - 3	Mise en place d'une procédure de suivi des projets et unités lauréats à l'AAP	4	Amélioration du développement post subvention	Non réalisation du projet	Développement	6	Effets indirects à travers le partage des retours d'expérience
	A - 4	Réalisation d'expérimentations/d'études spécifiques à la filière méthanisation francilienne	6	Emergence de nouvelles typologies de projets – mobilisation de nouveaux intrants	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	5	

	N°	Intitulé de l'action	Complexité de mise en œuvre (1 à 10)	Intitulé de l'effet sur le porteur de projet	Evaluation du risque diminué par l'action	Période principale impactée	Puissance de l'effet (de 1 à 10)	Commentaires
Favoriser l'implantation des unités	B - 1	Développer/Diffuser les outils de sensibilisation à destination des citoyens	6	Diminution du temps de développement	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	7	
	B - 2	Incitation des porteurs de projets à prévoir des visites de leur site dès la conception	1	Diminution du temps de développement	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	5	Effets indirects à travers le partage des retours d'expérience
	B - 3	Sensibilisation, formation et information des élus locaux	6	Diminution du temps de développement	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	7	
	B - 4	Création bonus de subvention pour les projets intégrant une dimension participative	4	Augmentation des recettes, meilleure intégration du projet dans son environnement	Non réalisation du projet	Développement	5	
	BC - 5	Création d'une boîte à outils pour la concertation	4	Diminution du temps de développement	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	6	
	BC - 6	Formation des porteurs de projets à la concertation	7	Diminution du temps de développement	Non émergence et non réalisation du projet	Développement	6	

	N°	Intitulé de l'action	Complexité de mise en œuvre (1 à 10)	Intitulé de l'effet sur le porteur de projet	Evaluation du risque diminué par l'action	Période principale impactée	Puissance de l'effet (de 1 à 10)	Commentaires
Accompagner les porteurs de projet	C-1	Création d'un guichet unique d'information et d'orientation pour les porteurs de projets	8	Emergence des projets	Non émergence et non réalisation du projet	Emergence	7	
	C-2	Création d'une boîte à outils pour développer son projet	4	Amélioration du développement	Non réalisation du projet	Développement	7	
	C-3	Faciliter la contractualisation des gisements	6	Facilitation de la contractualisation des gisements	Non réalisation du projet ou pertes financières	Développement	7	
	C-4	Centralisation et diffusion à la demande d'information sur les BET et constructeurs	4	Amélioration du développement	Non réalisation du projet	Développement	3	
	C-5	Création d'un cycle de formation sur des projets en fonctionnement pour les porteurs de projets	7	Amélioration de la conduite de l'unité	Baisse de la rentabilité (augmentation des charges, baisse de la disponibilité)	Exploitation	8	
	C-6	Développement/renforcement de la formation dans les filières d'enseignement agricole et technique	4	Amélioration de la conduite de l'unité	Baisse de la rentabilité (augmentation des charges, baisse de la disponibilité)	Exploitation	6	
	C-7	Accompagnement technique pendant la prise en main de l'exploitation	8	Amélioration de la conduite de l'unité	Baisse de la rentabilité (augmentation des charges, baisse de la disponibilité)	Exploitation	8	
	C-8	Mutualisation des coûts de maintenance et suivi	6	Diminution des charges	Baisse de la rentabilité (augmentation des charges)	Exploitation	4	

	N°	Intitulé de l'action	Complexité de mise en œuvre (1 à 10)	Intitulé de l'effet sur le porteur de projet	Evaluation du risque diminué par l'action	Période principale impactée	Puissance de l'effet (de 1 à 10)	Commentaires
Appel à projet	D - 1	Passer d'une session d'AAP à deux sessions annuelles	4	Augmenter le niveau de développement des projets au stade de la demande de subvention	Rentabilité plus faible	Financement	5	Part fonds propres et dettes supérieures dus à une sous-évaluation du montant d'investissement présenté en demande de subvention
	D - 2	Intégration d'un temps de pré-candidature en amont du dépôt du dossier	4	Augmenter le niveau de développement des projets au stade de la demande de subvention	Rentabilité plus faible	Financement	5	Part fonds propres et dettes supérieures dus à une sous-évaluation du montant d'investissement présenté en demande de subvention
	D - 3	Ramener la part de cultures énergétiques dédiées au niveau national	1	Modification du gisement pour augmenter les recettes	Rentabilité plus faible	Global	7	Augmentation de la rentabilité par l'ajout de cultures dédiées dans la ration du méthaniseur
	D - 4	Calcul de l'IFT sur 1 rotation entière (culture principale et intermédiaire) à la place du critère du zéro phyto sur CIVE	3	Amélioration de la conduite culturale des CIVE	Rentabilité plus faible	Global	7	Meilleur rendement sur CIVE + effet indirect diminution de l'impact de la CIVE du au zéro phyto sur la culture suivante
	D - 5	Ajout d'indicateurs financiers complémentaires au dossier de demande de subvention	1	Meilleur calibrage de la subvention	Rentabilité plus faible	Financement	3	Permet de mieux calibrer la subvention

	N°	Intitulé de l'action	Complexité de mise en œuvre (1 à 10)	Intitulé de l'effet sur le porteur de projet	Evaluation du risque diminué par l'action	Période principale impactée	Puissance de l'effet (de 1 à 10)	Commentaires
Financement	E - 1	Recensement des acteurs de financement régionaux et territoriaux	5	Incitation au partage du risque financier	Non réalisation du projet	Financement et gouvernance	4	Permet le partage du risque d'investissement
	E - 2	Réflexion sur la création d'un fonds de garantie régional pour les projets territoriaux (hors industriels et développeurs) en complément du nouveau dispositif BPI	10	Diminution du risque d'insolvabilité des projets	Pertes financières mesurées (coût des études de développement)	Financement	5	La situation financière des projets audités justifie rarement cette action. La question de la solvabilité pourrait toutefois apparaître avec la massification.
Etudes	F - 1	Accentuer la communication sur l'aide aux études de faisabilité (existence et contenu)	2	Augmentation de la probabilité d'émergence	Non réalisation du projet	Emergence	8	Permet de concrétiser l'idée en projet
	F - 2	Incitation des porteurs de projet à utiliser l'aide à la concertation	2	Diminution du risque d'arrêt du projet ou de d'allongement de la période d'instruction	Pertes financières mesurées (coût des études de développement)	Développement	5	La concertation n'est pas ressentie comme bloquante dans le développement des projets audités.

3.3.2 Fiches actions

Les fiches actions figurent ci-après dans l'ordre du plan d'action.

A - STRUCTURER UNE ANIMATION TERRITORIALE	
A - 1	Création d'une plateforme d'animation régionale de la filière (groupes thématiques et déclinaisons territoriales)
	Puissance de l'action : 10 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 8 / 10
Description de l'action	<p>Activités de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion d'information sur l'état de la filière francilienne vers les acteurs et porteurs de projets (activité descendante) - échanges sur l'actualité régionale de la filière (activité collaborative) - remontée d'informations formalisées au niveau national (plan national méthanisation) - sensibilisation des citoyens, des élus et techniciens des EPCI (contenu créé de façon collaborative et application territorialisée) - sensibilisation des détenteurs de gisements - élaboration des outils nécessaires aux différentes activités ci-dessus (activité collaborative) <p>Structuration des groupes de travail thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des citoyens à la méthanisation sur le territoire francilien - Sensibilisation des élus à la méthanisation sur le territoire francilien - Accompagnement des porteurs de projet : émergence et développement - Accompagnement des porteurs de projet : construction et exploitation - Gisement fumiers de cheval - Gisement biodéchets - Financement des projets <p>Organisation de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 2 réunions plénières par an - 2 à 4 réunions par groupe thématique et par an - 1 site internet dédié à 3 entrées : profil « acteurs de la plateforme » (espace collaboratif), profil « porteur de projet » (guichet unique cf. action C - 1), profil « grand public et collectivité » - présence aux événements méthanisation départementaux, régionaux et éventuellement nationaux à travers les acteurs de la plateforme
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Etapes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilote à déterminer par l'ADEME IDF et la Région - arrêter la liste d'acteurs et la liste de relais locaux à la suite d'échange avec ces acteurs - formation des groupes thématiques <p>Etapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un site internet dédié à la méthanisation en Île-de-France - élaboration d'une feuille de route par groupe thématique (cf. actions liées)
Pilotes (qui ?)	<p>Plusieurs possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AREC - Région - ADEME IDF
Partenaires (qui ?)	<p>Acteurs associés à la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME IDF - Région - AREC - gestionnaires de réseaux : GRDF, GRT, ENEDIS

A - STRUCTURER UNE ANIMATION TERRITORIALE	
A - 1	<p>Création d'une plateforme d'animation régionale de la filière (groupes thématiques et déclinaisons territoriales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture régionale - AESN - CDC régionale - SEM Energie Posit'If - AAMF - ATEE - GR CETA IDF - Coopénergie - Banques niveau régional - Assurances niveau régional - Syndicats agricoles unités régionale ? - Coopératives franciliennes ? - Collecteurs franciliens de biodéchets ? <p>Déclinaison territoriale (sur l'activité sensibilisation + redirection des porteurs de projets vers le guichet unique) (=> action B - 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - association à des acteurs relais pour diffuser au plus près du terrain - acteurs relais à arrêter selon l'affinité de chacun dans un objectif de maillage total de la Région (hors Paris) : ALEC ou équivalents, EPCI, syndicats d'énergie, PNR
Moyens (combien ?)	<p>Moyens humains : 1 plénière/an, 3 réunions / groupe thématique / an, 1 événement par acteur et relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le pilote : environ 360 h par an soit 13 200 € par an - pour un acteur de la plateforme (participant à 2 groupes thématiques) : 40 h par an + 8h de contribution aux outils (sur les 1ères années) - pour un relais local (participant à 1 groupe thématique) : 28 h par an + 8h d'autoformation à travers les documents mis à disposition (sur les 1ères années) <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - site internet : 20 000 € - mise à disposition d'une salle / auditorium pour les plénières - mise à disposition de salles pour la tenue des groupes thématiques (si réunions physiques)
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 6 mois</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Structuration du réseau d'acteurs et de leurs actions vis-à-vis de la filière méthanisation francilienne
Lien avec les autres actions	Centralise l'ensemble des actions A et B
Indicateur de suivi	<p>Indicateur de premier niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de la plateforme OUI/NON - création du site internet OUI/NON <p>Indicateurs de second niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions des groupes thématiques / an et / groupe thématique - nombre d'événements auxquels les acteurs ont assistés au nom de la plateforme régionale - fréquence de mise à jour des actualités du site internet - nombre de visites sur le site internet / an et / profil

A - STRUCTURER UNE ANIMATION TERRITORIALE	
A - 2	Création de comités départementaux de suivi des projets
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 7 / 10
Description de l'action	<p>Composition d'un comité départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME IDF - Région - Conseil Départemental - Communautés départementales de la transition énergétique (CDTE) - Unité départementale de la DRIEE - Direction Départementale des Territoires (DDT) - Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) au besoin - gestionnaire de réseau gaz, représentant local - pilote (cf. ci-après) <p>Objet des comités : échange d'informations et réflexion collaborative</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement et échanges sur les projets émergents - revue des projets en développement - réflexion collaborative sur les points réglementaires bloquants pouvant apparaître sur les projets dans l'objectif de les solutionner <p>Rythme des rencontres : 2 à 4 fois/an selon le dynamisme de la filière</p>
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Etapes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilote à déterminer par l'ADEME IDF et la Région - composition des comités après échanges avec les membres potentiels - création officielle des comités <p>Etapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planification des comités (date et localisation) - établissement d'un ordre du jour standard
Pilotes (qui ?)	Plusieurs possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - ADEME IDF ou Région ou Binôme ADEME IDF/Région - AREC - Conseil départemental - CDTE
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des membres des comités départementaux
Moyens (combien ?)	<p>Moyens humains : <i>sur la base de 3 réunions de 4 h par an (hors Paris)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - volume de travail pour le pilote : préparation, animation des réunions et comptes-rendus soit 144h par an, environ 5 270 €/an - volume des réunions pour l'ADEME IDF et la Région : 72h par an - volume des réunions pour les membres départementaux : 12h par an <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'une salle par département
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 6 mois</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre localement le développement de projets et notamment les étapes réglementaires - Créer un dynamisme départemental autour de la méthanisation au niveau des services de l'Etat
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1)
Indicateur de suivi	<p>Indicateur de premier niveau : création des comités départementaux OUI/NON</p> <p>Indicateurs de second niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions par département / an - nombre de projets à l'ordre du jour / comités départementaux / an

A - STRUCTURER UNE ANIMATION TERRITORIALE	
A - 3	Mise en place d'une procédure de suivi des projets et unités lauréats à l'AAP
	Puissance de l'action : 6 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	<p>Création d'un fichier de suivi permettant de conserver l'intégralité des échanges avec le porteur de projet/exploitant d'unité</p> <p>Systématisation des échanges de reporting à l'initiative du pilote (et non du porteur de projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les projets en développement, en construction et pendant la montée en charge : tous les 3 mois - pour les projets en exploitation sur les 5 premières années : 2 fois par an - pour les projet en exploitation de plus de 5 ans : 1 fois par an <p>Analyse biannuelle de l'ensemble des échanges pour consolider des retours d'expériences utiles au développement de la filière</p>
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Etapes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilote à déterminer par l'ADEME IDF et la Région - création du fichier de suivi <p>Etapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation des reporting : par téléphone (à privilégier) ou mail - création de fiches "retours d'expérience" format RECTO A4 à diffuser sur le site internet de la plateforme régionale (accord du porteur de projet à demander ou intégrer l'utilisation de ces informations dans la convention de subvention)
Pilotes (qui ?)	Plusieurs possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - ADEME IDF - Région - Binôme ADEME IDF/Région - AREC
Partenaires (qui ?)	Selon le pilote choisi : <ul style="list-style-type: none"> - ADEME IDF - Région - AREC
Moyens (combien ?)	<p>Moyens humains : <i>sur la base de 10 projets en développement, construction, montée en charge, 20 projets en exploitation de moins de 5 ans et 10 projets en exploitation de plus de 5 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - volume de travail pour le pilote : 150 h /an soit 5 490 € /an
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 3 mois</p> <p>Échéance de mise en place : mi 2019</p> <p>Durée : jusqu'à atteindre un nombre satisfaisant d'unité de méthanisation en IDF</p>
Effet recherché	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les porteurs de projets sur les étapes post-lauréat : financement, construction, exploitation - Faire bénéficier des retours d'expériences à toute la filière
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - fréquence des échanges sauvegardés / porteur de projet et / an - nombre de fiches "retours d'expérience" créées et diffusées

A - STRUCTURER UNE ANIMATION TERRITORIALE	
A - 4	Réalisation d'expérimentations/d'études spécifiques à la filière méthanisation francilienne
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10
Description de l'action	Accompagner la recherche et le développement de la filière francilienne sur les sujets spécifiques à cette région : parcours culturels des CIVE dans le bassin parisien, technologie de méthanisation des fumiers équins...
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - ciblage des sujets à étudier : recueil des propositions au sein de la plateforme régionale puis réalisation d'une étude bibliographique pour éliminer les sujets déjà documentés - élaboration d'un cahier des charges pour chaque étude/expérimentation - mobilisation en interne des acteurs ou consultation des entreprises et choix des prestataires par étude/expérimentation - suivi des études - diffusion des résultats à travers la plateforme
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale
Partenaires (qui ?)	Financeurs : co-financement sur la base du volontariat entre les acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	<p>Moyens financiers : coût des études ou moyens humains internes</p> <p>Moyens complémentaires : moyens nécessaires pour consulter les entreprises</p>
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 1 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : jusqu'à maturation de la filière (5 ans)</p>
Effet recherché	Aider la maturation de la filière méthanisation sur les spécificités franciliennes
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'études réalisées / an - nombre de fiches "retours d'expérience" créées et diffusées

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES	
B - 1	Développer/Diffuser les outils de sensibilisation à destination des citoyens
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10
Description de l'action	Développer et diffuser des outils permettant aux acteurs agissant au contact des citoyens et aux relais locaux de sensibiliser les citoyens aux bienfaits de la méthanisation (production d'énergies renouvelables, production d'engrais renouvelables, retour au sol, économie circulaire...) et de répondre à leurs craintes
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - consolidation de l'ensemble des outils existants de sensibilisation vers le grand public - développement au besoin d'outils supplémentaires - organisation de la diffusion auprès des acteurs au contact du grand public et des relais locaux (PNR, EPCI, ALEC...) dont présentation des outils à travers des webconférences dédiées - mise à disposition de l'ensemble des outils sur le profil « acteur » du site internet de la méthanisation francilienne
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Moyens financiers : 5 000 € par nouvel outil (livret, affiche, flyers, ...) impression comprises
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Faciliter l'adhésion des citoyens aux projets de méthanisation sur les territoires
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'outils recensés - nombre d'outils créés - nombre de diffusion auprès du grand public (à comptabiliser auprès des acteurs au contact et des acteurs relais) / an

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES	
B - 2	Incitation des porteurs de projets à prévoir des visites de leur site dès la conception
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 1 / 10
Description de l'action	Incitation aux visites grand public dès la conception à travers la précision du critère d'appréciation de l'AAP sur la concertation
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	- rédaction du critère d'appréciation et insertion dans le règlement de l'AAP - rappel de cette demande par les animateurs du guichet unique et par les services instructeurs à l'occasion des différents échanges avec les porteurs de projets
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : en cours Echéance de mise en place : début 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Sensibiliser les franciliens à la méthanisation
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1) - Promotion par le guichet unique (C - 1)
Indicateur de suivi	- nombre de visites grand public réalisées / an sur les unités franciliennes

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES	
B - 3	Sensibilisation, formation et information des élus locaux
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10
Description de l'action	<p>Sensibiliser les élus locaux aux bienfaits de la méthanisation (production d'énergie renouvelable, production d'engrais renouvelable, retour au sol, économie circulaire...) et répondre à leurs craintes / interrogations</p> <p>Former les élus locaux sur l'ensemble des rôles possibles pour la collectivité dans la méthanisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rôle de mise en relation, rôle d'acteur relais - rôle de facilitateur : aide au dialogue territorial lors de la présentation des projets, des visites - rôle d'accompagnateur : subvention aux études de faisabilité en complément du dispositif ADEME/Région - rôle de partenaire : investissement de la collectivité aux côtés des porteurs de projet - rôle de maîtrise d'ouvrage : portage de projet en direct par la collectivité <p>Echanger avec les élus locaux : information descendante et ascendante</p>
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	<p>Sensibiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tribune lors d'événements régionaux à destination des élus (salon des maires, assemblée des communautés de France, conférences Idéal connaissances...) - prises de contact entre acteurs relais et élus Développement durable / Transition énergétique / Agriculture puis Président/Maire <p>Former :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur le contenu - élaboration en interne ou consultation des entreprises - formation des acteurs relais - formation des élus par les acteurs relais lors d'échange bilatéraux <p>Echanger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie des élus DD/ Transition énergétique/Agriculture - répartition des élus par acteur relais - instauration d'un échange régulier entre acteur relais et élus (3 fois par an minimum)
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié + acteurs relais
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Moyens humains essentiellement, dépend du nombre d'élus sensibilisés
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 1 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Faciliter l'adhésion des élus aux projets de méthanisation
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de tribunes régionales à destination des élus / an - nombre d'élus suivis par les acteurs relais sur la région - fréquence moyenne des échanges acteurs relais / élus - nombre de collectivités souhaitant porter ou co-porter un projet de méthanisation

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES	
B - 4	Création d'un bonus de subvention pour les projets intégrant une dimension participative
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Bonus en % supplémentaire d'aide pour les projets respectant (a minima) la description d'un projet participatif. - A réfléchir : ouverture du financement aux citoyens du territoire uniquement (ou en majorité)
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	- rédaction du critère d'éligibilité au bonus, insertion dans le règlement de l'AAP - rappel de ce bonus par les animateurs du guichet unique et par les services instructeurs à l'occasion des différents échanges avec les porteurs de projets
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Sur la base de 2 projets participatifs par an à CAPEX moyen et taux de subvention moyen : 50 à 100 k€ de subvention supplémentaire
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : à intégrer dans le nouveau règlement de l'AAP (2019) ? Échéance de mise en place : 2019 ou 2020 Durée : pérenne
Effet recherché	Inciter la participation citoyenne dans les projets de méthanisation
Lien avec les autres actions	Promotion par le guichet unique (C - 1)
Indicateur de suivi	- nombre de projets candidatant au bonus / an - nombre de projets obtenant le bonus / an

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES / C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
BC - 5	Création d'une boîte à outils pour la concertation
	Puissance de l'action : 6 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Outils génériques : guides, retours d'expérience, ... Outils pratiques : page internet de communication au grand public pré-élaboré, procédure planifiée d'organisation d'une journée porte ouverte ...
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	- consolidation de l'ensemble des outils existants et classification - développement au besoin d'outils supplémentaires - diffusion des outils à travers le site internet profil « porteur de projet » + en annexe du règlement de l'AAP + via le guichet unique
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1)
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Outils les porteurs de projet à mener le dialogue territorial autour de leur projet
Lien avec les autres actions	- Promotion par le guichet unique (C - 1) - S'intègre dans la boîte à outil pour développer son projet (C - 2)
Indicateur de suivi	- nombre d'outils regroupés - nombre d'outils créés

B – FAVORISER L'IMPLANTATION DES UNITES / C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
BC - 6	Formation des porteurs de projets à la concertation
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10
Description de l'action	Proposition d'une session de formation aux porteurs de projets en émergence sur le dialogue territorial autour de son projet : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostiquer le territoire - présenter son projet - informer régulièrement de l'avancée du projet Inclure des retours d'expérience
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un cahier des charges - consultation des entreprises (Accord-cadre à bon de commande sans minimum) - planification des sessions : selon les besoins
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des acteurs de la plateforme régionale Financeurs : co-financement sur la base du volontariat entre les acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Par session de formation : 2 000 à 3 000 €
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Outiller les porteurs de projet à mener le dialogue territorial autour de leur projet
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion par le guichet unique (C - 1) - Utilisation de la boîte à outils sur la concertation (BC - 5)
Indicateur de suivi	- nombre de participants / an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 1	Création d'un guichet unique d'information et d'orientation multi-thématique à destination des porteurs de projets
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 8 / 10
Description de l'action	<p>Activité du guichet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information sur l'ensemble des thématiques auquel est confronté un potentiel porteur de projet (faisabilité technique, économique, financière, réglementation ICPE et sanitaire, technologies, dialogue territorial...) - orientation : échanges sur l'opportunité de réaliser un projet puis redirection vers bureaux d'études <p>Cibles du guichet : potentiels porteurs de projets</p> <p>Forme du guichet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil numérique : page internet dédiée sur le site de la plateforme avec description exhaustive de l'activité du guichet et mise en évidence des personnes à contacter (@mail générique du guichet + numéro de téléphone) - accueil téléphonique - réponses aux mails
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Etapes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilote à déterminer par l'ADEME IDF et la Région - formalisation contractuelle à établir : activité hors champ concurrentiel, un conventionnement suffit <p>Etapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création du numéro de téléphone et de l'adresse mail - création de la page internet
Pilotes (qui ?)	Plusieurs possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - AREC - Chambre d'agriculture - AAMF
Partenaires (qui ?)	Partenariat sous forme de convention de mise à disposition de données (veille technologique, veille réglementaire, retours d'expérience...) avec : <ul style="list-style-type: none"> - ATEE - AAMF - Gestionnaires de réseaux : GRDF, GRT, ENEDIS
Moyens (combien ?)	<p>Moyens humains : <i>sur la base de 50 sollicitations / an et des échanges cumulés de 3h par sollicitation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - volume de travail : 150 h - charges salariales : 4 575 € chargés <p>Moyens matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - page internet : 1 000 € (si inclus dans un site) - ligne téléphonique : prise en charge par le pilote (inclus dans abonnement)
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 6 mois</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Faciliter l'émergence des projets agricoles et territoriaux portés par des agriculteurs, des groupes d'agriculteurs et autres porteurs de projets non professionnels
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - S'intègre dans la plateforme d'animation régionale (A - 1) - Utilise la boîte à outils pour développer son projet comme base principale pour fournir l'information (B - 2)
Indicateur de suivi	<p>Indicateur de premier niveau : création du guichet OUI/NON</p> <p>Indicateurs de second niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de 1^{ers} contacts totaux / an (précision possible sur thématiques traitées) - nombre de porteurs de projet passés à l'étape étude de faisabilité /an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 2	Création d'une boîte à outils pour développer son projet
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	<p>Emergence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moulinette Excel de pré-dimensionnement - information sur les technologies existantes - outils de concertation : cf. action BC - 5 <p>Développement technico-économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planning général type d'un développement de projet - liste des études réglementaires à réaliser par type de projet <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste exhaustive des coûts induits à ne pas oublier : coûts d'investissements (montée en charge, besoin en fonds de roulement...), des coûts financiers (coûts de due diligence, frais de dossiers, frais de garantie, intérêts intercalaires...) et des coûts de fonctionnement (analyse des digestats...)
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - consolidation de l'ensemble des outils existants et classification - développement au besoin d'outils supplémentaires - diffusion des outils à travers le site internet profil « porteur de projet » + en annexe du règlement de l'AAP + via le guichet unique
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	L'ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1)
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Outiller les porteurs de projet pour l'ensemble du développement de leur projet
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion par le guichet unique (C - 1) - Intègre la boîte à outil à la concertation (BC - 5)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'outils regroupés - nombre d'outils créés

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 3	Faciliter la contractualisation des gisements
Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10	
Description de l'action	<p>Cibles : détenteurs de gisements méthanisables qui ne souhaitent pas porter eux-mêmes un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - fumiers équins : haras, centres d'entraînement, hippodrome, centres équestres, ... - biodéchets : collecteurs privés, EPCI, GMS... - boues de STEP : EPCI, exploitants... - déchets verts : EPCI et collecteurs privés <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des détenteurs de gisement : information sur leur gisement + sensibilisation générale aux bienfaits de la méthanisation (production d'énergies renouvelables, production d'engrais renouvelables, retour au sol, économie circulaire...) - Diffusion d'information sur les gisements disponibles aux porteurs de projets à travers le guichet unique + promotion du co-actionariat - Mise en relation offre / demande : création d'une page internet "je cherche un gisement complémentaire sur tel territoire" et "j'ai tel gisement à valoriser sur tel territoire" à intégrer dans le site internet de la plateforme régionale et intervention des acteurs relais pour de l'échange d'information pouvant mener à une mise en relation locale
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Etapes préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration/consolidation d'une liste des détenteurs de gisement - consolidation des informations locales sur les gisements disponibles <p>Etapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de l'information aux animateurs du guichet unique et aux acteurs relais - mise en ligne de l'information sur le profil « porteur de projet » du site internet - planification d'échanges avec chaque détenteur de gisement : à mener localement par les acteurs relais - création d'une page type petites annonces sur le site internet régional
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et ses groupes thématiques dédiés
Partenaires (qui ?)	Acteurs relais en charge de l'organisation des échanges avec les détenteurs de gisement
Moyens (combien ?)	<p>Sensibilisation et diffusion d'information : inclus dans la plateforme régionale (A -1)</p> <p>Création de la page "petites annonces je cherche/je souhaite valoriser" : incluse dans la plateforme régionale (A -1)</p> <p>Modération de la page : 1 h par semaine soit 52 h / an soit environ 1 900 € /an</p>
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Faciliter la contractualisation des gisements
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion par le guichet unique (C - 1) - S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - consolidation et diffusion de l'information : OUI/NON - nombre d'échanges acteurs relais / détenteur de gisement / an - nombre d'éditions de petites annonces « je cherche et je veux valoriser » / an - nombre de petites annonces ayant trouvé preneur / an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 4	Centralisation et diffusion à la demande d'informations sur les BET (bureaux d'études techniques) et constructeurs (dans le respect des règles de la concurrence)
	Puissance de l'action : 3 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Diffusion : renvoi vers l'annuaire de l'ATEE-club biogaz pour la mise à disposition Centralisation : constitution d'un fichier permettant de rattacher les projets et unités accompagnés aux BET et constructeurs ayant travaillé sur ces projets dans l'objectif de faciliter le retour d'expérience entre porteurs de projets
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	Etapes préalables : - réflexion avec l'ATEE pour une mise à disposition élargie au-delà de ses membres de l'annuaire des acteurs du biogaz - élaboration du fichier projets/unités franciliens -> BET et constructeurs Etapes opérationnelles : - mise à disposition de l'information aux animateurs du guichet unique et aux acteurs relais - mise en ligne de l'information sur le profil « porteur de projet » du site internet
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	- ATEE
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1)
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 3 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	- Faciliter les échanges porteurs de projet / BET et porteurs de projet / constructeurs pour permettre aux porteurs de projets de contractualiser avec le prestataire qui leur convient - Faciliter les échanges porteurs de projets / porteurs de projet sur les retours d'expérience liés à un BET ou à un constructeur
Lien avec les autres actions	- Diffuser par le guichet unique (C - 1) - S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	- fréquence de diffusion de ce type d'information par les acteurs relais / an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 5	Création d'un cycle de formation sur l'exploitation des unités pour les porteurs de projets
	Puissance de l'action : 8 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 7 / 10
Description de l'action	Formation pour et par les porteurs de projets sur leur unités : <ul style="list-style-type: none"> - gestion de la ration - gestion de la préparation de la matière - automatisme - gestion des alertes du quotidien - gestion du digestat - gestion de l'épuration - gestion des relations avec les gestionnaires de réseau et exploitants des postes d'injection - gestion des problématiques assurance
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- établissement d'un partenariat avec l'AAMF pour la réalisation de ces formations sur les unités de son réseau OU / ET consultation et sélection de porteurs de projets intéressés pour réaliser la formation - organisation des sessions : 5 à 15 participants, 2 sessions par an de 2 jours
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	- AAMF - porteurs de projets volontaires
Moyens (combien ?)	- préparation des cycles de formation (animateur de la plateforme) : 5 jours par session soit 70 h par an soit 2 562 € - rémunération des formateurs : 2 500 € par formation, soit 5 000 €/an
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 6 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Former les porteurs de projet à l'exploitation des unités
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	- nombre d'unités volontaires à l'accueil des formations - nombre de participants / an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 6	Développement/renforcement de la formation à l'exploitation d'unités de méthanisation dans les filières d'enseignement agricole et technique
	Puissance de l'action : 6 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Favoriser l'intégration de modules spécifiques à la maintenance et l'exploitation d'unités de méthanisation dans l'enseignement technique et agricole francilien
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - recensement des modules d'enseignement tournés vers la méthanisation dans les filières techniques et agricoles - dialogue avec le ministère en charge de l'agriculture concernant les formations en lycées agricoles - dialogue avec le ministère chargé de l'éducation nationale concernant les formations en lycées professionnels, BTS, CFA et autres filières techniques
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	Ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de l'éducation nationale
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 6 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Augmenter le nombre de techniciens compétents dans l'exploitation d'une unité de méthanisation
Lien avec les autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - S'intègre dans la plateforme régionale (A -1) - A lier à l'action (C - 5) pour former les lycéens et étudiants sur le terrain : liste des porteurs de projet intéressés pour accueillir ces publics
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de modules liés directement à la méthanisation - nombre de modules liés indirectement à la méthanisation - nombre d'étudiants formés / an

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 7	Accompagnement technique pendant la prise en main de l'exploitation
	Puissance de l'action : 8 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 8 / 10
Description de l'action	<p>Deux possibilités d'accompagnement complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement réalisé par le constructeur : systématisation d'une période de tuilage entre construction et exploitation, demande à intégrer dans le règlement de l'AAP - partenariat avec l'AAMF ou prestataire externe pour la réalisation de cet accompagnement en SAV à distance
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<p>Accompagnement par le constructeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insertion de la demande dans le règlement de l'AAP - rappel de ce complément par les animateurs du guichet unique et par les services instructeurs à l'occasion des différents échanges avec les porteurs de projets <p>Accompagnement par l'AAMF ou prestataire externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement du partenariat - mise en place d'une ligne téléphonique + d'un forum d'échange sur le site internet de la méthanisation francilienne
Pilotes (qui ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Binôme ADEME/Région sur l'AAP - Plateforme régionale et son groupe thématique dédié sur l'accompagnement par l'AAMF ou prestataire externe
Partenaires (qui ?)	<ul style="list-style-type: none"> - AAMF - ATEE
Moyens (combien ?)	<p>Accompagnement par le constructeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inclus dans le budget des projets : charge supplémentaire à la prise en main <p>Accompagnement par l'AAMF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 j / 2 semaines : 104 h/an soit environ 3 200 €/an - coût de création de la page web forum intégré dans l'action A - 1
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 6 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Faciliter la prise en main des unités
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de porteurs de projet accompagnés par leur constructeur - nombre de porteurs de projet accompagnés par l'AAMF ou prestataire externe

C – ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET	
C - 8	Mutualisation des coûts de maintenance et suivi
	Puissance de l'action : 4 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 6 / 10
Description de l'action	Création d'une page "petites annonces" avec plusieurs catégories à intégrer dans le site régional sur la méthanisation dans le profil « porteurs de projet » : - maintenance préventive - pièces détachées - analyse de matière, de digestat
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- réflexion sur les catégories, classement par technologie, par fournisseur - élaboration de la page web - désignation d'un modérateur
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	- ATEE - porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Création de la page : inclus dans la plateforme régionale (A -1) Modération : 1 h par semaine soit 52 h / an soit environ 1 900 € /an
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 6 mois post création de plateforme régionale Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : pérenne
Effet recherché	Diminution des charges d'exploitation
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	- nombre d'éditions de petites annonces « je mutualise » / an - nombre de petites annonces ayant trouvé preneur / an

D – APPEL A PROJET	
D - 1	Passer d'une session à deux sessions annuelles
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Doubler le nombre de sessions de l'AAP : deux au lieu d'une seule par an
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- validation du changement au sein des organes compétents à l'ADEME et à la Région - planification des sessions : pré-candidatures, analyse des dossiers, auditions, jurys - communication à travers le réseau d'acteurs de la plateforme régionale
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	- Ensemble des acteurs de la plateforme régionale - Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : en cours Échéance de mise en place : début 2019 Durée : durée de l'AAP
Effet recherché	Augmenter le niveau de développement des projets candidats à l'AAP Etaler la charge de travail des services instructeurs
Lien avec les autres actions	Promotion à travers l'action A - 1
Indicateur de suivi	- niveau de développement des dossiers déposés

D – APPEL A PROJET	
D - 2	Intégration d'un temps de pré-candidature en amont du dépôt du dossier
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 4 / 10
Description de l'action	Système de pré-candidature permettant d'identifier les projets nécessitant un échange préalable au dépôt
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- validation du changement au sein des organes compétents à l'ADEME et à la Région - communication à travers le réseau d'acteurs de la plateforme régionale
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	- Ensemble des acteurs de la plateforme régionale - Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : réalisé (instaurée en 2018) Durée : durée de l'AAP
Effet recherché	Augmenter le niveau de développement des projets candidats à l'AAP
Lien avec les autres actions	Promotion à travers l'action A - 1
Indicateur de suivi	- niveau de développement des dossiers déposés

D – APPEL A PROJET	
D - 3	Ramener la part de cultures énergétiques dédiées au niveau national
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 1 / 10
Description de l'action	Passage du critère d'éligibilité de la part de cultures énergétiques dédiées dans le gisement de 10 à 15%
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- validation du changement au sein des organes compétents à l'ADEME et à la Région - intégration dans les documents de l'AAP - communication à travers le réseau d'acteurs de la plateforme régionale
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	- Ensemble des acteurs de la plateforme régionale - Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 2019 Durée : durée de l'AAP
Effet recherché	- Souplesse supplémentaire dans l'exploitation des unités (réponse possible à des aléas de récolte de cultures non-dédiées ou difficultés d'approvisionnement d'autres intrants)
Lien avec les autres actions	Promotion à travers l'action A - 1
Indicateur de suivi	- nombre de projets lauréats dont la part de cultures dédiées est initialement ou ponctuellement > 10% des intrants / an

D – APPEL A PROJET	
D - 4	Réfléchir à la construction d'un dispositif pour le calcul de l'IFT qui se ferait sur 1 rotation entière (culture principale et intermédiaire) pour remplacer le critère du zéro phyto sur CIVE
	Puissance de l'action : 7 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 3 / 10
Description de l'action	Suppression du critère d'éligibilité « zéro phyto sur les CIVE » et remplacement par un critère d'évaluation qualitative de la conduite des cultures
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	- validation du changement au sein des organes compétents à l'ADEME et à la Région - intégration dans les documents de l'AAP - communication à travers le réseau d'acteurs de la plateforme régionale
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	- Ensemble des acteurs de la plateforme régionale - Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Aucun
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 2019 Durée : durée de l'AAP
Effet recherché	- Souplesse supplémentaire dans la conduite culturale des CIVE et des cultures principales précédentes et suivantes
Lien avec les autres actions	Promotion à travers l'action A - 1
Indicateur de suivi	- nombre de projets lauréats intégrant cette conduite / an

D – APPEL A PROJET	
D - 5	Ajout d'indicateurs financiers complémentaires au dossier de demande de subvention
	Puissance de l'action : 3 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 1 / 10
Description de l'action	Description des indicateurs déjà présents (AAP 2019) : - TRI projet - TRI investisseur - DSCR
Etapas de mise en œuvre (comment ?)	- lister et décrire les indicateurs à demander - insertion dans le règlement de l'AAP - rappel de ce complément par les animateurs du guichet unique et par les services instructeurs à l'occasion des différents échanges avec les porteurs de projets
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF /Région
Partenaires (qui ?)	Animateur du guichet unique pour les porteurs de projets
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1)
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : en cours Échéance de mise en place : fin 2018 Durée : durée de l'AAP
Effet recherché	Précision de l'analyse de la rentabilité projet et mise en perspective avec la rentabilité de l'investissement
Lien avec les autres actions	/
Indicateur de suivi	- ajout des indicateurs : OUI/NON - nombre de questions sur ces indicateurs / session

E – FINANCEMENT	
E - 1	Recensement des acteurs régionaux et territoriaux pouvant participer au capital des projets
	Puissance de l'action : 4 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 5 / 10
Description de l'action	Liste des acteurs (à compléter) : SEM Energie Posit'If, CDC, SIPPENR, communes, groupement de commune et syndicats volontaires Modalités de participation au capital à lister par acteur
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- élaboration d'une fiche standardisée de co-investissement - remplissage d'une fiche par acteur volontaire - diffusion des fiches aux porteurs de projet à travers le guichet unique
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	Ensemble des acteurs listés
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1)
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : en cours (liste présente dans le règlement de l'AAP 2018 pour co-investissement et subvention complémentaire) Échéance de mise en place : fin 2019 Durée : jusqu'à atteindre un nombre satisfaisant d'unité de méthanisation en IDF
Effet recherché	Faciliter le financement de projet lorsque les porteurs de projets n'ont pas / ne souhaitent pas porter la totalité du risque financier
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	- création de la liste détaillée : OUI/NON - nombre de projet incluant un co-financement d'un de ces acteurs

E – FINANCEMENT	
E - 2	Réflexion sur la création d'un fonds de garantie régional pour les projets territoriaux (hors industriels et développeurs) en complément du nouveau dispositif BPI-France
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 10 / 10
Description de l'action	Réflexion sur la création d'un fonds de garantie régional pour les projets territoriaux (hors industriels et développeurs) en complément du nouveau dispositif BPI
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	- analyse croisée du dispositif créé par BPI et l'Etat (co-financement sans garantie pour les projets agricoles inférieurs à 500 kWé ou 50 Nm3/h) et des besoins de tierces garanties pour les porteurs de projets dans une situation financière complexe - développement d'un fonds de garantie régional pour les cas non traités par le dispositif BPI
Pilotes (qui ?)	Plateforme régionale et son groupe thématique dédié
Partenaires (qui ?)	Région
Moyens (combien ?)	Sur la base de 2 projets de 5 M€ faisant appel au fonds par an : 10 M€ (maximum) en cas d'insolvabilité des porteurs de projet
Délais / Durée (pour quand ?)	Délai de concrétisation de l'action : 1 an post création plateforme régionale Échéance de mise en place : 2020 Durée : pérenne
Effet recherché	Faciliter le financement de projets lorsque les porteurs de projets ne peuvent pas porter la totalité du risque financier
Lien avec les autres actions	/
Indicateur de suivi	- nombre de réunions thématiques sur le sujet - si création : nombre de projets utilisant le dispositif / an

F – ETUDES	
F - 1	Accentuer la communication sur l'aide aux études de faisabilité (existence et contenu)
	Puissance de l'action : 8 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 2 / 10
Description de l'action	<p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication commune ADEME IDF / Région <p>Forme de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le nombre de clics permettant d'accéder à l'information sur les sites internet ADEME/Région - intégration et mise en évidence de l'information sur le site internet de la plateforme régionale - réalisation de plaquette à mettre à disposition des acteurs relais - diffusion de l'information par les acteurs relais et le guichet unique <p>Contenu de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence et type d'études pris en charge : étude de faisabilité, études détaillées injection réseau, AMO développement... - critères d'éligibilité
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - sanctuarisation des éléments indispensables à intégrer à la communication - élaboration des supports de communication (sur page web et support papier)
Pilotes (qui ?)	Binôme ADEME IDF/Région
Partenaires (qui ?)	Ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1), augmentation du budget consacré aux aides
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 1 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	<p>Augmenter le nombre de projets en émergence</p> <p>Améliorer le développement des projets (l'aide est conditionnée au respect d'un cahier des charges complet et à l'indépendance BET/constructeur)</p>
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'études de faisabilité subventionnées par la Région - nombre d'études de faisabilité subventionnées par l'ADEME

F – ETUDES	
F - 2	Incitation des porteurs de projet à utiliser l'aide à la concertation
	Puissance de l'action : 5 / 10 - Complexité de mise en œuvre : 2 / 10
Description de l'action	<p>Forme de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le nombre de clics permettant d'accéder à l'information sur le site internet de la Région - intégration et mise en évidence de l'information sur le site internet de la plateforme régionale - réalisation de plaquette à mettre à disposition des acteurs relais - diffusion de l'information par les acteurs relais et le guichet unique <p>Contenu de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence et type d'accompagnement à la concertation pris en charge - critères d'éligibilité
Etapes de mise en œuvre (comment ?)	<ul style="list-style-type: none"> - sanctuarisation des éléments indispensables à intégrer à la communication - élaboration des supports de communication (sur page web et support papier)
Pilotes (qui ?)	Région
Partenaires (qui ?)	Ensemble des acteurs de la plateforme régionale
Moyens (combien ?)	Inclus dans la plateforme régionale (A -1), augmentation du budget consacré aux aides
Délais / Durée (pour quand ?)	<p>Délai de concrétisation de l'action : 1 mois post création de plateforme régionale</p> <p>Échéance de mise en place : fin 2019</p> <p>Durée : pérenne</p>
Effet recherché	Favoriser l'implantation des unités
Lien avec les autres actions	- S'intègre dans la plateforme régionale (A -1)
Indicateur de suivi	- nombre d'accompagnements à la concertation subventionnés par la Région

3.4 Conclusion

Certaines des actions proposées lors de cette évaluation de la politique de soutien à la filière francilienne de méthanisation ont déjà été mises en place dans le courant de cette étude. Il s'agit notamment des actions liées à l'organisation de l'appel à projet commune ADEME/Région :

- D – 1 : Passer d'une session à deux sessions annuelles
- D – 2 : Intégration d'un temps de pré-candidature en amont du dépôt du dossier

Une priorisation des actions a été réalisée selon leur puissance sur le développement des projets de méthanisation et leur complexité de mise en œuvre :

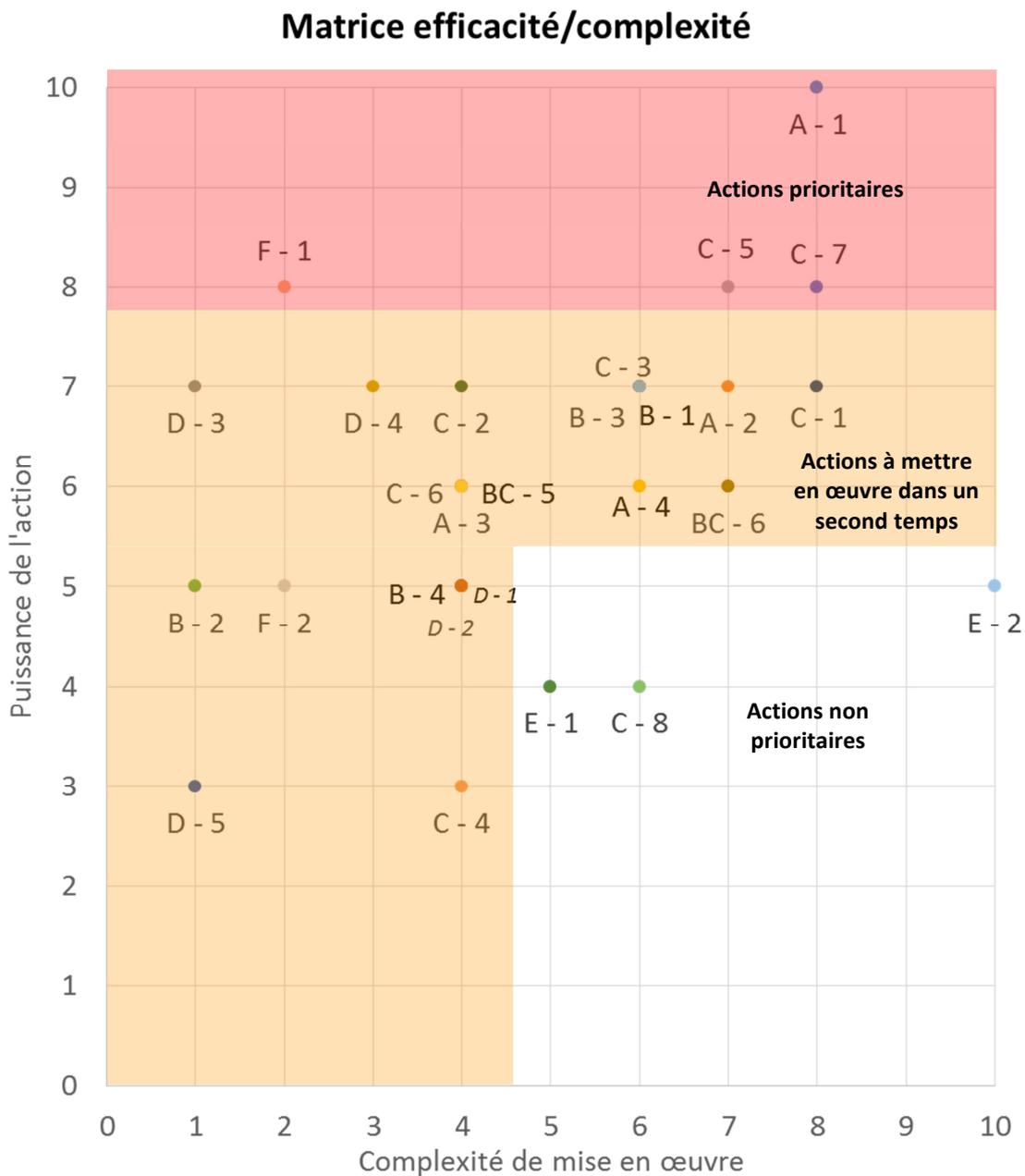


Figure 24 : Priorisation des actions par puissance et complexité de mise en œuvre

- **Les actions à mettre en place de façon prioritaire** sont celles qui présentent un effet puissant (≥ 8). Il s'agit (par ordre de puissance décroissant) des actions :

- A – 1 : Création d'une plateforme d'animation régionale de la filière (groupes thématiques et déclinaisons territoriales) ;
- F – 1 : Accentuer la communication sur l'aide aux études de faisabilité (existence et contenu) ;
- C – 5 : Création d'un cycle de formation sur des projets en fonctionnement pour les porteurs de projets ;
- C – 7 : Accompagnement technique pendant la prise en main de l'exploitation.

Ces actions représentent :

- un besoin en moyens humains de 430 h/an pour le pilote de la plateforme (soit environ 15 800 €/an), 48 h/an pour les acteurs associés à la plateforme et 28 h/an plus 8h d'autoformation à travers les documents mis à disposition (sur les 1ères années) ;
- un besoin en moyens financiers de 20 000 € pour la construction du site internet, et de 5 à 10 000 pour les formations et l'accompagnement technique ;
- un besoin matériel de mise à disposition d'un auditorium pour la plénière annuelle et 9 mises à dispositions de salle par an.

- **Les actions à mettre en place dans un second temps** sont celles qui présentent un effet moins puissant (< 8 et ≥ 5) et celles qui présentent un effet moindre (< 5) mais une complexité de mise en œuvre faible (≤ 4). Il s'agit (par ordre de puissance décroissant) des actions :

- D – 3 : Ramener la part de cultures énergétiques dédiées au niveau national ;
- D – 4 : Réfléchir à la construction d'un dispositif pour le calcul de l'IFT qui se ferait sur 1 rotation entière (culture principale et intermédiaire) pour remplacer le critère du zéro phyto sur CIVE ;
- C – 2 : Création d'une boîte à outils pour développer son projet ;
- C – 3 : Faciliter la contractualisation des gisements ;
- B – 3 : Sensibilisation, formation et information des élus locaux ;
- B – 1 : Développer / diffuser les outils de sensibilisation à destination des citoyens ;
- A – 2 : Création de comités départementaux de suivi des projets ;
- C – 1 : Création d'un guichet unique d'information et d'orientation pour les porteurs de projet ;
- C – 6 : Développement/renforcement de la formation à l'exploitation d'unités de méthanisation dans les filières d'enseignement agricole et technique ;
- A – 3 : Mise en place d'une procédure de suivi des projets et unités lauréats à l'AAP ;
- BC – 5 : Création d'une boîte à outils pour la concertation ;
- A – 4 : réalisation d'expérimentations / d'études spécifiques à la filière méthanisation ;
- BC – 6 : Formation des porteurs de projets à la concertation ;
- B – 2 : Incitation des porteurs de projets à prévoir des visites de leur site dès la conception ;
- F – 2 : Incitation des porteurs de projet à utiliser l'aide à la concertation ;

- B – 4 : Création d'un bonus de subvention pour les projets intégrant une dimension participative ;
- D – 5 : Ajout d'indicateurs financiers complémentaires au dossier de demande de subvention ;
- C – 4 : Centralisation et diffusion à la demande d'information sur les BET et constructeurs (dans le respect des règles de la concurrence) ;

Ces actions représentent :

- un besoin supplémentaire en moyens humains de 500 à 600 h / an ;
 - un besoin en moyens financiers de 4 à 6 k€ pour financier les formations + des moyens à calibrer pour le financement des études/expérimentations + 50 à 100 k€ pour le bonus pour les projets citoyens ;
 - un besoin supplémentaire matériel de mise à disposition de 2 salles par an pour les formations et une salle par département 1 à 3 fois par an pour les comités départementaux.
- Les actions restantes ne **sont pas considérées comme prioritaires** et pourront être mise ne place dans un troisième temps. Il s'agit (par ordre de puissance) des actions :
- E – 2 : Réflexion sur la création d'un fonds de garantie régional pour les projets territoriaux (hors industriels et développeurs) en complément du nouveau dispositif BPI ;
 - E – 1 : Recensement des acteurs régionaux et territoriaux pouvant participer au capital des projets ;
 - C – 8 : Mutualisation des coûts de maintenance et suivi.

Table des annexes

Table des annexes.....	84
<i>Annexe 1 : Fiche détaillée dispositif d'aide aux études.....</i>	<i>85</i>
<i>Annexe 2 : Fiche détaillée dispositif d'aide à l'investissement.....</i>	<i>87</i>
<i>Annexe 3 : Grille d'entretien des acteurs de la filière</i>	<i>89</i>
<i>Annexe 4 : Analyses détaillées des politiques de soutiens dans 5 autres régions</i>	<i>91</i>
<i>Annexe 5 : Descriptif des ateliers de la séance collaborative.....</i>	<i>98</i>
<i>Annexe 6 : Cartes d'identité des 15 études de cas.....</i>	<i>103</i>

Annexe 1 : Fiche détaillée dispositif d'aide aux études

Aide aux études de faisabilité de l'ADEME Île-de-France : un système d'appel à projet :

Mode de financement depuis 2018

Les études de faisabilité pour les porteurs de projet ont été financées en 2018 par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet plus vaste appelé « Economie Circulaire & Déchets ». Cet appel à projet subventionne des projets de nature diverse, ce qui explique en partie le faible niveau de connaissance des acteurs interrogés sur ce type de dispositif. En effet, onze thématiques différentes coexistent au sein de cet appel à projet. Les projets de méthanisation doivent faire l'objet d'une lecture transversale dans cet appel à projet si bien que quatre volets se positionnent comme potentiel levier de financement. Ces volets sont présentés dans le tableau suivant :

Volet	Seuil et taux d'intervention	Règlement	Critères d'évaluation
<i>Ecologie Industrielle et territoriale</i>	50% (GE) 60% (ME) 70% (PE) Plafond: 100 000€	Le prestataire réalisant l'étude doit être externe au bénéficiaire de l'aide ADEME et doit s'engager à n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement.	<ul style="list-style-type: none"> • Critères environnementaux • Innovation • Qualité du porteur de projet • Caractère incitatif de l'intervention publique
<i>Gestion et traitement des biodéchets</i>	50-70% Plafond : 100 000€		
<i>Soutien à la planification des déchets en Île-de-France</i>	70% Plafond : 15 000€		
<i>Approches transversales</i>	50% (GE) 60% (ME) 70% (PE) Plafond: 100 000€		

Trois sessions ont été organisées entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2019, et chaque session s'étend sur deux mois et demi à trois mois. Lors du cycle 2017-2018, l'appel à projet se déroule conformément aux règlements sur trois sessions dont les dates sont les suivantes.

Sessions	Ouverture de la session	Clôture de la session
1 ^{ère} session	7 Novembre 2017	22 Janvier 2018
2 ^{ème} session	5 Mars 2018	15 Mai 2018
3 ^{ème} session	Session décalée à novembre 2018	Janvier-Février 2019

L'instruction des dossiers s'échelonne en deux temps. La première phase consiste en un dossier de pré-candidature. Ce n'est qu'une fois le dossier validé par l'ADEME, que le porteur de projet a l'opportunité de s'inscrire à la suite de l'appel à projet et de déposer son dossier de candidature.

L'objectif affiché de cet appel à projet est :

- **D'accélérer l'identification** et le montage de projets
- **De favoriser et accompagner des synergies organisationnelles** entre différents acteurs régionaux.

Mode de financement avant le lancement de l'AAP Economie Circulaire et Déchets en novembre 2017 et en attendant le lancement de la 3^{ème} session

Jusqu'au lancement de l'AAP Economie Circulaire et Déchets, les demandes de subvention pour des études étaient étudiées au fil de l'eau. La 3^{ème} session de l'AAP étant décalée dans le temps, des demandes de subvention ont été acceptées au fil de l'eau en attendant le lancement de la 3^{ème} session et de savoir si les études seraient toujours intégrées dans l'AAP.

Les seuils d'intervention sont ceux mentionnés précédemment.

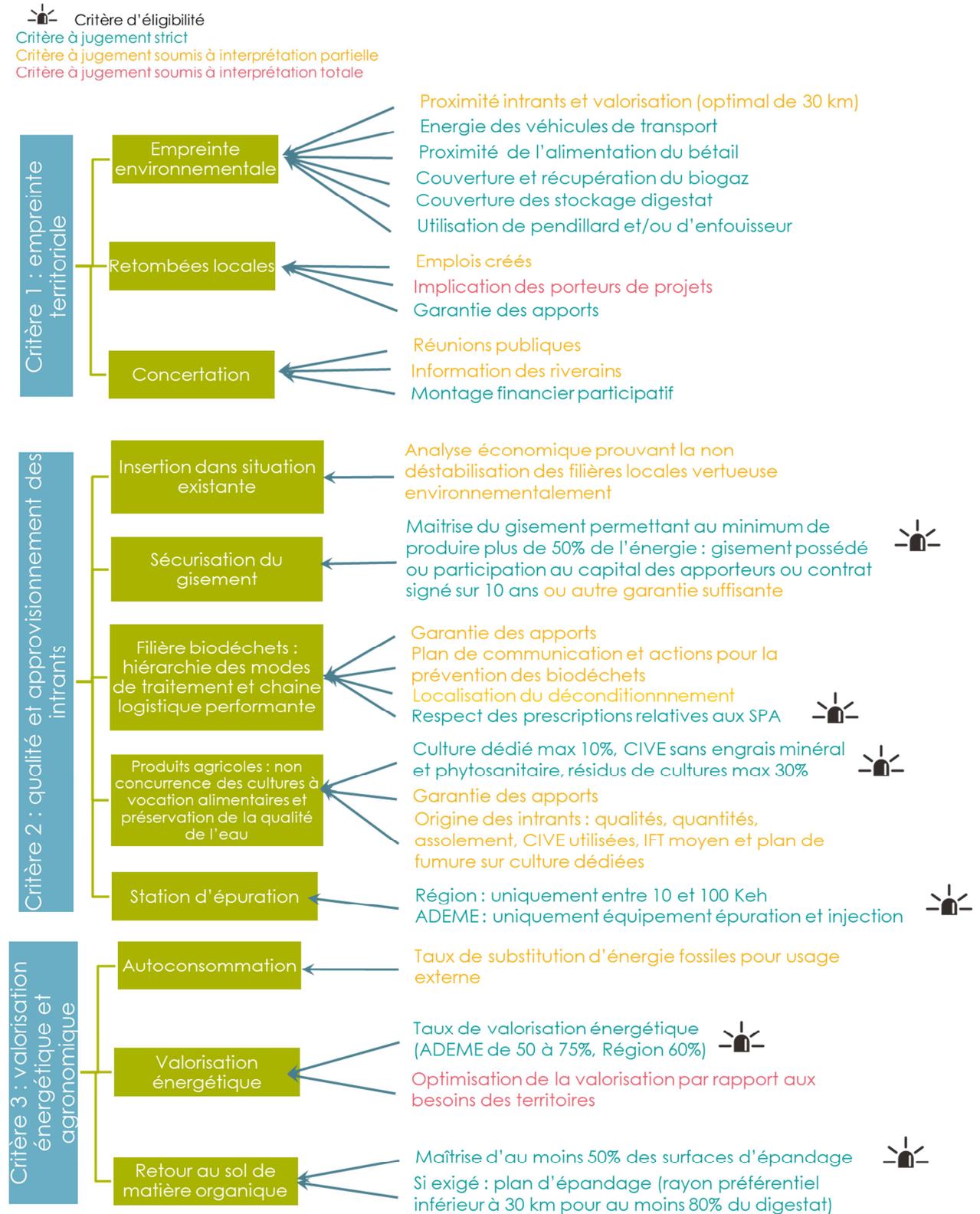
Aujourd'hui l'ADEME a participé au financement des sept études de faisabilité qui ont été financées sur le territoire francilien.

Aide aux études de faisabilité de la Région Île-de-France : une gestion au fil de l'eau des dossiers :

La politique de la Région Île-de-France s'organise dans le cadre d'une politique plus globale appelée : politique de soutien au développement de la méthanisation. Trois aides coexistent au sein de cette stratégie globale : les aides aux études de faisabilité, les aides aux études en amont, et l'aide à la concertation.

Les critères d'éligibilité et le règlement de cette politique sont communs aux trois aides. Sont éligibles tout acteur ne faisant pas partie d'un grand groupe, parmi lesquels on trouve : les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les coopératives (moins de 250 salariés et de 50 M€ de chiffre d'affaires), les associations et les petites et moyennes entreprises.

Annexe 2 : Fiche détaillée dispositif d'aide à l'investissement



En complément des critères d'éligibilité indiqués sur le schéma, la Région et l'ADEME présentent des critères d'éligibilité suivant la typologie et l'avancement des projets (étude de faisabilité réalisée par un bureau d'étude indépendant de tout constructeur, récépissé de dépôt ICPE, plan de financement avec justification de la capacité d'autofinancement et d'engagement des co-financeur et des banques).

Les critères d'éligibilité sont clairs et explicites ce qui permet un jugement strict.

Les critères d'appréciation sont quant à eux pour moitié des critères explicites à jugement stricts (en bleu) et pour moitié des critères précis mais sans indication de mesure (en orange). Pour exemple, il n'est pas précisé un nombre minimum d'emplois à créer ou un nombre de réunions d'information minimum à réaliser. Deux critères sont soumis à une large interprétation (en rouge), il s'agit de l'implication des porteurs de projets et l'optimisation de la valorisation par rapport aux besoins des territoires.

Cette mixité entre critères strictes et critères indicatifs permet de cadrer l'AAP tout en préservant une flexibilité d'appréciation importante et nécessaire par rapport à la multiplicité des projets.

Quelques propositions de clarification du règlement figurent ci-dessous :

- La terminologie de la concertation pourrait être améliorée : utiliser les termes information et dialogue au lieu de réunions publiques, appropriation et acceptation du projet (cf. travail avec Quelia et guide Informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation) ;
- Certains critères d'appréciation figurent dans plusieurs catégories (exemple de la garantie des apports qui est reprise au critère 1 dans retombées locales, au critère 2 dans sécurisation du gisement) ;
- La pièce n°8 à fournir au dossier fait mention du calcul d'un TRI sans mentionner si celui est un TRI projet ou un TRI investisseur. Cette nuance devrait être précisée.

Annexe 3 : Grille d'entretien des acteurs de la filière

1. Présentation de la structure interrogée

Structure juridique

Bref historique

Organisation et principaux chiffres (nombre d'adhérents, ...)

Thématiques d'intervention

Liens avec acteurs de la filière méthanisation (agriculteurs, institutions, ...)

2. Actions mises en place concernant la méthanisation

Pour le développement de la méthanisation sur le territoire ?

Politique publique ?

Actions de sensibilisation ? d'animation ? de conseil ?

3. Actions mises en place concernant d'autres thématiques

4. Freins actuels au développement de la méthanisation en région

Manque de formation ?

Manque de sensibilisation ?

Manque de motivation ?

Freins économiques ?

Raisons d'abandon ?

5. Opportunités actuelles pour le développement de la méthanisation en région

Leviers mis en place ?

Raisons du choix de la méthanisation ?

Connaissance des projets soutenus : nombre, typologies

6. Evaluation de la pertinence du dispositif

Le dispositif proposé est-il pertinent ?

- *Durée des aides*
- *Modalités de versement*
- *Montant des aides*
- *Critères d'éligibilité*

Analyse de l'effet incitatif/opportuniste du dispositif

Les actions proposées sont-elles adaptées aux besoins des parties (maîtres d'ouvrage, exploitants et clients) ?

- *Perception des maîtres d'ouvrages, exploitants et clients quant à l'adéquation des aides proposées par rapport à leurs besoins spécifiques*
- *Analyse du degré de couverture des besoins : identification de besoins couverts/ non pris en compte par les règles du fonds chaleur*
- *Analyse de la pertinence et de la qualité de la documentation du fonds chaleur : clarté des doctrines d'action ? actualisation ?*

7. Evaluation de la qualité du dispositif

Le dispositif de préparation et de validation des dossiers est-il adapté ?

- *Les bénéficiaires des subventions éprouvent-ils des difficultés à établir les dossiers ?*
- *De quel soutien technique et financier bénéficient-ils dans le montage des projets ?*

Le circuit de mise en œuvre des financements et de leur contrôle est-il efficace ?

- *Efficacité des contrôles entre le prévisionnel et le réalisé : nature des contrôles, périmètre (exhaustif), identification des risques couverts/ non couverts*
- *Qualité des outils de reporting financier demandés aux bénéficiaires de subventions*
- *Qualité des outils de contrôles utilisés : grilles de contrôles, etc. ?*
- *Evaluation des causes des écarts enregistrés entre les chiffres indiqués lors de l'analyse des dossiers et la réalité*

Quelle est la qualité du suivi et de l'évaluation des résultats des subventions octroyées ?

- *Qualité du suivi de l'avancement des projets (contacts, visites sur place, etc.)*
- *Existence et qualité de l'outil de suivi des réalisations et des résultats des projets*
- *Qualité des outils de reporting opérationnel proposés aux bénéficiaires de subventions*

8. Evaluation des effets du dispositif

Quel est l'impact des subventions sur la rentabilité du projet ?

- *Ecart de rentabilité par rapport à un projet sans subvention*
- *Ecart par rapport à la rentabilité dans une situation de référence*

9. Avis général sur l'impact de la méthanisation

Impacts environnementaux

- *Démarches de qualités engagées*
- *Evolutions du système agricole*

Impacts sociaux

- *Relations avec le voisinage, avec les acteurs socio-économiques du territoire*
- *Mises en place de formations, visites, groupes de travail...*

10. Propositions d'amélioration du dispositif actuel

Comment augmenter le nombre de projets ?

Comment améliorer la contractualisation avec les apporteurs de matières/ les utilisateurs de digestat ?

11. Acteurs

Acteurs à solliciter pour la mise en place ultérieure d'un groupe de travail

Annexe 4 : Analyses détaillées des politiques de soutiens dans 5 autres régions

Les tableaux de synthèse présentent les dispositifs d'accompagnement par type de projet. Ils se basent sur le code couleur suivant :

Code couleur

	Pas de dispositif	Légende		ADEME		REGION		ADEME/REGION		Département
	ADEME			ADEME		REGION		ADEME/REGION		Département
	REGION			ADEME		REGION		ADEME/REGION		Département
	Département			ADEME		REGION		ADEME/REGION		Département
	Mixte ADEME/Région			ADEME		REGION		ADEME/REGION		Département

• Auvergne Rhône Alpes

Auvergne Rhône-Alpes

	Agricole à la ferme	Collectif agricole	Centralisés / territoriaux	Industriels	STEU
Emergence	Animation par conventionnement AURAAE et chambres d'agriculture - réseau de référents				
Etude de faisabilité	Oui, Ademe				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Oui, Ademe dans la limite de 30 k€				
Investissement	Dispositif régional au fil de l'eau				Uniquement équipements de valorisation du biogaz
	AAP - AURAMETHA				
	AAP FEADER cogénération				
Autre dispositif	SEM OSER				

L'ADEME régionale propose le dispositif AURAMETHA : il s'agit d'un appel à projet pour les projets en phase d'investissement.

Celui-ci est complété par le dispositif d'aide régional (fonds régionaux et FEDER), sous forme d'un appel à projet annuel. Le financement des projets se fait au fil de l'eau. Il n'y a pas d'analyse technico-économique au cas par cas pour définir le montant d'aide mais un forfait fonction de la taille du projet, qui permet au porteur de projet de calculer simplement à l'avance le montant auquel il peut prétendre.

Via les fonds FEADER, le soutien à la méthanisation agricole est également possible pour les projets en phase d'investissement et d'AMO, ce qui est spécifique à cette région.

Un réseau de référents porte le dispositif d'animation de la filière méthanisation en région : il s'agit d'AURAAE et des chambres d'agriculture, au travers d'une convention. Les publics ciblés ne sont pas les mêmes pour ces structures :

- Accompagnement des collectivités et des acteurs de la filière : AURAAE
- Accompagnement des porteurs de projet agricoles : Chambre d'Agriculture, avec un référent par département ou pour deux départements.

Des Comités Départementaux sont organisés avec les services de l'Etat pour réaliser un suivi des projets et permettre leur facilitation. Les DDT ont également nommé un référent par département qui assure la liaison avec l'ensemble des services instructeurs. Les comités départementaux visent à faire remonter en amont les questions d'ordre réglementaire que peuvent se poser les porteurs de projet en cours de développement et permettent de fournir une réponse sur la position des services instructeurs (ICPE, PC, Agrément sanitaire) au cas par cas et en fonction des problématiques soulevées.

Des Comités consultatifs biogaz sont organisés de manière biannuelle pour permettre la rencontre des acteurs régionaux publics et privés.

Enfin, des séances du « réseau régional des référents méthanisation » permettent également une rencontre biannuelle des référents.

→ Points d'intérêt

- Organisation de l'animation via un réseau de référents
 - Niveau régional et départemental
- Aide à l'AMO en phase de risque
- Nouveau dispositif régional d'aide :
 - Aide à l'investissement forfaitaire, liée à la puissance du projet

• Bretagne

Bretagne

	Agricole à la ferme	Collectif agricole	Centralisés / territoriaux	Industriels
Emergence	Plan biogaz Bretagne - animation par conventionnement avec l'association AILE			
Etude de faisabilité	NON	Au cas par cas		
	AAP thématiques spécifiques : opérations groupées			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	NON	Au cas par cas		
Investissement	AAP Micro métha			
	AAP Région Bretagne			
	Fonds départementaux dept 29			
	Fonds départementaux dept 35			
Autre dispositif		Fonds d'investissement régional SAS Eilan		

La Bretagne propose un appel à projet (AAP) annuel ou pluriannuel pour les aides relatives à l'investissement pour les projets de méthanisation. La décision d'attribution des subventions se base sur une grille de notation sur 100 points. Le financement est conjoint entre l'ADEME et la Région.

Depuis avril 2018 la Région n'aide plus les projets en cogénération, qui sont soutenus par l'ADEME uniquement (donc baisse du montant global d'aides pour ces projets).

L'ADEME indique que la tendance est à remplacer petit à petit les subventions par des aides remboursables, restituées intégralement ou en partie par le porteur du projet en fonction du fonctionnement réel.

Les critères d'éligibilité sont plus restrictifs que les critères nationaux ADEME concernant le recours aux cultures énergétiques dédiées : 15% du tonnage maximum, <20 ha des surfaces de chaque exploitation agricole concernée, <10% de la SAU si projet à la ferme, <5% de la SAU de chaque exploitation si projet collectif agricole.

Une bonification est accordée s'il y a une justification de l'extensification des conduites d'exploitation et de l'augmentation de l'autonomie alimentaire : cette bonification est cohérente avec les enjeux de l'élevage intensif, largement représenté en Bretagne.

Les études de faisabilité ne sont pas aidées dans le cadre de cet AAP. Seuls les fonds ADEME sont attribués au cas par cas pour des études de faisabilité, dans le cas où le porteur de projet n'est pas individuel. Cette stratégie est cohérente avec la typologie d'exploitations agricoles en Bretagne, de tailles plutôt importantes et dont émergent plus facilement des projets de méthanisation que dans d'autres régions.

En 2017 ont été subventionnés (investissements) : 10 projets en cogénération (à la ferme), 2 projets en injection (à la ferme), et en 2018, 16 projets en cogénération (15 à la ferme et 1 agricole collectif) et 1 projet en injection (à la ferme).

Cela représente une enveloppe de 2,388 M€ pour la cogénération (en moyenne 1490 €/kWe) et 1,326 M€ pour l'injection (en moyenne 9500€/Nm³/h) en 2017, et 2,884 M€ pour la cogénération (en moyenne 1045 €/kWe) et 1,464 M€ pour l'injection (en moyenne 6300 €/Nm³/h) en 2018.

Au total, 68 unités sont en fonctionnement au 1^{er} septembre 2017, pour 19,2 MWé installés, 247 MWth installés et 380 Nm³ CH₄/h injectés (équivalent 1,3 MWé).

Une convention d'animation a été signée avec AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement). De plus, AILE a remporté une prestation d'instruction des dossiers. Au total, cela représente 2,3 ETP.

Par rapport au nombre d'ETP ADEME/Région (0,8 ETP), le nombre de projets aidés montrerait une certaine efficacité du dispositif. Il faut cependant mettre cela en perspective avec le fait que l'instruction est réalisée par l'association AILE (2,3 ETP pour 4 ingénieurs pour la Bretagne et les Pays de la Loire).

Des formations tuteurées sont organisées, pour permettre la rencontre entre porteurs de projet et exploitants de sites de méthanisation. Ce type de formation est extrêmement bénéfique aux porteurs de projets, qui peuvent s'appuyer sur des cas concrets et se projeter plus facilement.

Des AAP plus spécifiques sont également proposés en Région Bretagne : un AAP « micro-méthanisation » (investissement pour méthaniseurs produisant au maximum 30 Nm³/h de biogaz ou 60 kWe) et « Aide au montage d'opérations groupées d'unités de méthanisation » (études de faisabilité groupées). Ces dispositifs semblent peu pertinents compte tenu du faible nombre de candidats. Pour les opérations groupées, il y a eu en effet un seul candidat pour deux vagues de dépôt en 2018. L'ADEME n'est pas certaine de reconduire cet AAP en 2019. Concernant la micro-méthanisation, l'AAP est en place depuis 2017 et doit être renouvelé fin 2018. Un marché est en cours pour réaliser le suivi des micro-méthaniseurs en place et décider de la poursuite ou non de cet AAP après 2019.

→ Points d'intérêt

- Animation : Plan Biogaz mis en place depuis de nombreuses années, commun à Bretagne et Pays de la Loire
 - Conventionnement sur l'animation, marché sur l'instruction des dossiers
 - Rencontres entre porteurs de projets
 - Formation tuteurée entre exploitants d'unités avec plusieurs jours sur site
- Aide à la décision :
 - Pas de soutien aux études de faisabilité car beaucoup de projets émergents
- Aide à l'investissement :
 - Critères plus restrictifs pour les cultures énergétiques dédiées (liées aux surfaces)
 - AAP innovants : Microméthanisation et « Aide au montage d'opérations groupées d'unités de méthanisation » mais finalement peu de candidats

• Hauts-de-France

Hauts de France

	Agricole à la ferme	Collectif agricole	Centralisés / territoriaux	Industriels	STEU
Emergence	Animation par conventionnement Chambre d'agriculture régionale CORBI : instance informelle rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière				
Etude de faisabilité	Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle – FRATRI + ADEME ou Région séparément au cas par cas sur budget restant				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	NON				
Investissement	Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle – FRATRI - Fil de l'eau + ADEME ou Région séparément au cas par cas sur budget restant				
Autre dispositif	Fonds département de la somme SEM énergie Hauts de France				

La région Hauts-de-France ne fonctionne pas par le biais d'appels à projets.

Le dispositif principal d'aide (aide à l'investissement et aide à la décision) est le FRATRI : Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. Le FRATRI est constitué en début d'année par l'ADEME et la Région dans le cadre d'un partenariat. Le budget est négocié et réparti équitablement, et sert ensuite à financer des projets qui reçoivent l'approbation des 2 instances.

L'ADEME et la Région gardent chacune une partie de leur budget dédié à la méthanisation pour une utilisation sur des projets chacun de leur côté (fonds FEDER pour la région et Fonds chaleur/déchets pour l'ADEME).

Très peu d'aides ont été accordées pour des études de faisabilité (2 pour l'ADEME en 2017) : les aides concernent les groupements d'agriculteurs ou les collectivités, mais les études sont principalement réalisées sur le territoire directement par des constructeurs et donc non éligibles.

La Chambre d'Agriculture aide à la répartition des projets entre les subventions ADEME et Région.

Concernant l'animation, il existe une instance informelle, le Comité Opérationnel Régional du Biométhane Injecté (CORBI), qui a pour objectif de développer le biométhane injecté en région, et qui est animé par GrDF et la CCIR. Le programme Méthania est intégré au CORBI : il s'agit de l'accompagnement des industriels de la région dans leur positionnement sur les marches de la méthanisation en Hauts-de-France (cluster).

Concernant la méthanisation agricole, l'ADEME et le Conseil régional missionnent la chambre d'agriculture Hauts-de-France et les chambres départementales pour animer la filière selon un cahier des charges précis (convention en cours mai 2018-mai 2021). Le retour de l'animation confiée aux chambres et des dynamiques menées dans le cadre du CORBI par l'ensemble des partenaires conduit à un premier constat : une explosion des demandes de projets de méthanisation agricole et tout particulièrement d'injection.

Cela pose aujourd'hui des difficultés : en termes d'accompagnement technique par les chambres d'agriculture, GRDF, GRTGaz, ..., de disponibilité des réseaux gaz pour l'injection, d'accompagnement financier (la filière reste encore jeune avec peu de retours car il faut compter environ 4 ans entre l'idée du projet et la mise en service de l'unité). L'instruction est réalisée au cas par cas : en effet, certains projets nécessitent d'être accompagnés mais pas forcément sous forme de subvention car le projet est relativement rentable. Ont été également évoquées des difficultés de recrutement pour les constructeurs, des problèmes de formation / qualification spécifique notamment chez les constructeurs et des problèmes de respects des délais.

→ Points d'intérêt

- Structuration d'acteurs informelle à travers le CORBI
 - Mobilisation des acteurs économiques régionaux pour le développement d'une filière locale – Methania
- Nombreux projets émergents suite à la mise en place de l'animation via la chambre d'agriculture
 - Mais peu de demandes de subventions en étude de faisabilité, présence importante des constructeurs sur cette phase
- Aide à l'investissement au fil de l'eau – FRATRI
- Expérimentation d'une méthode de dialogue territorial pour travailler sur l'acceptabilité des projets – partenariat avec le CERDD

• Normandie

Normandie

	Agricole à la ferme	Collectif agricole	Centralisés / territoriaux	Industriels	STEU
Emergence	Plan méthanisation Normandie - animation par convention avec 3 structures locales				
	Reste à charge	Pré-étude gratuite		Reste à charge, sauf STEU collectivité	
	Chèque conseil				Chèque conseil
Etude de faisabilité	Dispositif IDEE Conseil (- Initiative Développement durable Energie Environnement)				
	Fonds déchet				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	NON	Fonds déchet (suite étude faisabilité)		NON	NON
Investissement	FEADER en fonction du budget	Dispositif IDEE Action production d'ENR- fil de l'eau			
	Fonds déchets				
Autre dispositif	Dispositif impulsion environnement - prêt à taux zero sans garantie + subvention				

L'aide en Normandie se fait au fil de l'eau, sans appel à projets, avec comme critères d'aides ceux de l'ADEME. La plupart des projets subventionnés (pour l'investissement tout du moins) sont subventionnés à la fois par la Région et par l'ADEME, en cofinancement, chacun avec ses fonds :

- Le dispositif IDEE Action pour la région, qui regroupe les fonds du FEDER pour les projets non agricoles et les fonds de FEADER pour les projets agricoles ;
- Le Fonds déchets pour l'ADEME.

A noter que les fonds FEADER sont aujourd'hui épuisés pour la fin de la période (jusqu'à 2020) sur le territoire de l'ex Basse-Normandie. C'est l'ADEME qui prend donc en charge seule (+ADN, voir plus bas) les projets agricoles, puisqu'ils ne sont pas éligibles au FEDER. En contrepartie, la région prend la part des subventions ADEME sur les autres projets.

Cependant, même si un projet est subventionné par le FEDER seul, l'ADEME participe à l'instruction pour apporter un soutien technique.

L'ADEME souhaiterait pouvoir ouvrir le FEDER aux projets agricoles pour équilibrer l'ensemble.

La région et l'ADEME disposent également chacun d'un dispositif de financement pour les études de faisabilité :

- Le dispositif IDEE Conseil pour la région
- Le Fonds déchets pour l'ADEME

La région ne subventionne pas les études de capacité d'injection dans ce cadre, qui peuvent être subventionnées par l'ADEME si elles sont réalisées en parallèle d'une étude de faisabilité. Elles peuvent également être subventionnées par les Syndicats Départementaux d'Energie.

Une aide de l'ADEME pour l'accompagnement de projet (AMO) est possible pour les projets « cibles » (collectifs agricoles et projets territoriaux) si la demande est réalisée en même temps que les études de faisabilité.

Le dispositif Impulsion Environnement ADN est un fonds d'investissement qui permet de fournir aux projets jusqu'à 35% du montant éligible en prêt à taux zéro. D'autre part, il permet également de fournir une subvention complémentaire allant jusqu'à 10% (ou 100 000 euros) du montant d'investissement. Les entreprises agricoles ne sont pas éligibles à ce dispositif.

NB : la définition d'une « entreprise agricole » est différente pour le dispositif ADN et pour le FEADER, ce qui rend complexe la compréhension du fonctionnement global par les porteurs de projet. A titre d'exemple, pour le FEADER, une SAS est considérée comme un porteur agricole alors qu'elle ne l'est pas pour ADN.

Enfin, l'ADEME indique que quelques projets de cogénération à la ferme (150-200 kWe) sont en train de se monter en Normandie sans aide.

L'ADEME et la Région ont lancé en 2018 la poursuite du Plan Méthanisation Normandie pour une durée de 3 ans. L'animation est dorénavant réalisée par 3 structures en groupement : Nov&atech, Biomasse Normandie et les Chambres d'Agriculture (conventions séparées par structure mais programme commun). A noter que depuis

le 1^{er} janvier 2018, Nov&atech est devenu un service des CA alors qu'elle était avant une association indépendante.

L'ADEME note qu'il est parfois compliqué d'avoir un lien entre 3 prestataires, et que le partage d'information pourrait être amélioré. Cependant, le travail n'animation global est bon.

→ Points d'intérêt :

- Déploiement d'une stratégie d'animation via le plan méthanisation Normandie
 - Animation réalisée par 3 structures historiquement implantées
 - Suivi de sites en fonctionnement avec élaboration d'indicateurs
 - Travail à réaliser sur l'acceptabilité des projets
- AMO sur projets complexes territoriaux
 - Exclusion de ceux accompagnés par des développeurs

• Nouvelle Aquitaine

Nouvelle Aquitaine

	Agricole à la ferme	Collectif agricole	Centralisés / territoriaux	Industriels	STEU
Emergence	Dispositif METHAN Action - animation par conventionnement et marché de prestation				
Etude de faisabilité	METHAN-ACTION : fil de l'eau				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	NON				
Investissement	METHAN-ACTION : fil de l'eau				Uniquement équipements de valorisation du biogaz
Autre dispositif	Fonds d'investissement régional Terra energies				

En Nouvelle-Aquitaine, les aides à la méthanisation sont regroupées dans le dispositif Méthan'Action (auparavant Méth'aqtion sur l'Aquitaine) avec :

- Aides à la décision (études de faisabilité)
- Aides à l'investissement.

Le financement est alterné entre l'ADEME et la Région pour les aides aux études de faisabilité, et un cofinancement est mis en place pour les aides à l'investissement.

Le dispositif mis en place en Nouvelle-Aquitaine se focalise sur des relais d'animation locaux très présents, via les relais de la Chambre d'Agriculture et des CUMA (2,7 ETP).

Ces relais jouent un rôle important lors de la phase d'émergence. Cela permet d'avoir une étude de faisabilité plus ciblée et plus efficace. L'intervention de l'APESA est ciblée sur l'assistance technique et permet le suivi *a posteriori* des installations financées.

Les projets sont instruits au fil de l'eau. Ce choix de ne pas fonctionner sous forme d'appels à projets vise à limiter le risque de recevoir des dossiers trop ou pas assez mûrs (difficultés réglementaires, pas de financement bancaire, donc risque de subventionner des dossiers qui n'aboutissent pas).

Ce fonctionnement au fil de l'eau permet d'instruire entre 15 et 20 dossiers par an (pour les études de faisabilité subventionnées, le chiffre est difficilement quantifiable, en raison du partage des dossiers avec la Région, ainsi que certaines études qui sont réalisées directement par les constructeurs).

Le fonctionnement au fil de l'eau est donc pertinent compte tenu des moyens d'accompagnements mis en place sur la région Nouvelle-Aquitaine.

La volonté d'accompagnement dès le début des démarches se traduit également dans l'enveloppe accordée aux études de faisabilité, pour lesquelles il y a une prise de risque importante de la part du porteur de projet. Cette stratégie est cohérente avec le constat les projets de méthanisation peinent à émerger en Nouvelle-Aquitaine.

Les délais d'instruction restent raisonnables : 2 mois pour les études et de 4 à 6 mois pour les projets d'investissements. De nombreux échanges entre l'instructeur et le porteur du projet sont souvent nécessaires pour garantir la complétude du dossier. L'accompagnement et les relais locaux ont ici toute leur importance : une grande différence est observée dans le délai d'instruction entre les dossiers accompagnés ou non (même par un constructeur). Dans le cas des dossiers non-accompagnés, l'instructeur réalise une part d'accompagnement.

En 2017 les projets d'investissement ont reçu entre 20 et 25% d'aides sur leur assiette éligible, mais ce chiffre est à prendre avec précaution car il reste très variable d'un projet à l'autre.

1.1.1.1 → Points d'intérêt :

- Dispositif d'animation METHAN Action avec forte communication
 - o Guichet unique pour les porteurs de projet
 - o Un seul dossier pour l'aide à la décision et l'aide à l'investissement
 - o Pilotage du dispositif organisé autour de 3 comités : technique, pilotage et filière
 - o Suivi de projets en exploitation
- Aide à la décision : Fort accompagnement aux études de faisabilité : cohérent avec le constat que les projets de méthanisation peinent à émerger en Nouvelle-Aquitaine

Annexe 5 : Descriptif des ateliers de la séance collaborative



Groupe 1



Le réseau d'animation territoriale en chantier !

Constats :

Le réseau d'animation territoriale francilien ne permet pas de créer un cadre favorable au développement de la filière méthanisation :

- Absence d'animation locale
- Manque d'information des acteurs politiques locaux
- Manque d'information des citoyens menant parfois à la création d'opposition riveraine structurée
- Confusion entre les acteurs et manque d'harmonisation de l'information
- Difficulté à dialoguer avec les services instructeurs pour les démarches administratives

Autres éléments de contexte :

- Disponibilité réduite de l'ADEME IdF et de la Région
- Volonté de certains acteurs s'impliquer davantage (ARENE, GRDF, ...)
- Elargissement du rôle et des prestations de la Chambre d'agriculture régionale à travers la réalisation de prestation d'études

Enjeux :

Deux enjeux majeurs : **clarté** du réseau pour les porteurs de projets et **dialogue** inter-acteurs

Règles du jeu :

Construire le réseau d'acteurs de l'animation territoriale qui permettra de créer un environnement favorable à la filière.

Cette construction s'organise par rapport aux 4 cibles : Services de l'Etat, Porteurs de projets, Collectivités, Citoyens.

Vous disposez des briques d'acteurs préfabriquées mais également de briques vierges.

1^{ère} étape: positionnement des briques acteurs (4-6 par personne)

2^{ème} étape : prise de recul et discussion

En fin d'atelier : écrire les 5 à 8 idées majeures qui vous ont permis de construire votre réseau sur les fiches cartonnées

Atelier collaboratif– Vers quelle politique francilienne de soutien à la méthanisation ?

06/09/2018

1



Groupe 2



Un accompagnement idéal des porteurs de projet

Constats :

Développer un projet de méthanisation représente une charge lourde pour un porteur de projet.

Les 15 projets franciliens en fonctionnement et en construction ont été pour la plupart développés par des pionniers de la méthanisation. Pour atteindre les objectifs régionaux, des porteurs de projets présentant un plus fort besoin d'accompagnement devront se mettre en mouvement.

Enjeux :

Trois périodes apparaissent comme critiques au regard du diagnostic :

- **Phase d'émergence** d'un projet
- **Phase de développement** : de l'étude de faisabilité à la construction
- **Phase de prise en main de l'unité**

Hors aspects financement et concertation

Règles du jeu :

Vous vous projetez vers un futur où les porteurs de projet sont accompagnés de façon idéale au niveau de l'**émergence** de leur projet, **du développement** puis sur **la prise en charge de l'exploitation** ce qui a permis de faire sortir et pérenniser de nombreux projets.

- Par phase : réflexion sur les différentes étapes et jalons (petites victoires et grandes victoires) que le porteur de projet a rencontré sur le parcours en phase d'émergence et de prise en main de l'exploitation.
- Positionnement des idées sur la frise et discussion

En fin d'atelier : mise au propre de 3 idées pour chaque phase



Groupe 3



La concertation en question

Constats :

- La concertation est souvent mal perçue par les porteurs de projets et confondue avec la tenue de réunions publiques.
- De nombreux porteurs de projets font de la concertation sans s'en rendre compte.
- Le dispositif de subvention des études de concertation existant depuis 2014 et mis en ligne depuis l'automne 2017 n'a pas encore déclenché d'intérêt.
- Des guides nationaux existent mais ne sont pas systématiquement diffusés.

Enjeux :

L'accueil des projets par les territoires est un enjeu majeur pour la région francilienne étant donné sa densité de population.

Le développement accru, voulu et espéré par les pouvoirs publics de la méthanisation industrielle risque de mettre plus avant cet enjeu de concertation compte tenu des typologies d'intrants en jeu.

Règles du jeu :

Vous vous projetez vers **un futur où les territoires et les citoyens se battent pour accueillir un projet de méthanisation**.

- Réflexion individuelle sur les différentes étapes et jalons (petites victoires et grandes victoires) qui ont permis d'aboutir à cette situation.
- Positionnement des idées sur la frise et discussion

En fin d'atelier : mise au propre de 5 à 8 idées sur les fiches cartonnées



Groupe 4



La revue du soutien financier actuel

Constats :

Si la clarté du règlement de l'appel à projet ainsi que son fort niveau d'exigence ont été plébiscités par les acteurs interrogés, certains paramètres améliorables ont été relevés :

- Hésitation quant au moment de déposer le dossier
- Privilégier l'analyse agronomique globale plutôt que des critères rigides (fertilisation des CIVE, % de cultures énergétiques dédiées)
- Accentuer l'analyse technique des projets
- Retenir le TRI investisseur et non projet pour l'analyse du dossier, ...

Enjeux :

Améliorer les **dispositifs d'aide à l'investissement et à la faisabilité** pour augmenter le nombre de projets en fonctionnement.

Règles du jeu :

Vous passez en revue l'aide à l'investissement ADEME/Région et notez :

- Dans un 1^{er} temps : tout ce que vous souhaitez **continuer**
- Dans un 2nd temps : tout ce que vous souhaitez **arrêter**
- Dans un 3^{ème} temps: tout ce que vous souhaitez **essayer**

Tous les aspects du dispositif peuvent être analysés: organisation, critères d'éligibilité, critères d'évaluation, versement, ...

Vous réitérez la démarche avec la subvention à la faisabilité.

En fin d'atelier : mise au propre des « on tente » sur les fiches cartonnées



Groupe 5



Mission impossible : faire sortir un projet de méthanisation territoriale sans subvention

Constats :

- Les projets de méthanisation sont très dépendants des subventions versées par l'ADEME et la Région. Ce constat se vérifie d'autant plus pour les projets territoriaux et les projets industriels.
- Le niveau d'aide actuel est jugé comme satisfaisant par les acteurs. Toutefois ce levier n'apparaît pas comme suffisant au vu du faible nombre de projets en fonctionnement.
- L'ADEME disposera prochainement d'un nouvel outil financier qui viendra s'ajouter aux dispositifs existants : il s'agit des aides remboursables.

Enjeux :

Rentabiliser un projet de méthanisation territoriale sans subvention est une mission impossible, à vous de relever le défi !

Règles du jeu :

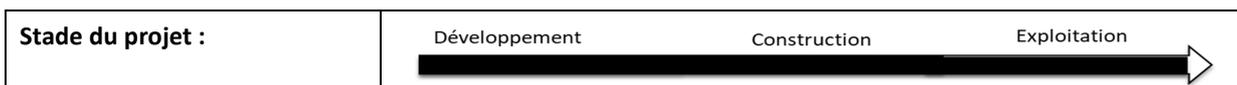
- En binôme : chercher des idées en réfléchissant à :
 - Quels avantages inédits pourraient naître de la contrainte imposée ?
 - En quoi s'agit-il d'une contrainte ?
 - Quels éléments clés sont en opposition ?
- Présentation par chaque binôme de leurs idées
- Discussion collective sur les approches communes ou originales adoptées

En fin d'atelier : mise au propre des idées sur les fiches cartonnées

Annexe 6 : Cartes d'identité des 15 études de cas

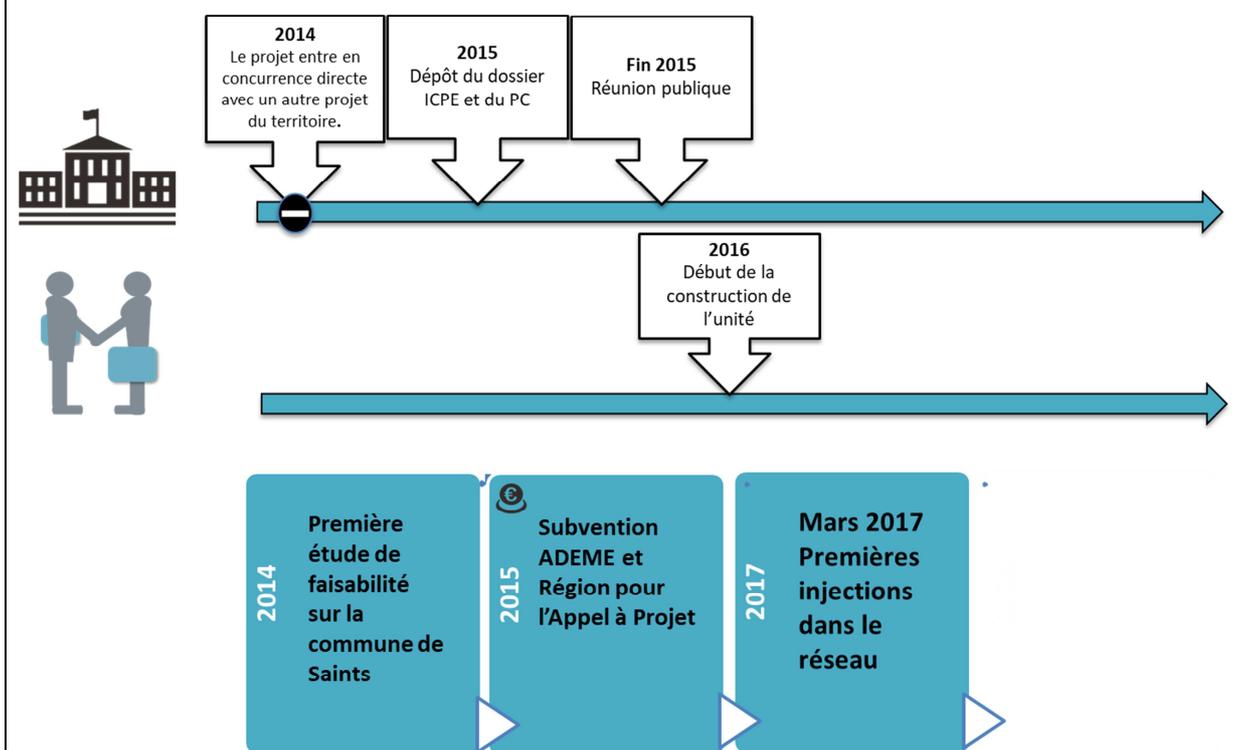
Liste des 15 études (dans l'ordre alphabétique)

Agri Metha Energy - SAINTS
Bassée Biogaz - NOYEN-SUR-SEINE
Bi-Metha 77 - DAMMARIE-LES-LYS
Bioénergie de la Brie - CHAUMES-EN-BRIE
Bionerval - ÉTAMPES
Brie Compost - CERNEUX
CVO 77 - BAILLY-ROMAINVILLIERS
Equimeth - Cap Vert Energie (partenariat SEM Energie Posit'IF) - ÉCUELLES
GPSEO (CA)- LES MUREAUX
HARAVILLIERS
Letang Biomethane - SOURDUN
Nangis Biogaz - NANGIS
Thoiry Bioenergie - THOIRY
Valosfer - MONTEREAU-FAULT-YONNE
Veolia 77 - CLAYE-SOUILLY



Localisation : Saints (77)

Agri Metha Energy



Description technico-économique et évolutions

Type : Méthanisation à la ferme

Gisement : 10 884 tonnes

Valorisation : Injection GRDF

Energie totale produite : 11 200 MWh/an

ETP : 0,5

Financement, évolution et analyse du soutien financier

Projet soutenu par : Région Île-de-France.

Part de l'aide publique dans l'investissement total : **21%**

Part de l'aide publique dans le financement de l'étude de faisabilité : **0%**

Part de l'aide publique dans le financement de la concertation : **0%**

Evaluation qualitative et analyse de l'animation territoriale

L'ADEME et la Région Ile de France ont un rôle moteur dans le développement de la méthanisation :

Les acteurs externes à la filière (élus, riverains...) ne constituent pas une menace pour le projet :

Le réseau d'acteurs de la filière est lisible et constitue un atout pour un porteur de projet :

Le projet n'a pas été ralenti par le traitement administratif du dossier

- Rien à signaler sur l'animation territoriale, le projet a été conduit sans obstacles majeurs.
- Contestation au niveau de la pertinence de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais sur les CIVE

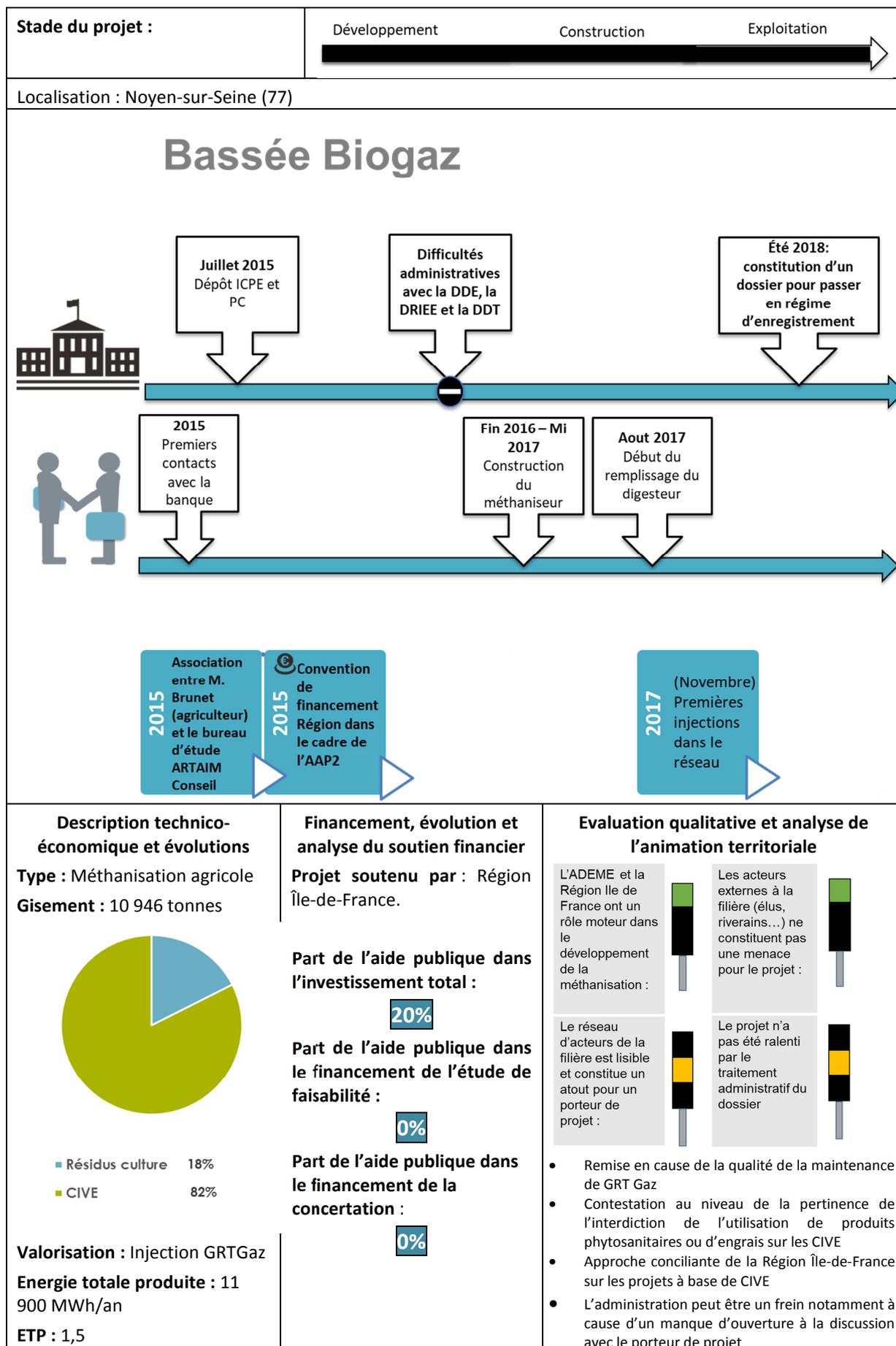
Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

La mise en service a eu lieu en octobre 2017. Le principal frein au projet Agrimetha Energy (concurrence avec un projet situé sur la même boucle d'injection de gaz), fruit d'un manque de communication entre la Région Île-de-France et GRDF, restera sans doute un cas exceptionnel, tant les deux acteurs ont aujourd'hui une démarche systémique de communication.

D'autre part, les porteurs de projet n'ont pas rencontré de problèmes spécifiques liés à la constitution des dossiers administratifs grâce au bureau d'étude engagé qui a eu un rôle moteur tant au niveau de l'appui technique et administratif, qu'au niveau de la stratégie de projet (communication avec les interlocuteurs locaux et démarches avec GRDF).

L'unique remarque est une critique du règlement de l'appel à projet qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les CIVE. L'écueil se situe au niveau de l'assolement global de l'exploitation. Un simple passage de désherbage faciliterait les conditions d'exploitation et empêcherait l'utilisation de davantage de désherbage sur les cultures suivant les CIVE. En réponse à ce frein, il serait intéressant de réguler l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à un calcul de l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires sur l'ensemble des deux cultures.

Le projet Agrimetha Energy est symbolique d'une méthanisation agricole francilienne en phase finale d'apprentissage. Le modèle économique est correctement appréhendé par les porteurs de projet. Le développement de cette typologie de projet ne souffre pas d'obstacles majeurs.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

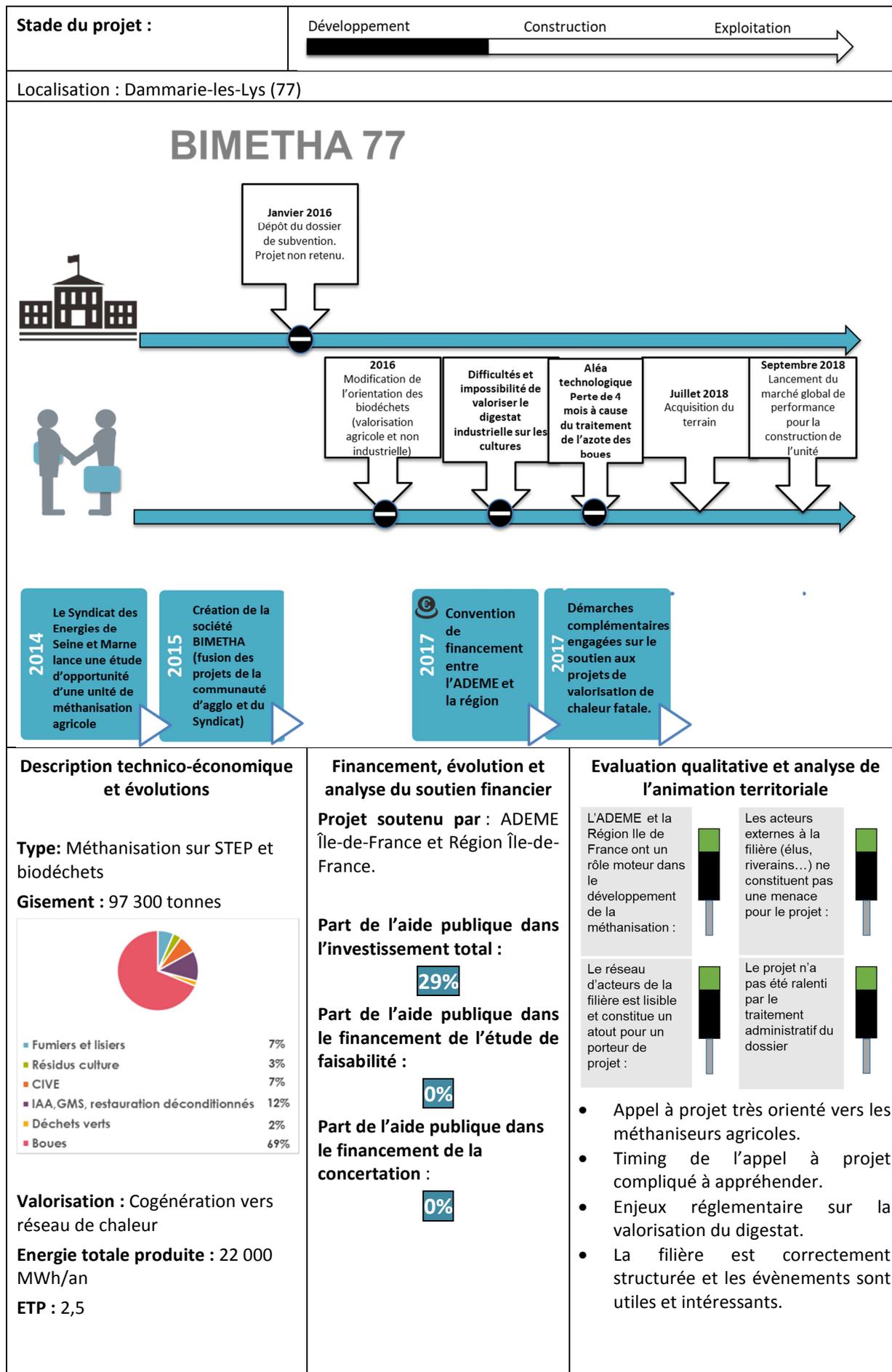
Le projet Bassée Biogaz est le premier et seul projet au sein duquel le cabinet ARTAIM Conseil (bureau d'étude ayant accompagné un grand nombre de projets en région) se positionne comme coactionnaire.

Il semble aux porteurs de projet nécessaire de souligner la qualité de l'approche de la Région Île-de-France qui pose un regard conciliant sur les projets fondés sur la production de CIVE. En tant que bureau d'étude, ARTAIM peut constater que cette position n'est pas partagée dans toutes les régions de France.

Contrairement à la Région Île-de-France, les administrations peuvent constituer un frein au développement d'un projet. Les porteurs de projet souhaiteraient que les services instructeurs de dossier ICPE-PC entrent dans une logique fondée sur des échanges collaboratifs et de compromis.

Globalement, les porteurs de projet soulignent la nécessité pour les agriculteurs de s'approprier la filière. La condition sine qua none de cette appropriation est l'octroi d'une liberté agronomique analogue à celle de leurs exploitations.

Le projet Bassée Biogaz est symbolique d'une méthanisation agricole francilienne en phase finale d'apprentissage. Le modèle économique est correctement appréhendé par les porteurs de projet. Le développement de cette typologie de projet ne souffre pas d'obstacles majeurs.



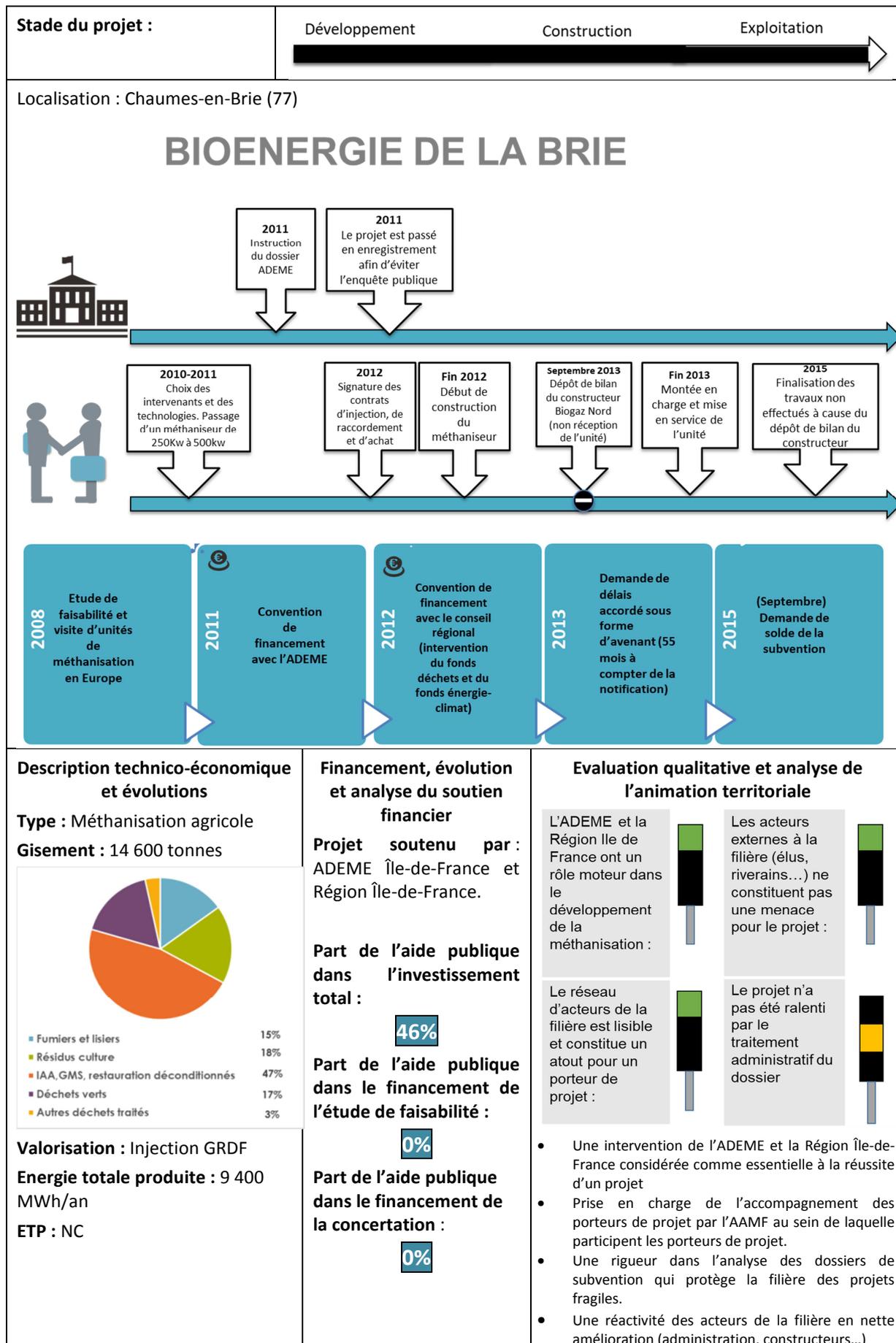
Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien

Les sources majeures des retards est la complexité du projet Bimetha77 qui est à la fois une méthanisation sur STEP et une méthanisation agricole. Une méthanisation en double filière, l'absence d'agriculteurs dans la constitution de la société de projet, une conduite de projet contrainte par les règlements de la commande publique (projet porté par deux collectivités) expliquent les ralentissements visibles.

L'appel à plus de transversalité est bien évidemment le fait de la double valorisation mais il est aussi le fait d'un projet annexe de récupération de chaleur fatale émise par l'incinérateur adossé à l'installation. Dans les échanges qu'a eu le porteur de projet avec l'ADEME, il existait une incertitude sur la nécessité de transmettre ou pas des dossiers complémentaires au service se chargeant de l'audition des projets de chaleur fatale, ou si le fait d'être éligible à un appel à projet de méthanisation offrait plus de liberté.

Au niveau de l'animation territoriale, le réseau actuel d'acteurs est en construction et les événements organisés s'avèrent très utiles notamment le colloque annuel organisé par le Club Biogaz. La méthanisation agricole est la filière ayant le plus besoin de structuration, la méthanisation de STEP étant déjà pourvue via les Syndicats D'eaux et d'Assainissement.

Le projet BiMetha77 reste unique dans le paysage des méthaniseurs franciliens. Si le projet a pu être ralenti à cause de sa complexité, les freins relevés restent analogues aux autres installations.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Le projet Bioénergie de la Brie est un projet pionnier de méthanisation à la ferme.

Les difficultés que les porteurs de projet ont pu rencontrer, notamment avec le constructeur, sont majoritairement relatives à l'immaturation de la filière à l'époque. Ainsi les trois premières années de 2008 à 2011 englobaient non seulement un travail de fond pour le projet en lui-même mais aussi pour toute la filière.

Lors de l'examen administratif du dossier, les problématiques présentées étaient très nouvelles à l'époque pour les services de l'Etat. Ces lourdeurs administratives ont poussé les porteurs de projet à faire passer leur projet en régime d'enregistrement afin de gagner du temps et éviter ainsi une enquête publique.

L'ADEME et la Région Île-de-France ont eu un rôle moteur dans la réussite du projet. La subvention est un instrument pertinent qu'il faut veiller à préserver sous la forme actuelle afin de :

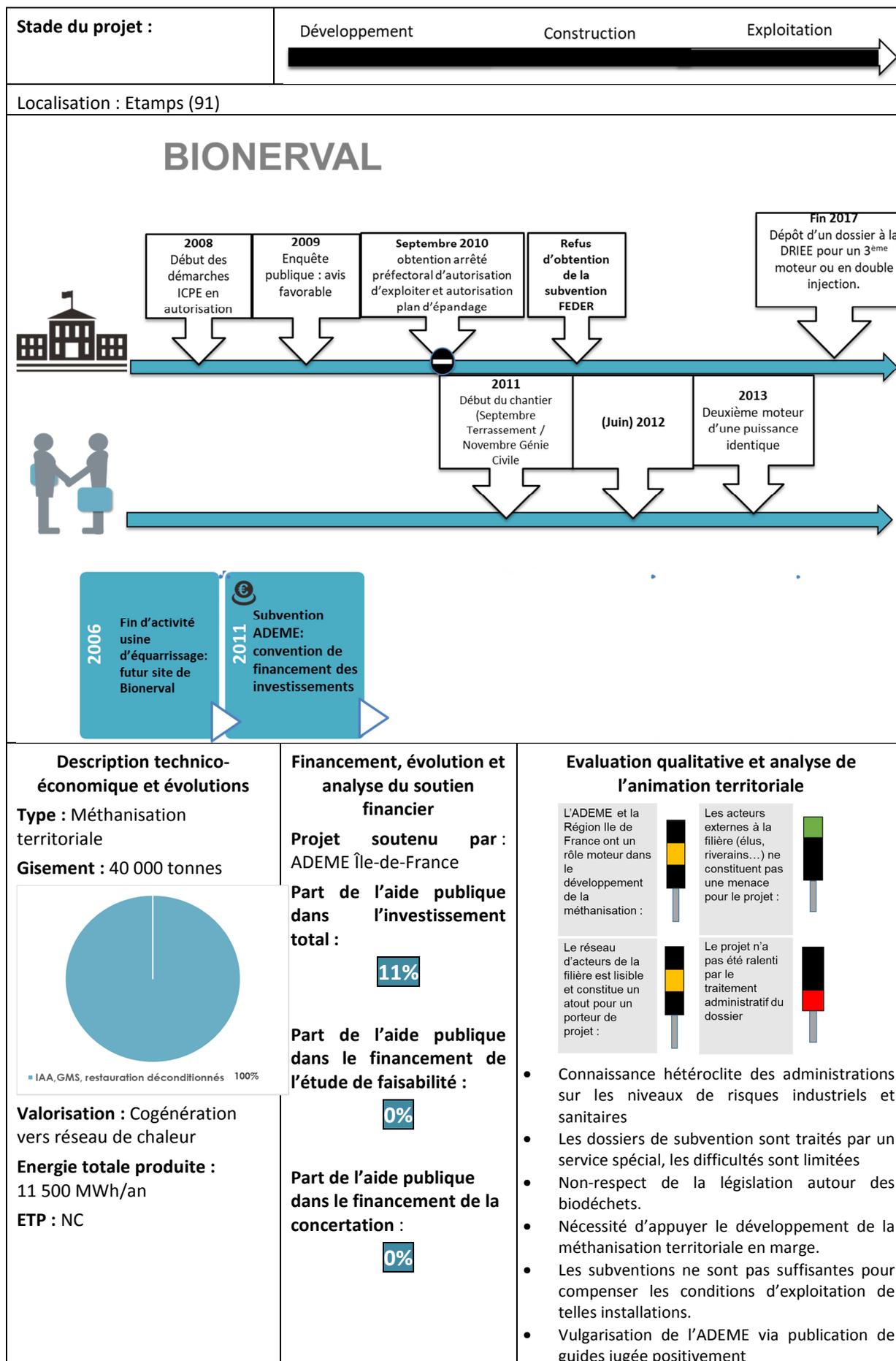
- Maintenir un taux d'intervention élevé sur les projets de méthanisation qui restent des projets industriels risqués
- Permettre aux agriculteurs de continuer à s'investir dans cette filière dans un contexte où les revenus tirés des exploitations agricoles ne permettent pas aux porteurs de projet de dégager des fonds suffisants pour financer de telles installations.

L'ADEME et la Région Île-de-France doivent réfléchir à l'espace de transition qui se profile où les projets devront émerger sans que les porteurs de projet n'aient une motivation analogue à celle des pionniers.

Lors des échanges, M. Quaak portait un regard sur la méthanisation à la fois en tant que porteur de projet mais aussi en tant que membre de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France. Au regard de cette double position, M. Quaak admet que des porteurs de projet peuvent rencontrer des difficultés à l'approche de la constitution d'un dossier de subvention. La justification de pièces ne sont pas toujours perçues comme pertinentes, mais la rigueur de l'audition est au final parfaitement comprise et entendue car elle pousse en outre les porteurs de projet à gagner en professionnalisme.

Si la filière peut paraître avancer trop lentement, un projet de méthanisation est intrinsèquement long à mettre en place. Un temps à la structuration et à la maturation doit être accordé à la filière.

Le projet Bioénergie de la Brie est un projet pionnier de la méthanisation agricole. Si ce dernier a subi un certain nombre de ralentissements, les explications sont à mettre du côté du manque de maturité de la filière.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Bionerval est le premier et seul site de méthanisation industrielle financé par l'ADEME Île-de-France aujourd'hui en fonctionnement. Il s'agit d'un projet pionnier dont les difficultés ont été majoritairement d'ordre administratif. Ces obstacles étaient le fait de la méconnaissance des dossiers qui est très liée à la jeunesse de la filière à l'époque. Les porteurs de projet pointent un niveau de connaissance hétéroclite au sein de la DRIEE et la DRIA AF notamment sur la compréhension des niveaux de risque sanitaires et industriels.

Le dossier de subvention a été traité par le service de contrôle de gestion du groupe SARIA Industries, les contacts interrogés n'avaient donc pas d'informations particulières à faire remonter à ce propos.

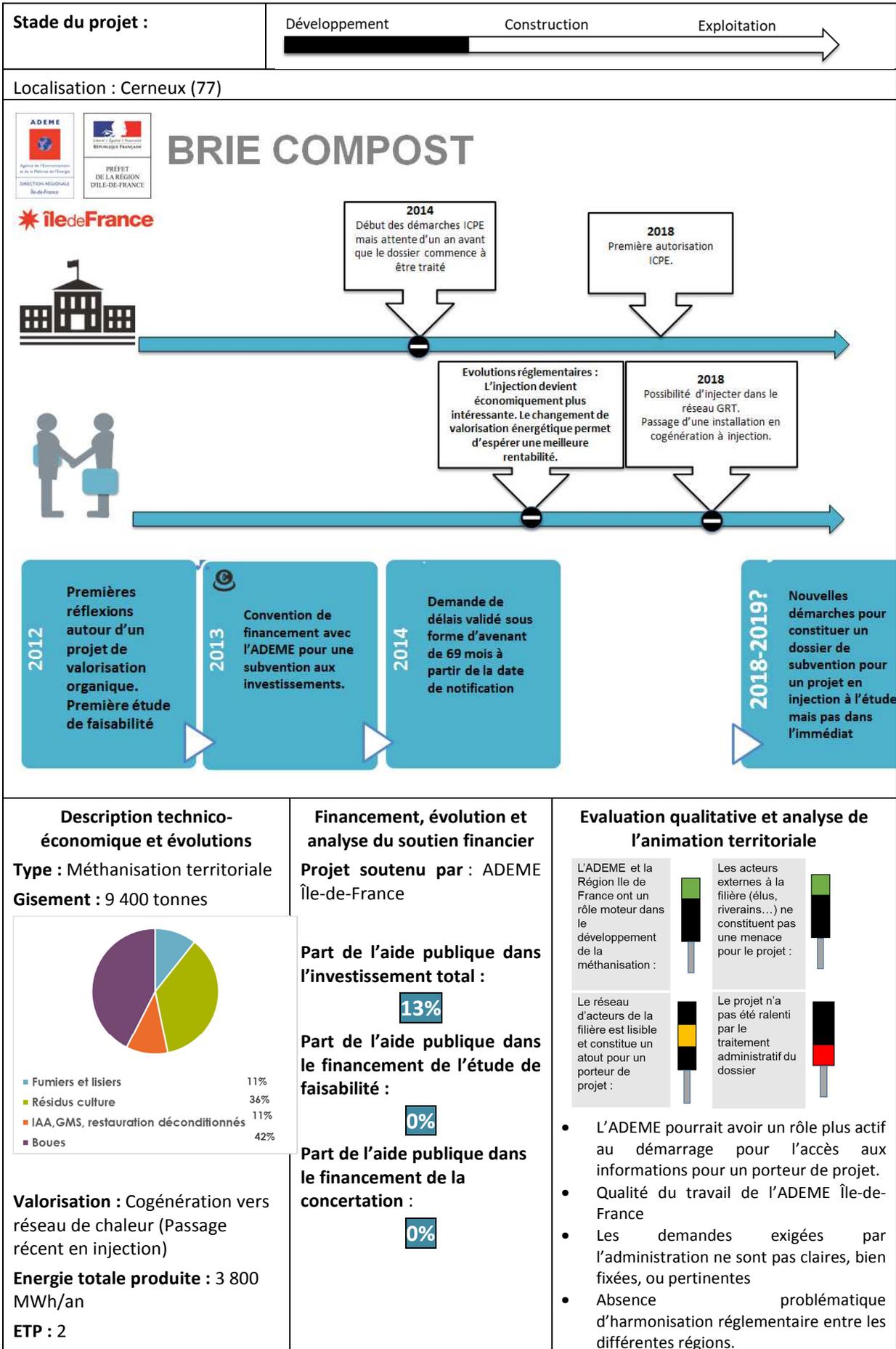
En phase d'exploitation trois obstacles se dressent :

- Le non-respect de la législation : de nombreux producteurs ou détenteurs de biodéchets ne traiteraient pas correctement les biodéchets, cela est en grande partie dû à l'absence ou au manque de contrôle en amont.
- Les projets d'extension sont économiquement très contraints : souhaitant injecter sous forme de biométhane une partie de l'énergie produite (système en double valorisation), les conditions économiques fixées par les arrêtés tarifaires ne permettent guère ce type de projet. En cause, le coefficient S fixé dans les décrets et arrêtés relatifs aux tarifs d'achat du biométhane est fortement défavorable à ce type de projet ce qui conduit la double valorisation à ne pas être rentable
- Le manque de personnel : le personnel que recrute SARIA doit être formé par l'entreprise

En conséquence, si la subvention de l'ADEME Île-de-France est un atout majeur, les conditions actuelles du marché ne permettent toujours pas de pérenniser ce type d'activité.

Au niveau de la structuration de la filière, le réseau d'acteurs commence à atteindre un masse critique intéressante mais dans le même temps, la multiplication de nouvelles organisations professionnelles représentant certains acteurs de la filière, amènent de la confusion et dilue les messages clés à faire passer.

Le projet Bionerval est un projet pionnier, si bien que certains blocages sont le fait d'un manque de maturité de la filière. En revanche le projet souffre aujourd'hui d'une désorganisation dans la répartition du gisement en Île-de-France. L'importance des tarifs soulignée lors de l'entretien démontre que les conditions de réussite de ce type de projet ne sont pas exclusivement liées à une action régionale mais plutôt nationale.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Brie Compost est un groupement d'une quinzaine de personnes avec trois actionnaires à la tête de l'entité. L'entreprise possède déjà plusieurs plateformes de compostage. Brie Compost valorise donc de la matière organique depuis près de dix ans.

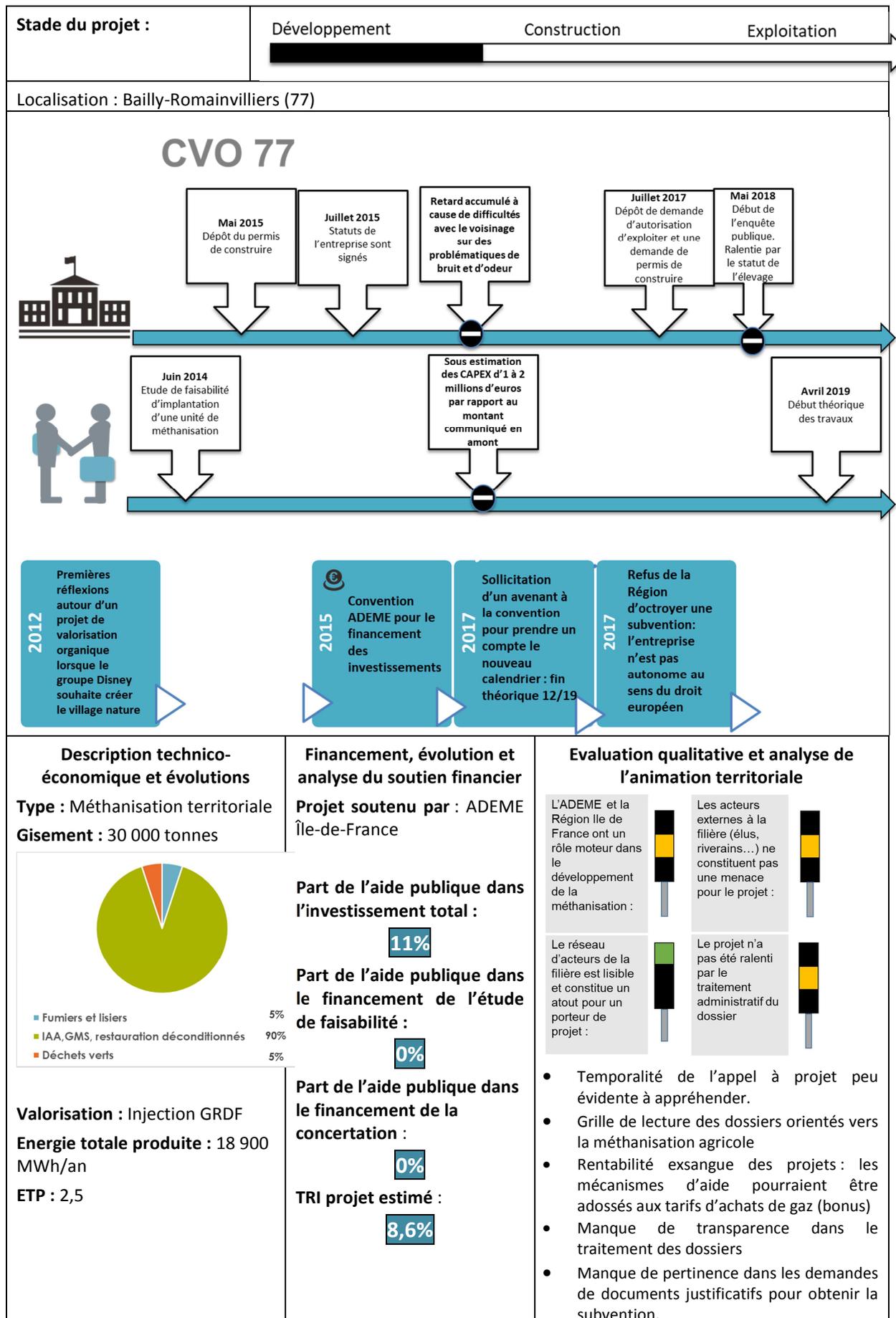
Le principal facteur explicatif du retard du projet est d'ordre administratif. La durée d'instruction ayant été plus longue qu'envisagé, les tarifs appliqués à l'énergie ont évolué entre-temps, ce qui a déséquilibré le paramétrage technico-économique d'origine. L'avancée du projet Brie Compost a donc été limitée par la phase d'apprentissage nécessaire de l'administration.

Les contraintes d'exploitation ont aussi évolué avec le temps. A l'époque où les porteurs de projet envisageaient une valorisation de l'énergie en injection, GRT Gaz avait rejeté la demande de raccordement. Aujourd'hui un contrat de raccordement a été signé entre les deux parties. Les porteurs de projet ont désormais deux ans pour aboutir aux premières injections de gaz.

La difficulté principale d'un projet est la gestion du temps long et des changements réglementaires parfois très rapides. De plus, la connaissance de la trame et du plan d'action à mener dans la constitution du dossier administratif est fortement limitée et limitante.

Le porteur de projet estime avoir la chance d'être bien entouré (bureau d'étude, membre de la famille exploitant une unité de méthanisation). Ce type de projet est plus complexe à monter pour un porteur de projet isolé. La présence d'autres actionnaires à la tête de Brie Compost permet en outre de diviser d'autant le risque financier attendant au projet.

Brie Compost est un projet atypique car le seul obstacle soulevé par le porteur de projet est un obstacle administratif. Les considérations liées aux difficultés pour un porteur de projet territorial à assurer l'approvisionnement de son méthaniseur n'entrent guère en ligne de compte pour ce cas présent.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien

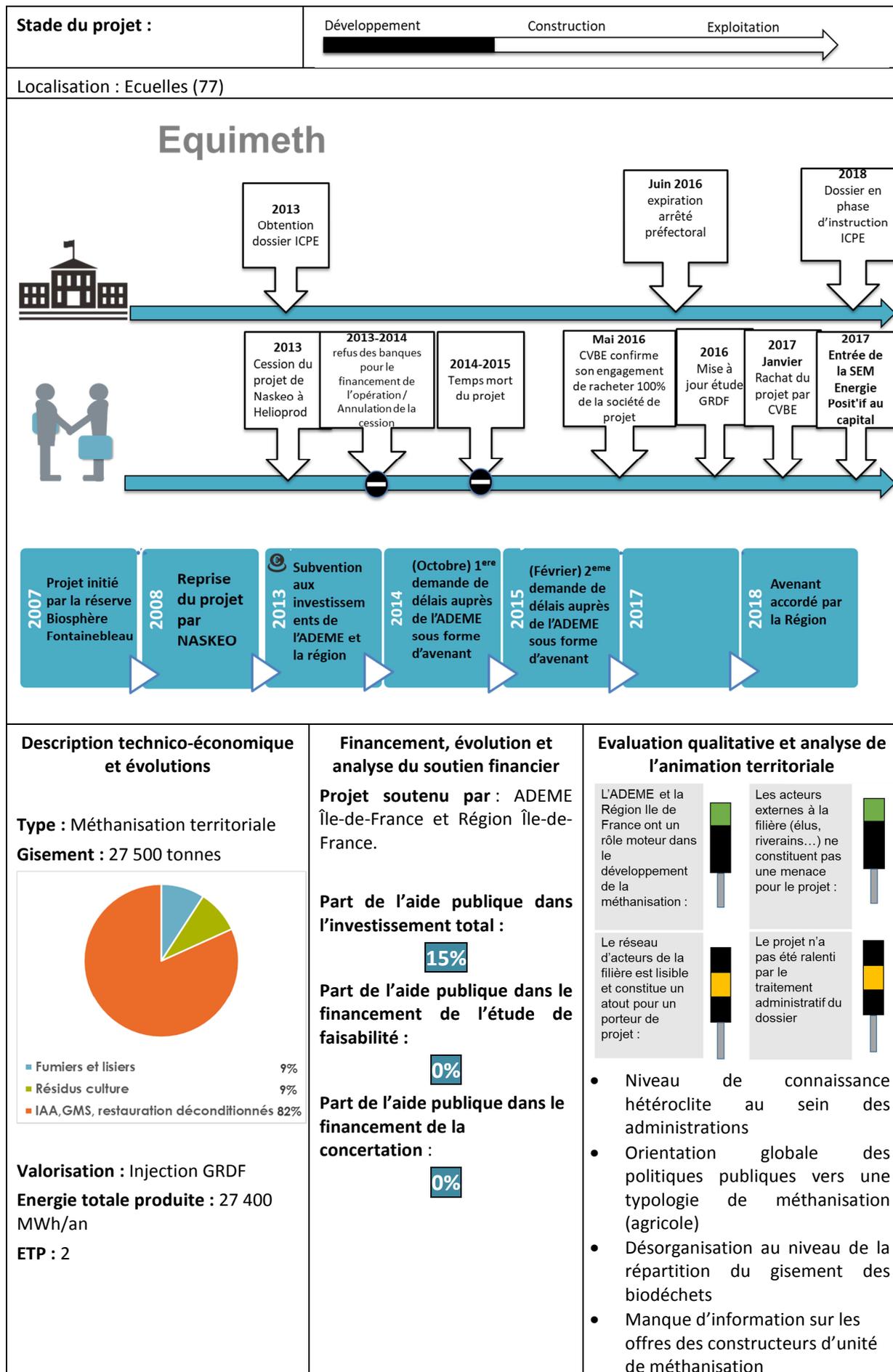
CVO77 est un projet porté à la fois par Suez et par un exploitant agricole, ce qui en fait sa spécificité. Malgré cela la société de projet étant majoritairement gouvernée par Suez, elle n'a pu recevoir de subvention de la part de la Région Île-de-France.

Au regard de ce niveau d'aide publique, la rentabilité est limitée, même si l'absence totale de subvention ferait considérablement plonger la rentabilité globale du projet, d'autant qu'un projet soutenu par l'ADEME est source de crédibilité auprès des élus. En outre, les grilles de lecture de l'ADEME et la Région Île-de-France sont jugées trop orientées vers la méthanisation agricole. Méthanisation industrielle et agricole sont deux logiques économiques différentes qu'il s'agit de différencier dans les procédures de candidature. De plus, certains documents exigés lors de l'audition des dossiers manquent de pertinence (TRI projet sans prendre en compte les impôts).

Au niveau de l'acceptabilité, le projet a fait l'objet d'une légère contestation de la part de riverains même si le projet était soutenu par les pouvoirs publics (volonté de trouver une issue à l'injonction d'arrêt d'activité de l'élevage de porc initialement sur site).

Des retards administratifs ont été accumulés, le préfet ayant mis en attente l'enquête publique le temps qu'une solution juridique et financière à l'élevage soit trouvée.

CVO77 est un projet souffrant de la désorganisation de la distribution du gisement en Île-de-France. L'importance des tarifs soulignée lors de l'entretien démontre que les conditions de réussite de ce type de projet ne sont pas exclusivement liées à une action régionale mais plutôt nationale.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien :

Le projet Equimeth, initialement développé par Naskeo, a été repris par la société Cap Vert Bioénergie. Le développeur du projet, M. Deschamps est contraint de redéposer un nouveau dossier ICPE. Il constate dans ce cadre, une connaissance hétéroclite de la méthanisation au sein des instances administratives.

L'ADEME et la Région Île-de-France ayant toutes deux fait bénéficier au projet un avenant de durée au contrat d'origine, le porteur de projet est reconnaissant de la qualité du travail des deux instances.

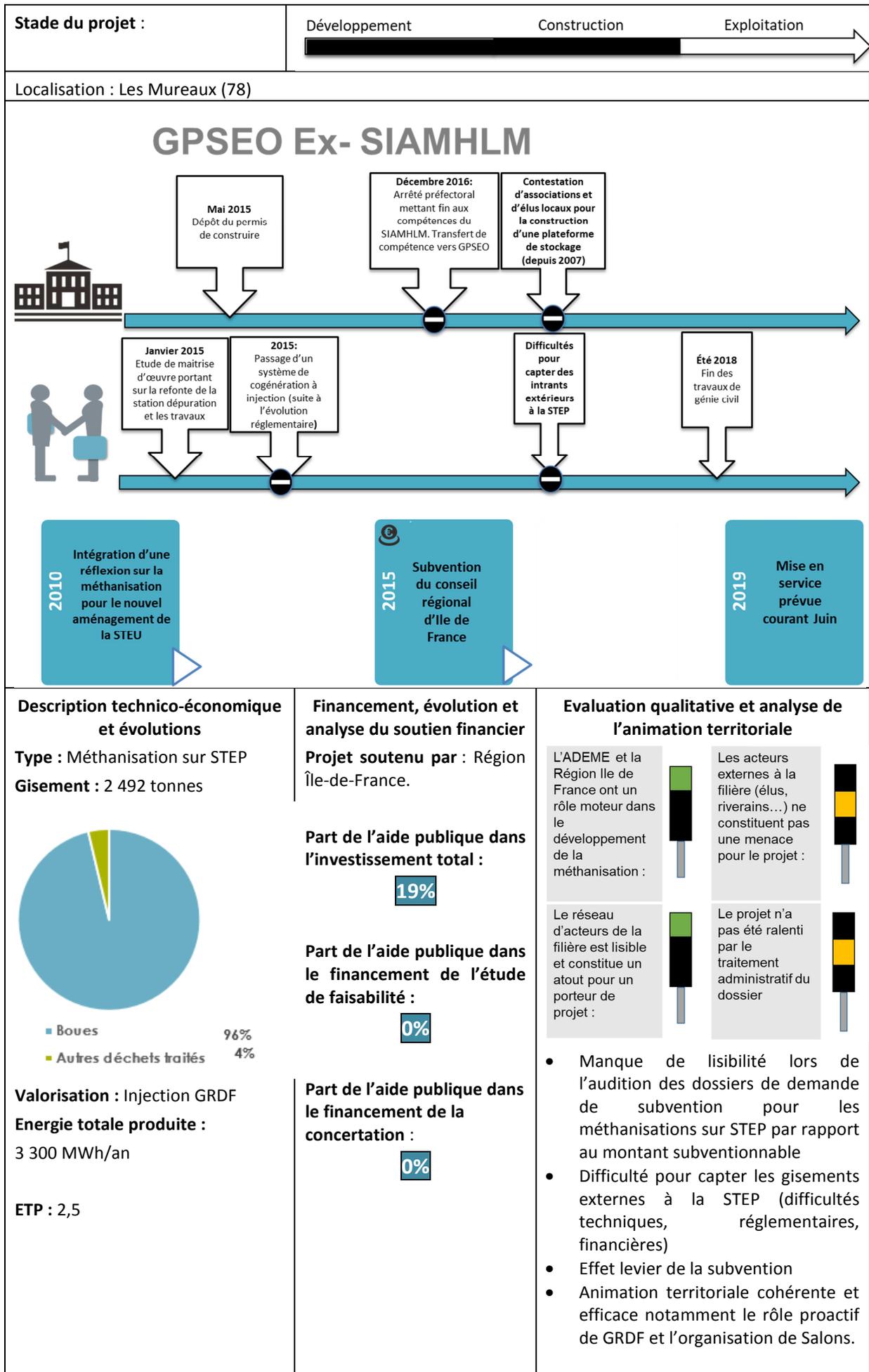
Au niveau des problématiques de concertation, le projet de par son histoire est déjà connu des riverains et des autorités locales ; il n'y a donc pas de préoccupations majeures de ce côté-là.

L'animation territoriale peut cependant faire l'objet de discussions approfondies. En Île-de-France il est souvent difficile de rencontrer les différents acteurs notamment au niveau des contacts agroalimentaires.

Enfin l'ADEME et la Région-Île de-France devraient veiller à respecter un équilibre entre les différentes typologies de méthanisation, mis à mal aujourd'hui. La méthanisation territoriale souffre aujourd'hui d'un défaut d'organisation visible sur deux points :

- Des concurrents territoriaux peuvent mettre en péril un projet à un stade de développement supérieur, en mettant en péril l'approvisionnement de ce dernier.
- Certains agriculteurs traitent déjà des biodéchets.

Le projet Equimeth souffre des difficultés inhérentes à la conduite d'un projet de méthanisation territoriale en région francilienne. Elles n'en sont pas les seules causes puisqu'une mauvaise gestion économique et financière des précédentes entreprises en charge du projet explique en grande partie les retards accumulés.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien

Le début du projet de méthanisation sur la station d'épuration des Mureaux date de 2010 et est concomitant à une réflexion technique plus profonde de l'unité, la STEP étant en sous-capacité.

La subvention est un effet levier pour un projet de méthanisation sur STEP, même si il existe un manque de lisibilité concernant l'audition des dossiers de méthanisation des STEU. Le dossier de subvention a été totalement géré par un AMO, d'où l'absence de difficultés additionnelles relevées.

Lors des premières réflexions autour de la création d'une unité de méthanisation, les STEU n'avaient pas l'autorisation d'injecter dans le réseau de gaz, le Syndicat se tournait donc à l'époque vers une valorisation en cogénération. En 2015, l'arrêté autorisant l'injection a poussé les porteurs de projet à opter pour ce type de valorisation.

Si le projet en lui-même n'a pas fait l'objet de contestations de riverains, les porteurs de projet se heurtent depuis 2007 à une incapacité de construire une troisième plateforme de stockage qui leur permettrait de se conformer à l'impératif réglementaire des 9 mois de stockage des boues. Le premier site étudié avait en effet fait l'objet d'une contestation d'associations alors que le deuxième site a lui été rejeté par les nouveaux élus de la municipalité.

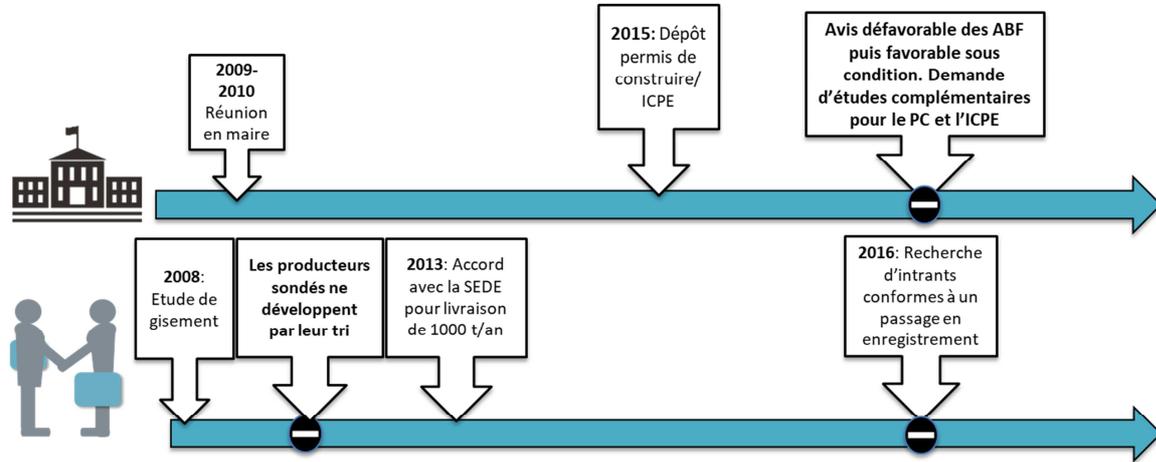
En outre, la spécificité du projet est l'absence d'intrants externes, due aux conditions réglementaires et au tissu concurrentiel du territoire qui ne permettent pas aux porteurs de projet de capter ces gisements.

GPSEO est l'unique projet sur station d'épuration de l'échantillon. C'est un projet qui comme d'autres projets nationalement a opéré dans un contexte réglementaire et tarifaire en évolution ce qui peut expliquer en partie les retards induits. Le projet rencontre néanmoins les mêmes problématiques que les projets territoriaux et industriels au niveau de la sécurisation du gisement externe.



Localisation : Haravilliers (95)

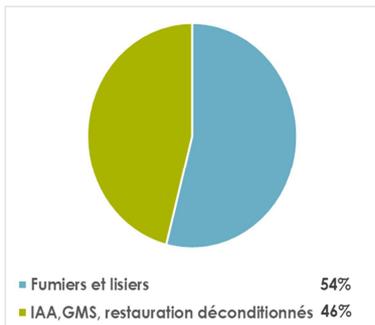
Ferme d'Haravilliers



Description technico-économique et évolutions

Type : Méthanisation à la ferme

Gisement : 3 926 tonnes



Valorisation : Cogénération vers réseau de chaleur

Energie totale produite : 1 735 MWh/an

ETP : 0,5

Financement, évolution et analyse du soutien financier

Projet soutenu par : ADEME Île-de-France et Région Île-de-France.

Part de l'aide publique dans l'investissement total :

50%

Part de l'aide publique dans le financement de l'étude de faisabilité :

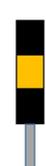
70%

Part de l'aide publique dans le financement de la concertation :

0%

Evaluation qualitative et analyse de l'animation territoriale

L'ADEME et la Région Ile de France ont un rôle moteur dans le développement de la méthanisation :



Les acteurs externes à la filière (élus, riverains...) ne constituent pas une menace pour le projet :



Le réseau d'acteurs de la filière est lisible et constitue un atout pour un porteur de projet :



Le projet n'a pas été ralenti par le traitement administratif du dossier



- Connaissance hétéroclite des administrations sur la méthanisation
- Manque de proactivité de l'ADEME et la Région pour un accompagnement plus ciblé pour le porteur de projet
- Manque d'organisation autour de la répartition des gisements

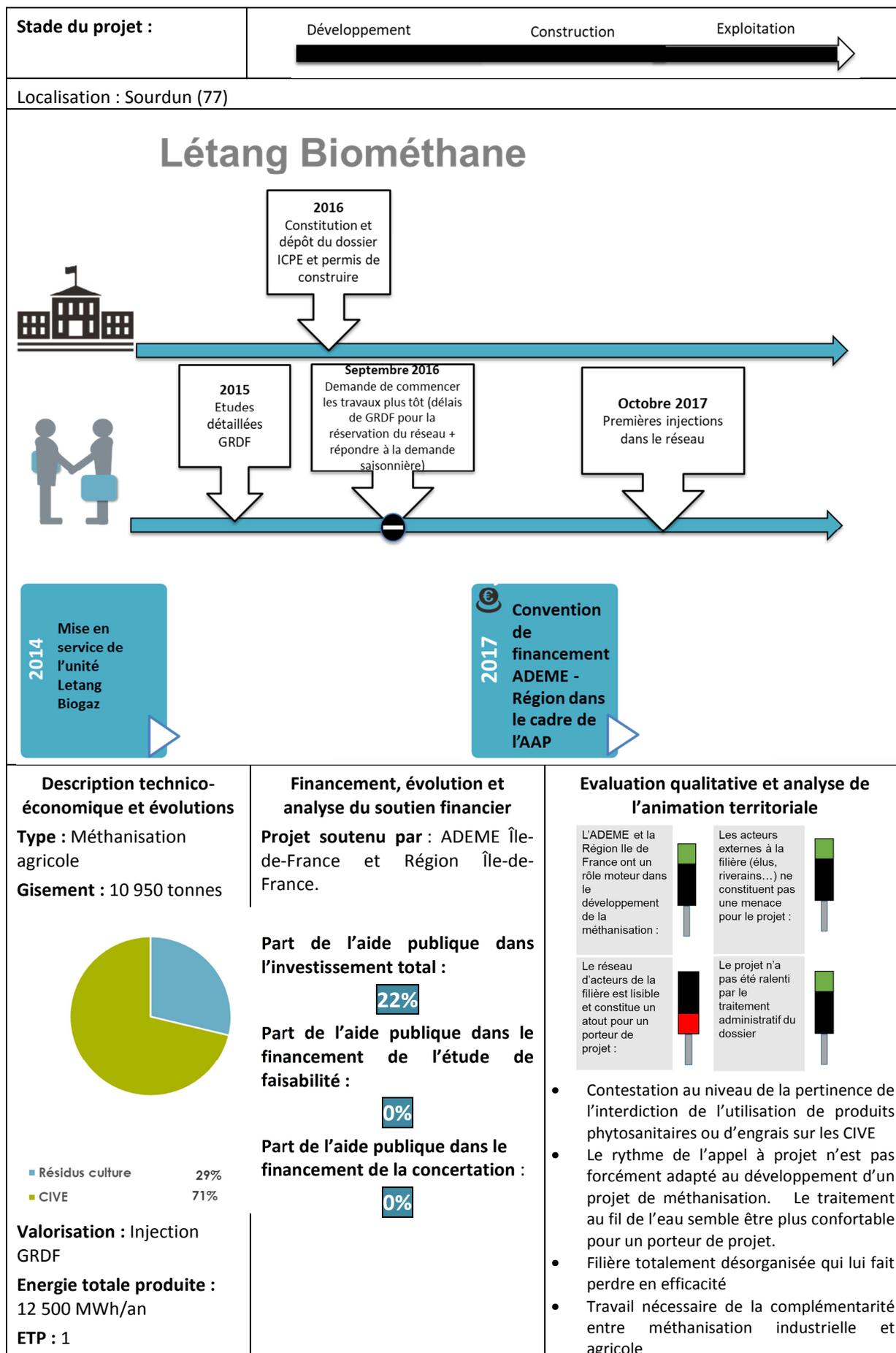
Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Le projet de la Ferme d'Haravilliers est un projet pionnier dans le paysage de la méthanisation francilienne. Les difficultés rencontrées lors de la phase de développement sont symptomatiques des filières en cours de structuration ou les différents acteurs notamment l'administration, ont besoin de temps pour appréhender correctement les différentes problématiques. En conséquence, les nombreux obstacles rencontrés avec les services de l'Etat ne seraient plus d'actualité, pour la plupart, pour un projet de même envergure porté en 2018.

Cependant, le projet d'Haravilliers souligne tout de même la nécessaire prise en compte des difficultés administratives que peuvent rencontrer les porteurs de projet isolés. Il s'agit d'un élément dont les instances régionales ont conscience, en attestent les tentatives actuelles de simplification des démarches administratives.

Au-delà de ces considérations administratives, le projet d'Haravilliers est avant tout symbolique des difficultés économiques que peut rencontrer le monde agricole. La méthanisation n'étant guère le cœur de métier de ces porteurs de projet, les projets de valorisation énergétique considérés comme périphériques seront les premiers à pâtir d'une dégradation de la situation économique de l'activité principale.

Le projet d'Haravilliers est un des projets pionniers dans le paysage des méthaniseurs franciliens. Un porteur de projet isolé (reposait uniquement sur une exploitation agricole), une typologie de méthanisation en difficulté sur tout le territoire, une administration à l'époque peu renseignée sur les problématiques liées à la méthanisation ont conduit à l'abandon du projet.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Le projet Létang Biométhane est la deuxième installation des porteurs de projet en Ile-de-France. L'unité injecte dans les réseaux de gaz depuis octobre 2017. Le projet a donc bénéficié de deux phases d'apprentissage concomitantes : celle des porteurs de projet et celle de la filière. Ces conditions expliquent le développement très rapide du projet.

Les porteurs de projet avaient rencontré lors du premier projet des problèmes au niveau de l'acceptabilité locale de l'unité. Fruit d'un manque de connaissance des riverains et de craintes au niveau des nuisances, ces problématiques n'ont pas été soulevées lors de la mise en place de la deuxième installation.

Les porteurs de projet ayant capitalisé sur l'expérience acquise lors de la constitution du premier dossier de subvention, aucune difficulté n'a été rencontrée sur ce point. La Chambre d'Agriculture est intervenue en appui.

La réglementation autour des cultures énergétiques dédiées n'est pas injustifiée selon les porteurs de projet mais elle est plutôt dogmatique. Des discussions doivent donc être engagées à son propos.

Si le projet n'a pas subi de retards majeurs, l'appel à projet n'est pas nécessairement la modalité d'accès à une subvention la plus efficace. Les acteurs qui gravitent autour d'un projet de méthanisation peuvent évoluer, et les 6 à 8 mois de délais inhérents à l'appel à projet peuvent alors compliquer la gestion du dossier. L'Île-de-France reste tout de même en avance sur le niveau d'accompagnement comparativement aux autres régions.

Enfin, l'animation territoriale et du réseau est le véritable chantier d'avenir pour la méthanisation. La filière manque d'organisation car elle souffre de deux logiques: un fonctionnement des organisations en silos et un manque de leadership parmi les constructeurs.

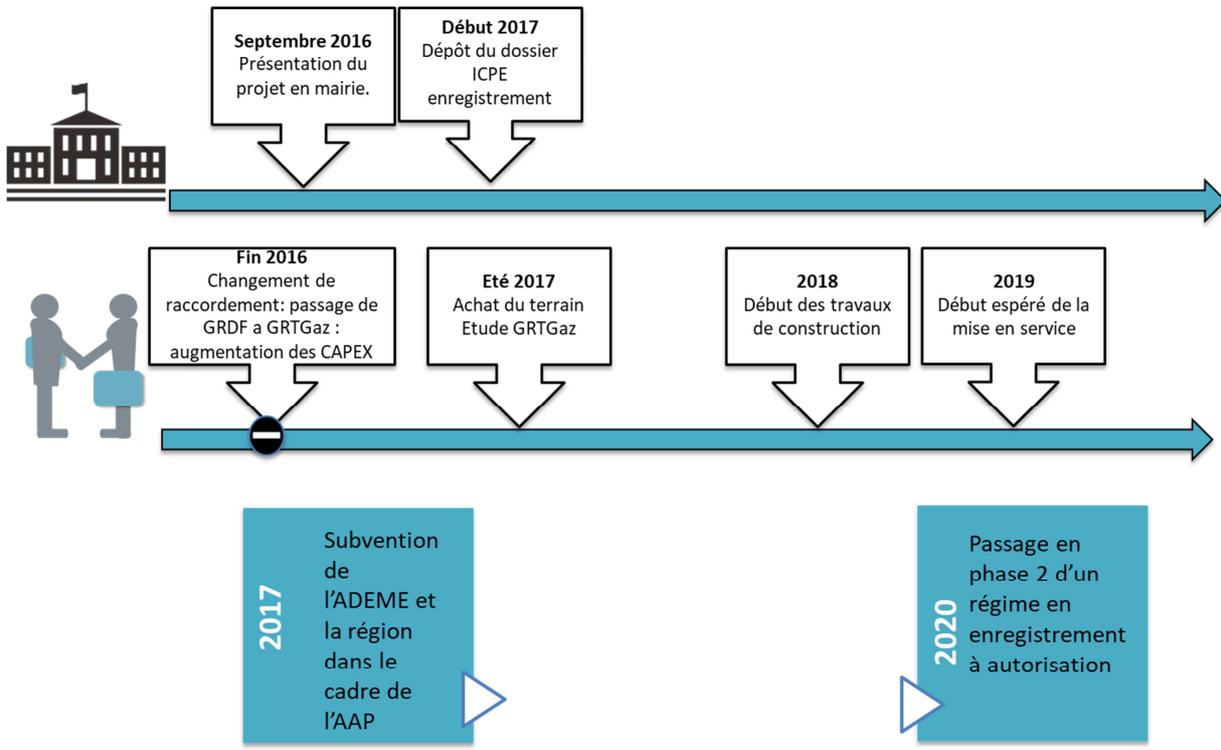
Aujourd'hui il est nécessaire de travailler la complémentarité méthanisation agricole et méthanisation industrielle, dans les deux sens. M. Létang commence à monter un dossier d'extension afin de traiter certains déchets industriels. Aujourd'hui ce projet se voit freiné par l'administration car elle ne semble pas concevoir qu'un agriculteur puisse traiter d'autres types d'intrants que les intrants agricoles.

Le projet Létang Biométhane est symbolique d'une méthanisation agricole francilienne en phase finale d'apprentissage. Le modèle économique est correctement appréhendé par les porteurs de projet. Le développement de cette typologie de projet ne souffre pas d'obstacles majeurs.



Localisation : Nangis (77)

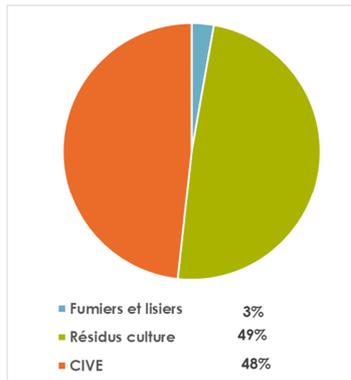
NANGIS BIOGAZ



Description technico-économique et évolutions

Type : Méthanisation agricole

Gisement : 10 825 tonnes



Valorisation : Injection GRTGaz

Energie totale produite :
10 876 MWh/an (phase 1)
puis 23 400 MWh/an (phase 2)

ETP : 3,5

Financement, évolution et analyse du soutien financier

Projet soutenu par : ADEME Île-de-France et Région Île-de-France.

Part de l'aide publique dans l'investissement total :

23%

Part de l'aide publique dans le financement de l'étude de faisabilité :

0%

Part de l'aide publique dans le financement de la concertation :

0%

Evaluation qualitative et analyse de l'animation territoriale



- L'ADEME et la Région Île-de-France ont un rôle financier essentiel dans la réussite du projet
- La filière peut manquer d'organisation à cause de la profusion d'acteurs qui interviennent (risque de confusion d'information)
- Identification difficile de la source du frein lors de l'audition du dossier de subvention
- Les démarches administratives pourraient être raccourcies.
- La réactivité des acteurs économiques est en constante amélioration.

Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien :

Le projet Nangis Biogaz en cours de construction, et n'a dans l'état actuel des choses pas subi de retards majeurs (excepté un retard dans l'octroi du permis de construire et lors des discussions de raccordement au réseau de gaz).

Le projet est symbolique d'une méthanisation agricole francilienne en phase finale d'apprentissage. Le modèle économique est correctement appréhendé par les porteurs de projet et se décline comme suit :

- Approvisionnement autonome
- Autonomie dans la gestion du digestat

Le retour d'expérience d'autres méthaniseurs a été suffisant pour rapidement faire passer le projet en phase d'émergence à la phase de développement actif.

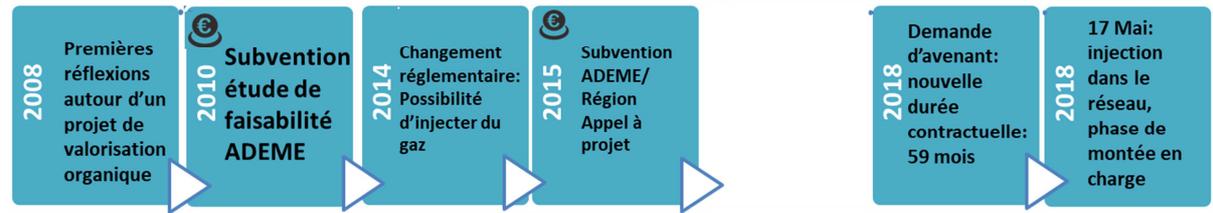
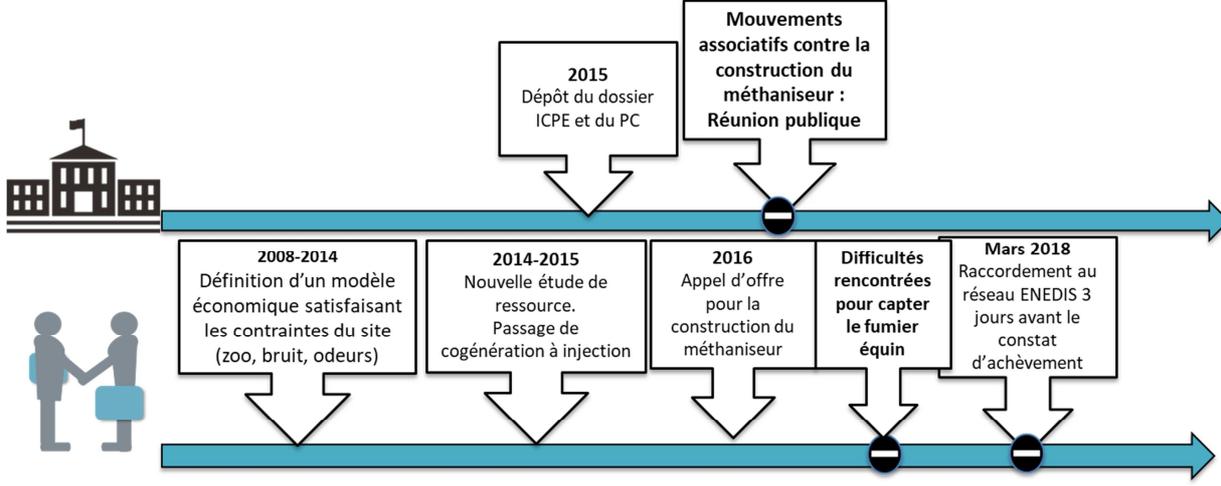
Lors de la phase de développement, le projet était correctement accueilli par les élus locaux, même si les porteurs de projet ont conscience qu'une opposition structurée de riverains peut considérablement ralentir un projet.

Le projet Nangis Biogaz est symbolique d'une méthanisation agricole francilienne en phase finale d'apprentissage. Le modèle économique est correctement appréhendé par les porteurs de projet. Le développement de cette typologie de projet ne souffre pas d'obstacles majeurs.



Localisation : Thoiry (78)

Thoiry Bioénergie



Description technico-économique et évolutions

Type : Méthanisation territoriale

Gisement : 10 950 tonnes

Fumiers et lisiers	42%
Résidus culture	6%
IAA, GMS, restauration déconditionnés	3%
Déchets verts	49%

Valorisation : Injection GRDF

Energie totale produite : 9 830 MWh/an

ETP : 2,3

Financement, évolution et analyse du soutien financier

Projet soutenu par : ADEME Île-de-France et Région Île-de-France.

Part de l'aide publique dans l'investissement total : **42%**

Part de l'aide publique dans le financement de l'étude de faisabilité : **70%**

Part de l'aide publique dans le financement de la concertation : **0%**

Evaluation qualitative et analyse de l'animation territoriale

L'ADEME et la Région Ile de France ont un rôle moteur dans le développement de la méthanisation :

Les acteurs externes à la filière (élus, riverains...) ne constituent pas une menace pour le projet :

Le réseau d'acteurs de la filière est lisible et constitue un atout pour un porteur de projet :

Le projet n'a pas été ralenti par le traitement administratif du dossier

- Cloisonnement problématique entre méthanisation agricole et territoriale
- Manque de visibilité/de connaissance des agriculteurs pour démarcher un bureau d'étude, un constructeur
- Les riverains peuvent constituer un frein notamment lors des réunions publiques
- Manque d'organisation pour la répartition des gisements
- Inadéquation du délai de paiement fixé par l'ADEME avec le développement d'un projet de méthanisation

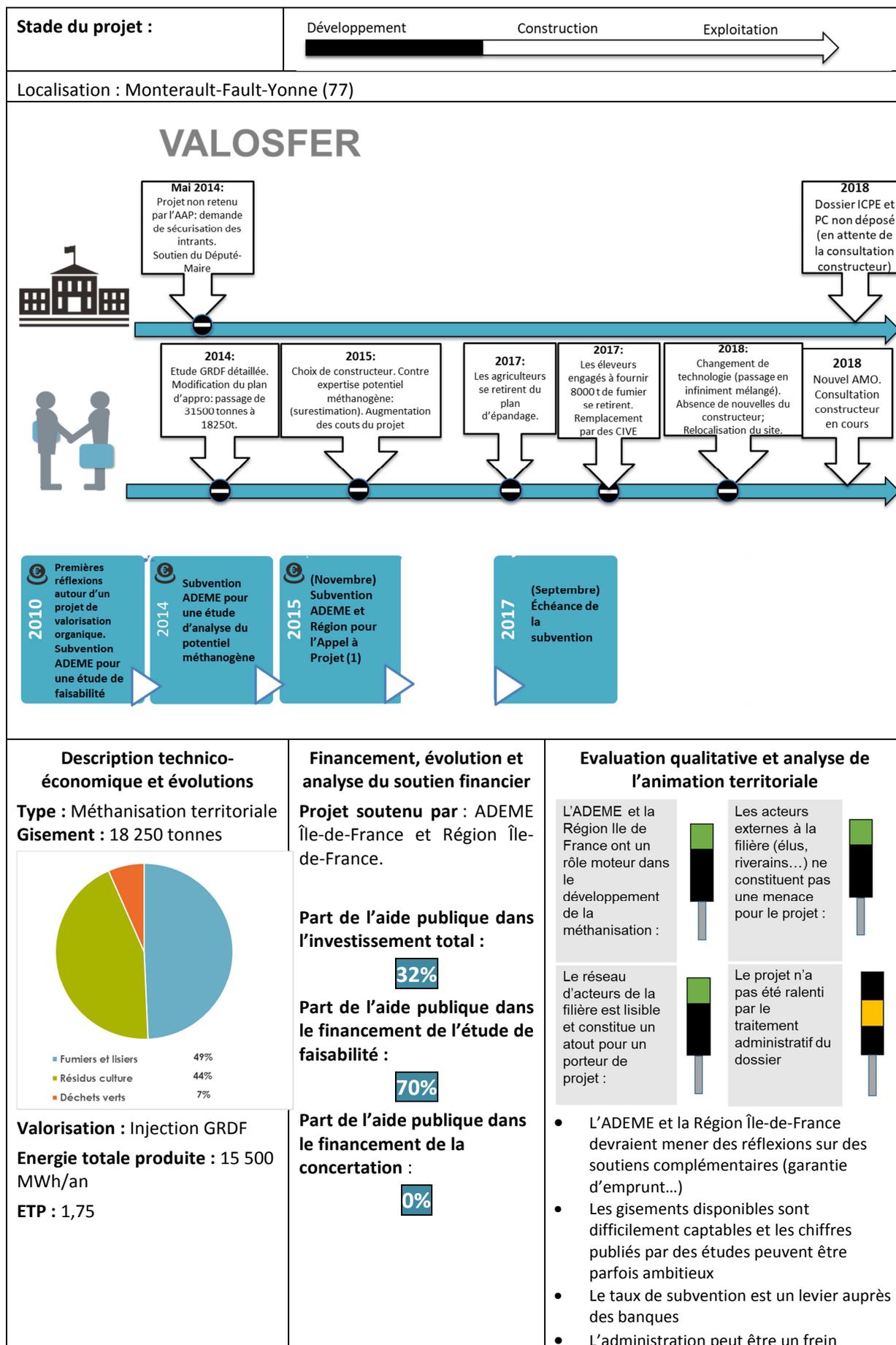
Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Le projet Thoiry Bioénergie est le premier projet territorial en fonctionnement en Île-de-France. Les premières injections ont été réalisées début mai 2018. Plusieurs éléments de contextualisation sont à prendre en compte :

- Le problème de timing posé par les porteurs de projet ne concerne que les modalités de paiement de l'ADEME Île-de-France et non celles de la Région Île-de-France. Les contraintes posées par l'ADEME compliquent en effet la gestion de trésorerie d'un porteur de projet.
- Les difficultés liées à l'approvisionnement concernent en quasi exclusivité l'approvisionnement en fumier équin. Les fumiers équins sont actuellement intégrés à un modèle économique et valorisés par les fournisseurs de paille. Cette problématique n'est pas spécifique à Thoiry puisque de nombreux projets territoriaux franciliens ont déjà rencontré ce même type de difficulté. Le fumier bovin constitue une solution de remplacement crédible pour alimenter le méthaniseur.
- Enfin il n'est pas aisé de différencier les problématiques d'acceptabilité du méthaniseur avec celles déjà liées au fonctionnement du zoo.

Le cas Thoiry permet en outre de mettre en lumière les constatations de Mme Fleury, membre d'un bureau d'étude spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de méthanisation. Les freins soulevés ne sont donc pas seulement spécifiques à la méthanisation territoriale mais concernent aussi la méthanisation agricole. Parmi ces freins, l'accès à l'information pour le soutien aux études de faisabilité est un enjeu de taille. De nombreux agriculteurs ne trouvent aujourd'hui pas les ressources financières pour mener à bien les études de faisabilité nécessaires à la bonne structuration d'un projet.

Le projet Thoiry a souffert des difficultés inhérentes à la conduite d'un projet de méthanisation territoriale en région francilienne. Il souligne l'impuissance des porteurs de projet face aux détenteurs de fumiers équins mais dans le même sens une capacité de trouver des intrants alternatifs.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Les premières réflexions autour du projet démarrent en 2010 suite à un premier stage organisé par l'ATEE en décembre 2009. Si le projet Valosfer s'étend sur une temporalité relativement longue, aujourd'hui la filière et notamment l'offre des constructeurs est mieux structurée qu'auparavant. Les difficultés rencontrées ont donc été nuancées par le porteur de projet au cours de l'entretien.

La difficulté majeure est liée à l'approvisionnement. Il est très compliqué voire impossible de sécuriser son gisement sur du très long terme selon le porteur de projet. C'est pour cela qu'il est nécessaire de laisser le marché se structurer car trop d'unités en fonctionnement mettraient à mal l'approvisionnement au quotidien.

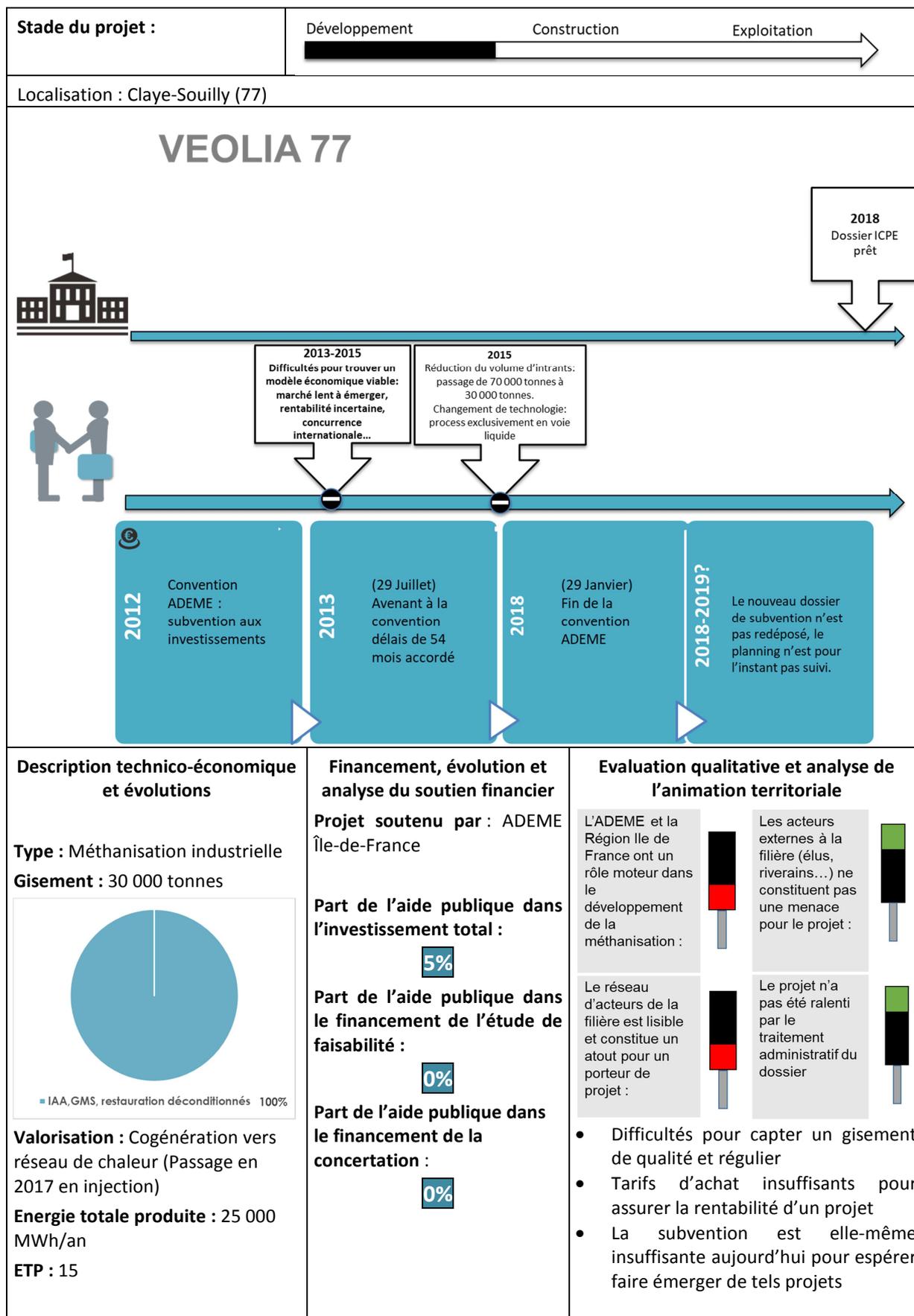
La gestion du digestat a elle été rendue difficile par la réglementation contraignante qui régit son utilisation. Cependant, depuis Juin 2017, pour une méthanisation en infiniment mélangé, un agriculteur peut être exempté de plan d'épandage (cadre dans lequel le nouveau projet de M. Fichot s'inscrit).

D'autres mécanismes peuvent faire l'objet d'une réflexion approfondie mais la subvention reste un facteur de réussite essentiel dans la mesure où elle permet d'apporter de la crédibilité au projet, et financièrement elle permet de compenser les aléas économiques et techniques de l'installation.

L'administration peut être un frein notamment si l'information ne circule pas correctement, ce qui a parfois été le cas dans le cadre du projet (notamment lorsqu'il fallait communiquer avec le ministère sur le statut du digestat).

Si le projet n'est pas menacé par les riverains, le porteur de projet a conscience de l'enjeu que revêt l'acceptabilité. Les recours peuvent être déposés sans limites, il serait donc pertinent de réfléchir à un système qui permettrait de sécuriser le porteur de projet.

Le projet Valosfer souffre des difficultés inhérentes à la conduite d'un projet de méthanisation territoriale en région francilienne.



Contextualisation des propos tenus lors de l'entretien:

Les freins rencontrés par les développeurs du projet Veolia77 sont essentiellement des freins dus au manque d'organisation de la filière et aux contraintes de marché qui pèsent sur ce type d'activité. Deux problèmes sont ainsi soulevés : la qualité de l'approvisionnement en biodéchets et les niveaux des tarifs d'achat, deux variables sur lesquelles l'ADEME et la Région Île-de-France n'ont qu'une marge de manœuvre limitée. L'absence de subvention accordée par la Région Île-de-France n'est aux yeux des porteurs de projet qu'un facteur aggravant de la situation dans lesquels les industriels opèrent.

Veolia 77 est un projet souffrant de la désorganisation de la distribution du gisement de biodéchets en Île-de-France. L'importance des tarifs soulignée lors de l'entretien démontre que les conditions de réussite de ce type de projet ne sont pas exclusivement liées à une action régionale mais plutôt nationale.